

Liberté Égalité Fraternité









L'Ecole se transforme.

L'Ecole se transforme parce que la société elle-même se transforme à la faveur de multiples transitions : écologique, numérique, démographique... L'école est forcément le réceptacle de toutes les problématiques de la société. L'académie de Nancy Metz s'inscrit dans la stratégie nationale du ministre Gabriel Attal qui fixe le cap pour accompagner ces transformations :

- 1. Elever le niveau,
- 2. Bâtir une école des droits et des devoirs,
- 3. Bâtir une école qui donne confiance et émancipe.

Les savoirs fondamentaux constituent notre chantier prioritaire. C'est un enjeu majeur autour de la réussite des apprentissages, autant dans le 1^{er} que dans le 2nd degré. Une des trois priorités de cette rentrée est donc d'élever le niveau de nos élèves.

Osons parler d'un choc des savoirs qui reposera en cette rentrée sur plusieurs dispositifs : la formation des enseignants du 1^{er} degré en français et mathématiques, l'heure supplémentaire de soutien ou d'approfondissement, la réintroduction des mathématiques en 1^{ère}, l'achèvement du dédoublement des classes de Grande Section, l'experimentation de l'ouverture des collèges de 8h à 18h dans certaines cités éducatives, la généralisation de devoirs faits.

Dans l'académie de Nancy-Metz, une feuille de route des savoirs fondamentaux nous permet de répondre aux besoins au plus près des territoires.

Nous devons, dans ce cadre, porter attention aux offres de formation des territoires ruraux mais aussi des quartiers prioritaires de la ville. Les crises récentes nous le rappellent. L'Ecole, avec ses partenaires, déploie de multiples dispositifs qui font leurs preuves. Par le biais de la coéducation, nous pourrons, encore mieux accompagner la parentalité et ainsi permettre de voir l'avenir pour nos élèves avec confiance. Nous nous devons de permettre à nos personnels et à nos élèves d'évoluer dans une Ecole garante des droits et des devoirs. Ce devoir passe par la reconnaissance de nos professeurs. Je tiens à saluer les nombreuses initiatives locales mises en place et l'implication des équipes dans une dynamique de projet où les savoirs de nos élèves sont au cœur des objectifs mais aussi leur capacité à faire collectif. Par ce biais, ils s'engagent au service d'un objet commun afin de mieux prendre en compte les réalités urbaines, rurales et transfrontalières.

Cette Ecole des droits et des devoirs, c'est celle qui fait vivre les valeurs fondamentales de notre République, c'est celle qui permet à nos élèves de devenir des citoyens éclairés. La lutte contre le harcèlement est une priorité. Nous devons assurer à nos élèves un environnement sûr dans lequel ils évoluent. C'est ainsi qu'ils pourront à la fois s'émanciper et avoir confiance en eux. Chaque élève doit pouvoir franchir les portes de son établissement scolaire avec fierté, et sans crainte. Cette Ecole qui émancipe, c'est une Ecole qui accompagne les choix d'orientation, qui permet à tous les élèves, quel que soit leur profil, de croire en eux. Cet avenir se construit également à la faveur de la poursuite de la transformation de la voie professionnelle qui voit, pour cette rentrée scolaire, de nouvelles mesures concrètes au bénéfice des élèves.

Nous inscrirons l'ensemble de nos actions de cette année 2023-2024 dans le cadre du projet académique, profitant du formidable élan des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 et de leur héritage.

Richard Laganier

Recteur de la région académique Grand Est Recteur de l'académie de Nancy-Metz Chancelier des universités

SOMMAIRE-

| Chiffi | res clés de la région académique Grand Est res clés de l'acaémie de Nancy-Metz noyens de la rentrée | p. 6 p. 8 p. 10 |
|------------|---|-----------------------|
| | S PERSONNELS REVALORISÉS ET | |
| | CONNUS POUR UN MEILLEUR SERVIC BLIC | E |
| _ | | |
| 1.1 | Revaloriser les rémunérations et améliorer les perspectives de carrière des équipes éducatives | p. 16 |
| 1.2 | Reconnaître tous les personnels qui contribuent au bon fonctionnement de l'École | p. 20 |
| 1.3 | Faire confiance à l'expérience du terrain : le Conseil national de la refondation | p. 25 |
| 1.4 | Marseille en grand : une préfiguration réussie du CNR | p. 29 |
| 1.5 | Renforcer la politique de ressources humaines | p. 31 |
| FO | TRANSMISSION DES SAVOIRS NDAMENTAUX, UN DEVOIR DE L'ÉCO PUBLICAINE | LE |
| 2.1 | La progression de tous les élèves à l'école primaire | p. 38 |
| 2.2 | Un collège en mutation pour la réussite de tous les élèves | , р. 48 |
| 2.3 | Le remplacement des professeurs absents : une priorité nationale | p. 52 |
| 2.4 | L'acquisition des compétences numériques tout au long du parcours scolaire | p. 54 |
| 2.5 | Une plus grande ouverture européenne et internationale | p. 58 |
| 2.6 | La poursuite de la formation de nos professeurs | p. 64 |
| | S VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : UNE OLE PROTECTRICE ET ÉMANCIPATRIC | CE |
| 3.1 | Combattre le harcèlement scolaire sous toutes ses formes | p. 68 |
| 3.2 | Faire adhérer les élèves à la laïcité et aux valeurs | • |
| 2.2 | de la République | p. 74 |
| 3.3 | Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations | p. 76 |
| 3.4 3.5 | Développer l'éco-citoyenneté Créor les conditions de l'engagement et faire vivre | p. 78 |
| 3.3 | Créer les conditions de l'engagement et faire vivre les valeurs de la République | p. 82 |
| | | |

p. 6

| $\boldsymbol{\Lambda}$ | FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET | | | |
|------------------------|------------------------------------|--|--------|--|
| T • | OU/ | RIR SUR DE NOUVEAUX HORIZONS | | |
| | 4.1 | Renforcer la mixité sociale et scolaire | p. 90 | |
| | 4.2 | Améliorer la scolarisation des élèves en situation de handicap | p. 96 | |
| | 4.3 | Améliorer les conditions d'apprentissage | p. 100 | |
| | 4.4 | France ruralités : garantir ambition et réussite en milieu rural | p. 102 | |
| | 4.5 | Installer la culture de l'orientation au cœur des collèges et lycées | p. 106 | |
| | 4.6 | Conforter le mentorat | p. 110 | |
| | | | p. 114 | |
| | D'A \ 5.1 | VENIR Un meilleur accompagnement des lycéens | p. 114 | |
| | 5.2 | Une revalorisation pour toute l'équipe éducative et le Pacte au service des élèves | p. 118 | |
| | 5.3 | Davantage de moyens et de marges de manœuvre pour les chefs d'établissement | p. 122 | |
| 6. | LE C | PROIT DE S'ÉPANOUIR À L'ÉCOLE | | |
| | 6.1 | Favoriser la santé et le bien-être de tous les élèves | p. 130 | |
| | 6.2 | Encourager la pratique physique et sportive | p. 134 | |

Encourager la pratique physique et sportive

Renforcer l'éducation artistique et culturelle

Promouvoir l'épanouissement à travers les séjours éducatifs

6.3

6.4

p. 134

p. 142

p. 146

CHIFFRES CLÉS de la région académique Grand Est

LES ÉLÈVES

927 785

élèves dans la région académique dont

488 790

élèves du premier degré

438 995

élèves du second degré



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

4 340 écoles du premier degré

908 établissements du second degré

LES PERSONNELS

95 586

personnels dans la région académique

LES DIPLÔMES

89,6 %

Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) 90,7 %

Taux de réussite au baccalauréat

79,3 %*

Proportion de bacheliers dans une génération *chiffre national

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

225 033

étudiants

5 universités

CHIFFRES CLÉS de l'académie de Nancy-Metz

LES ÉLÈVES

382 592

écoliers, collégiens et lycéens (public et privé) :

200 474

élèves du premier degré

182 118

élèves du second degré

dont:

108 099 collégiens et 74 019 lycéens (dont 23 625 lycéens professionnels)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

2 3 3 1

écoles et établissements du second degré publics et privés sous contrat soit (2):

1989

écoles

254

collèges

88

lycées

dont **58** lycées professionnels et **3** EREA (Établissement Régional d'Enseignement Adapté)

LES ENSEIGNANTS

29 676

agents de l'éducation nationale enseignent à des élèves des premier et second degrés

LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN

7 440€

9 150€

11 570€

13 220€

par élève du **premier degré**

par collégien

par lycéen général et technologique par lycéen professionnel

ENCADREMENT DES ÉLÈVES

PREMIER DEGRÉ PUBLIC ET PRIVÉ

21,7

élèves par classe : nombre moyen d'élèves en pré-élémentaire 21,5

élèves par classe : nombre moyen d'élèves en élémentaire

SECOND DEGRÉ PUBLIC ET PRIVÉ

23,8

élèves par classe : nombre moyen d'élèves dans les formations en collège 17,5

élèves par classe : nombre moyen d'élèves dans les formations professionnelles en lycée 30,4

élèves par classe : nombre moyen d'élèves dans les formations générales et technologiques en lycée

LES DIPLÔMES

90,6%

Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) 91,7 %

Taux de réussite au baccalauréat

79,3 %*

Proportion de bacheliers dans une génération *chiffre national

LES MOYENS de la rentrée

LA DÉMOGRAPHIE

Une démographie en baisse

PREMIER DEGRÉ



Prévision de **baisse** à l'échelle **nationale**

-1,15 %



Prévision d'une baisse des effectifs de

3610 élèves

-1,9 %

SECOND DEGRÉ



Prévision de **baisse** à l'échelle **nationale**

-0,2 %



Prévision d'une baisse des effectifs de

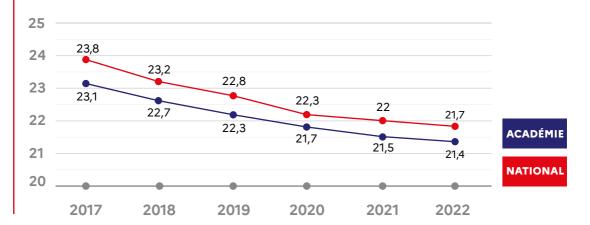
600 élèves

-0,4 %

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE ET TAUX D'ENCADREMENT POUR LA RENTRÉE 2023

Moins d'élèves par classe dans le premier degré

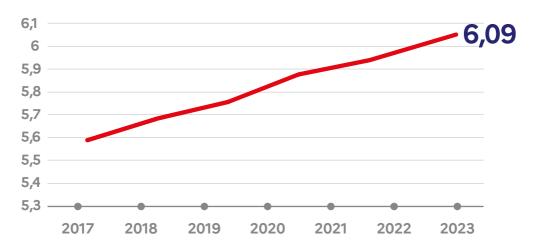
Évolution du nombre d'élèves par classe depuis 2017 (public + privé)



Un meilleur taux d'encadrement

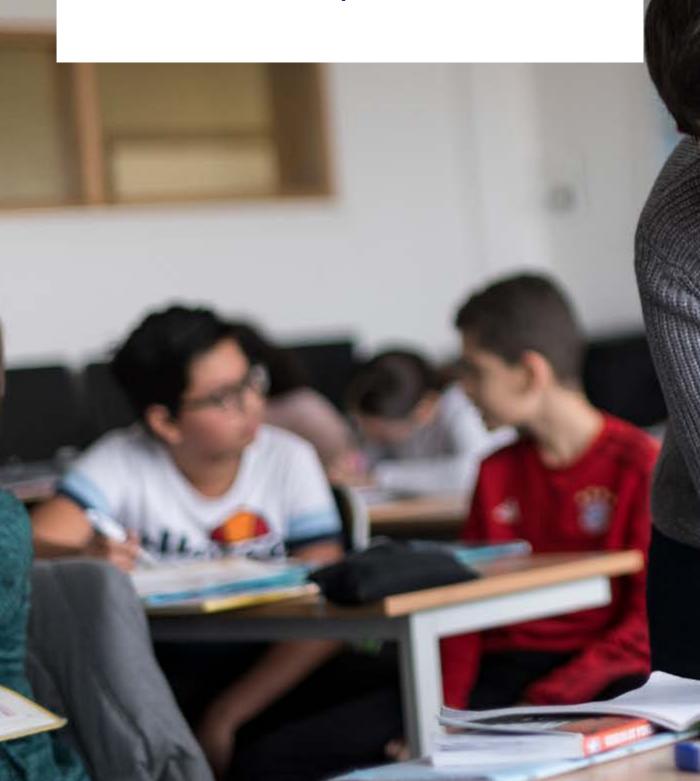


Évolution du nombre de professeurs pour 100 élèves depuis 2017



1. Des personnels REVALORISÉS ET RECONNUS

pour un meilleur service public





Une AUGMENTATION

de la rémunération mensuelle

POUR TOUS LES PROFESSEURS

Ces six profils-types de professeurs et conseiller principal d'éducation exerçant à temps plein dans l'enseignement public matérialisent les effets de l'augmentation de la rémunération nette mensuelle des professeurs, avec ou sans missions complémentaires. La comparaison des niveaux de rémunération est faite à situation identique (même échelon, mêmes missions) au 1er septembre 2020, 2022 et 2023.

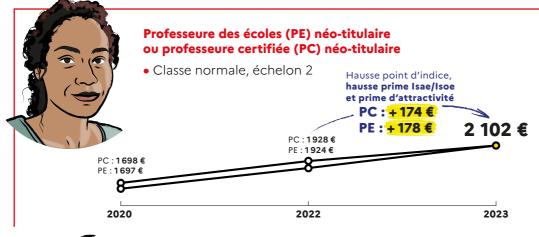
Légende



Gain de rémunération nette mensuelle liée à la revalorisation sans condition au 1er septembre 2023



Gain de rémunération nette mensuelle liée à l'exercice de missions complémentaires



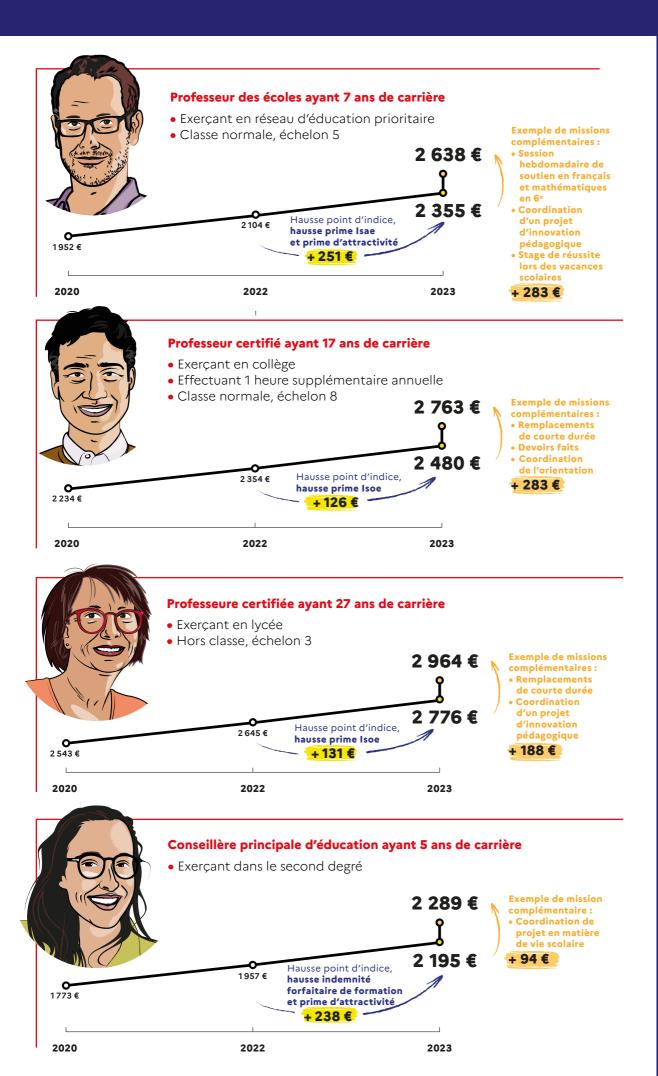
Professeur de lycée professionnel ayant 5 ans de carrière • Professeur principal en baccalauréat professionnel Classe normale, échelon 4 2 865 € 2 300 € Hausse point d'indice, 2 061 € hausse prime Isoe et prime d'attractivité 1875€ + 239 € -2020 2023 2022

Exemple de missions

complémentaires :

- Remplacements de courte durée
- Enseignement d'une activité optionnelle
- Accompagnement des élèves dans la suite de leur parcours
- Animation du lien entreprise-école
- Accompagnement des collégiens dans la découverte des métiers professionnelle

+ 565 €



Année scolaire 2023-2024

REVALORISER

les rémunérations et AMÉLIORER

les perspectives de carrière des équipes éducatives

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Des revalorisations salariales sans condition d'au moins 125 € nets par mois (158 € en moyenne) et des perspectives de carrière améliorées pour les enseignants exerçant dans les 1^{er} et 2^d degrés et les personnels d'éducation et d'orientation.
- Dans le cadre du Pacte enseignant, des missions complémentaires et attractives rémunérées 1 250 € bruts par an et par mission (1 131 € nets) proposées aux enseignants volontaires.

UNE REVALORISATION SANS CONDITION POUR TOUS LES ENSEIGNANTS

Le doublement des primes statutaires

En septembre 2023, l'ensemble des professeurs bénéficient d'une hausse inconditionnelle de leur rémunération, quels que soient leur statut (titulaire, contractuel ou stagiaire), leur corps ou leur ancienneté. Pour reconnaître l'importance et la charge des missions d'accompagnement et d'orientation, le montant de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae), versée aux enseignants du 1er degré, et de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe), attribuée aux enseignants du 2^d degré, est doublé pour atteindre 2 550 € bruts par an. Tous les professeurs verront leur rémunération augmenter d'au moins 125 € nets par mois. Pour les enseignants ayant une à dix années d'ancienneté, ces revalorisations atteindront de 174 à 251 € nets par mois dans le 1er degré afin de renforcer l'attractivité du métier, notamment en début de carrière.

Pour reconnaître leur engagement et leur place dans la communauté éducative, les professeurs documentalistes verront leur indemnité de sujétions particulières également relevée à 2 550 € bruts par an, contre 1 000 € actuellement.

La revalorisation de la prime d'attractivité en début de carrière

Par ailleurs, en complément du doublement des primes statutaires, la prime d'attractivité est revalorisée pendant les quinze premières années de carrière (jusqu'à l'échelon 7 inclus). Ainsi, comme le président de la République s'y était engagé, tous les professeurs titulaires, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale commenceront désormais leur carrière avec une rémunération supérieure à 2 000 € nets par mois. Pour les professeurs néo-titulaires, elle atteindra 2 102 € nets et même 2 466 € nets pour les professeurs titulaires débutant en REP+. De plus, la prime d'attractivité est étendue aux professeurs stagiaires, ce qui leur permet de bénéficier d'une hausse de rémunération d'au moins 181 € nets par mois (pour un plein temps devant élève).

Les mesures en faveur du pouvoir d'achat

Enfin, les enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale bénéficient, au même titre que les autres agents publics, de mesures générales en faveur du pouvoir d'achat :

- hausse de la valeur du point d'indice de 1,5 % à compter du 1^{er} juillet 2023;
- prime exceptionnelle de pouvoir d'achat entre 300 et 800 € bruts pour les agents rémunérés jusqu'à 3 250 € bruts par mois ;
- relèvement de 50 % à 75 % de la prise en charge du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements domicile-

La rémunération des conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale et enseignants chargés de fonctions spécifiques

Les enseignants chargés de fonctions spécifiques ou exerçant dans des structures particulières (conseillers pédagogiques, enseignants référents à la scolarité des élèves en situation de handicap, enseignants référents pour les usages du numérique, enseignants en milieu pénitentiaire, maîtres formateurs et formateurs académiques, etc.), les conseillers principaux d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale bénéficieront d'une augmentation de rémunération dans les mêmes proportions que les autres enseignants.

À titre d'illustration, les conseillers principaux d'éducation bénéficient d'une augmentation de 1 294 € bruts par an.

travail (gain estimé à 19€ par mois pour un abonnement Navigo zones 1-5);

• attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier 2024.

Au total, un enseignant avec 7 ans d'ancienneté sera revalorisé d'au moins 266€ nets par mois entre janvier 2023 et janvier 2024.

Par ailleurs, tous les personnels d'éducation contractuels (professeurs, CPE et psychologues de l'éducation nationale) bénéficient de la hausse de l'Isae et de l'Isoe au même titre que les titulaires et d'un relèvement de leur prime d'attractivité à hauteur de 300 € bruts par an. Au total, le gain de rémunération avec ces deux mesures représente plus de 100 € nets par mois. Les maîtres délégués du privé bénéficient d'une rénovation de leur cadre de rémunération en cohérence avec celui des contractuels enseignants du public.

DE MEILLEURES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Des promotions facilitées à la hors-classe et à la classe exceptionnelle

Des avancées pour les progressions de carrière viennent améliorer les perspectives d'évolution professionnelle des professeurs en facilitant et en accélérant l'accès aux grades supérieurs pour les deuxièmes moitiés de carrière. Grâce à l'augmentation progressive des taux de promotion (21 % en 2023, 22 % en 2024 et 23 % en 2025 contre 18 % en 2021), le passage au 2° grade (hors-classe) s'effectuera un an plus tôt en moyenne. Dès 2023, cela représente plus de 5 000 promotions supplémentaires.

L'accès facilité à la classe exceptionnelle, en passant de 10 % à 10,5 % de promotion, permet d'effectuer plus de 3 000 promotions supplémentaires en 2023 par rapport à 2022. L'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des corps enseignants, d'éducation et de psychologues, ainsi que le grade unique des professeurs de chaires, est désormais facilité. À partir de 2024, un taux de promus/promouvables viendra remplacer la règle du contingentement pour l'accès à la classe exceptionnelle, favorisant ainsi les promotions pour le plus grand nombre.

Ce passage facilité et accéléré aux grades supérieurs permettra aux professeurs de bénéficier d'une deuxième partie de carrière plus dynamique et, pour une partie d'entre eux, de terminer leur carrière à des indices plus élevés qu'auparavant, ce qui constituera un avantage pour la liquidation de leur retraite. À titre d'illustration, dans le grade de la classe exceptionnelle, le passage à l'ancienneté (c'est-à-dire sans contingentement comme précédemment) au nouvel échelon sommital (ex-échelon spécial) permet un gain de 60 points d'indice majoré, soit 234 € nets mensuels.

La reprise de l'ancienneté pour les lauréats des concours

En outre, le ministère améliore les conditions d'entrée dans le métier pour les lauréats des concours. Désormais, tous les lauréats aux concours bénéficient d'une reprise à hauteur des deux tiers de leurs activités professionnelles antérieures. Pour les lauréats qui étaient précédemment contractuels de l'enseignement scolaire, c'est la totalité de l'ancienneté qui est reprise. Ces modalités de reprise améliorées vont permettre aux stagiaires concernés, et notamment aux secondes carrières, de bénéficier d'un indice de rémunération plus élevé qu'auparavant au moment de leur nomination, renforçant ainsi l'attractivité des concours.

DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES ET ATTRACTIVES POUR LES VOLONTAIRES

Dans le cadre du Pacte, des missions complémentaires et attractives sont proposées, à compter de la rentrée, aux professeurs volontaires. Ces missions ont pour but d'améliorer le service public de l'éducation pour la réussite des élèves, en répondant toujours mieux à leurs besoins et aux nécessités de fonctionnement des écoles et des établissements.

Deux ensembles de missions

Un premier ensemble porte sur des missions correspondant à un nombre d'heures d'enseignement ou d'activités pédagogiques avec les élèves.

Aujourd'hui, certains élèves peuvent perdre

jusqu'à un an de scolarité en raison des absences cumulées tout au long de leur parcours scolaire. Aussi, les missions de remplacement de courte durée seront prioritairement proposées et effectuées dans l'ensemble des collèges et des lycées pour que les élèves bénéficient de l'ensemble des heures d'enseignement prévues à leur emploi du temps. L'heure supplémentaire sera rémunérée 69 € bruts à ce titre, soit six fois le Smic horaire. Pour assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux à l'entrée au collège, les professeurs des écoles pourront intervenir dans le cadre du dispositif Devoirs faits, assurer du soutien renforcé auprès des élèves en difficulté et intervenir dans le cadre de sessions de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques en classe de 6°. Un deuxième ensemble relève de missions exercées au titre de l'ensemble d'une année scolaire : accompagnement renforcé des élèves à besoins éducatifs particuliers, coordination de la découverte des métiers de la 5^e à la 3^e, accompagnement de projets pédagogiques innovants, etc.

Une rémunération attractive

Chaque mission fera l'objet d'une **rémunération forfaitaire de 1 250 € bruts par an** (1 131 € nets). Cette rémunération bénéficiera des mesures de réduction de cotisations et d'exonération d'impôt sur le revenu déjà applicables aux heures supplémentaires et aux indemnités pour missions particulières dans le 2^d degré. À titre d'illustration, un enseignant à dix ans d'ancienneté volontaire pour une mission de remplacement de courte durée pourrait gagner 329 € nets par mois supplémentaires par rapport à la rentrée 2022 (349 € nets par mois à compter de janvier 2024).

S'agissant du lycée professionnel, la rémunération des missions complémentaires pourra atteindre jusqu'à 7 500€ bruts par an (6 786 € nets).

Par ailleurs, les professeurs principaux des classes de 1^{re} et de terminale des lycées d'enseignement général et technologique et des classes de 2^e année de CAP des lycées professionnels verront leur indemnité revalorisée (+ 467 € nets annuels) afin de reconnaître leur investissement dans des missions essentielles.

Les missions complémentaires dans le 1er degré

| Nature de la mission | Missions | Volume horaire |
|--|---|----------------|
| | Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6° | 18 h |
| Missions d'enseignement | Intervention dans le dispositif Devoirs faits | 24 h |
| ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves | Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte | 24 h |
| | Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux | 24 h |
| Missions d'accompagnement des élèves ou missions | Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique | 1 |
| d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire | Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers | 1 |

Les missions complémentaires dans le 2^d degré

| Nature de la mission | Missions | Volume horaire |
|---|--|----------------|
| | Remplacement de courte durée | 18 h |
| Missions d'enseignement | Intervention dans le dispositif Devoirs faits | 24 h |
| ou à caractère pédagogique assurées en présence | Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte | 24 h |
| des élèves | Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens | 24 h |
| Missions d'accompagnement | Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique | 1 |
| ou d'orientation des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées | Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers | 1 |
| au cours de l'année scolaire | Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5°, 4° et 3° | 1 |

FORMER LES FUTURS PROFESSEURS DES ÉCOLES : LES PPPE, DES PARCOURS INNOVANTS

L'académie de Nancy-Metz et l'Université de Lorraine s'associent pour vous proposer une formation post bac : le Parcours préparatoire au professorat des écoles.

L'académie de Nancy-Metz et l'Université de Lorraine proposent, depuis de la rentrée 2021, une formation adossée à la licence de mathématiques. Il s'agit du parcours préparatoire au professorat des écoles. Cette formation en trois ans est assurée à 50% par l'Unité de formation et de recherche mathématiques informatique et mécanique (UFR MIM) et à 50% par le lycée Robert Schuman de Metz et permet l'obtention de la licence de mathématiques.

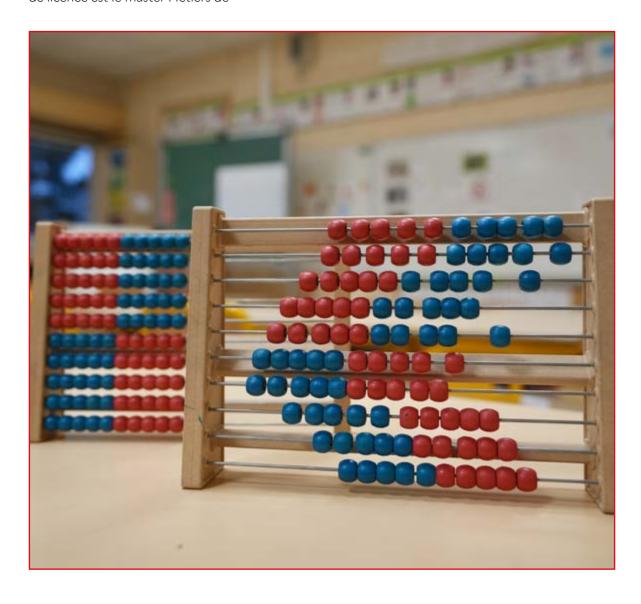
Ce parcours vise à apporter un savoir pluridisciplinaire dans les disciplines, indispensable au métier de professeur des écoles, et à faire acquérir un socle solide de compétences et de connaissances en mathématiques.

Le débouché naturel de ce parcours de licence est le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) du 1^{er} degré afin de préparer le concours de professeurs des écoles. Des réorientations sont également possibles.

Une partie de la formation se déroule à l'UFR MIM à Metz et l'autre partie au lycée Robert Schuman de Metz. Les deux sites de formation sont situés à proximité l'un de l'autre. L'hébergement est possible dans le même secteur (CROUS).

Afin d'accompagner au mieux les étudiants vers la réussite :

- L'effectif est limité à un groupe d'au maximum 35 étudiants.
- L'évaluation des connaissances s'effectue par contrôle continu.
- Un enseignant référent est assigné à chaque étudiant.
- Un espace numérique de travail (ENT) est mis à disposition. Chaque étudiant a un identifiant personnel pour accéder à différents outils de travail et à des ressources numériques : cours et exercices corrigés en ligne, emplois du temps, dates d'examen, notes, espace de stockage, recherche documentaire, etc.



1.2

RECONNAÎTRE TOUS LES PERSONNELS

qui contribuent au bon fonctionnement de l'École

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une revalorisation de toutes les filières métiers : AESH, médecins et infirmiers scolaires, agents administratifs et techniques.

Les médecins, infirmiers scolaires et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) font partie intégrante de la communauté éducative et permettent à tous les élèves de s'épanouir au sein de l'École. De même, les personnels administratifs et techniques sont essentiels au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Toutes les filières métiers bénéficient d'une revalorisation indemnitaire en 2023-2024 afin de reconnaître l'engagement sans faille des agents et de renforcer l'attractivité des emplois dans un contexte de tensions sur les recrutements dans la fonction publique.

LES ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Une rémunération revalorisée

À la rentrée 2023, la rémunération moyenne des 130 000 accompagnants des élèves en situation de handicap sera revalorisée de 10 % à 13 % sous l'effet de plusieurs mesures.

- La grille indiciaire est revalorisée: elle débute à l'indice majoré 366, soit 5 points au-dessus de l'indice minimum de traitement de la fonction publique, et rehausse les indices des autres échelons pour permettre une progression continue en fonction de l'expérience. Cette nouvelle grille conduit à des gains compris entre 5 et 15 points d'indice, en fonction des échelons.
- Une nouvelle indemnité de fonctions de 1529€ bruts par an est créée.
- L'indemnité versée aux AESH référents qui apportent un appui méthodologique et un soutien spécifique aux AESH nouvellement nommés est majorée de 10 %.
- La hausse de la valeur du point d'indice en juillet 2023.

Un passage plus rapide en CDI

Les AESH pourront également bénéficier d'un CDI après trois ans d'expérience en CDD, contre six ans auparavant, afin de mieux reconnaître leur rôle auprès des élèves.

LES MÉDECINS ET LES INFIRMIERS SCOLAIRES

Les 800 médecins et les 7 600 infirmiers de l'éducation nationale assurent la protection et participent à la prévention de la santé des élèves. Ils contribuent également à l'éducation à la santé et sont, à tous ces titres, des acteurs essentiels au sein de la communauté éducative.

Une revalorisation indemnitaire

Les médecins bénéficient d'un gain de 3 000 € annuels bruts en 2023, soit une revalorisation indemnitaire cumulée sur 2021-2023 de 7 700 € bruts, afin de renforcer l'attractivité de ce métier. Outre la rénovation en 2022 de leur grille indiciaire avec la transposition du Ségur de la santé (+ 957 € bruts annuels), les infirmiers bénéficient en 2023 d'une revalorisation de 580 € annuels bruts en moyenne par agent, ce qui porte à près de 1700 € bruts l'effort indemnitaire réalisé depuis 2021.

Des concours réservés

Dans la continuité des mesures du Ségur de la santé, des concours réservés ont été organisés pour favoriser la promotion d'agents de catégorie B en catégorie A et offrir de meilleures perspectives de carrière au sein de l'éducation nationale.



LES AGENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les 45 000 personnels administratifs sont déterminants pour le bon fonctionnement du service public d'éducation. Dans les services, ils assurent notamment la gestion des ressources humaines, des moyens et pilotent l'organisation des examens et concours. Dans les établissements, ils contribuent à la gestion matérielle, financière et administrative. Le ministère est engagé, pour ces personnels, dans un plan pluriannuel de requalification.

Une revalorisation indemnitaire

Ce plan prévoit une convergence indemnitaire pour maintenir l'attractivité des emplois, en comparaison des avantages offerts par les autres départements ministériels ou par la fonction publique territoriale.

L'effort de revalorisation réalisé à ce titre en 2021 et 2022 (+ 4 450 € bruts annuels pour les attachés d'administration, + 2 480 € pour les secrétaires administratifs et + 1 200 € pour les adjoints administratifs) continue en 2023 avec un nouveau gain de + 675 € annuels pour tous les adjoints administratifs (catégorie C) et a vocation à se poursuivre.

La requalification des emplois

La prise en compte de la montée en compétences des agents se poursuit au travers de la requalification des emplois et le renforcement de la formation et de l'accompagnement professionnels, dans le but d'améliorer le service rendu aux usagers :

- 260 emplois de catégorie C sont transformés en catégorie B ;
- 490 emplois de catégorie B passent en catégorie A.

La rémunération des personnels ingénieurs et techniciens de formation

Des agents de laboratoire aux informaticiens, les 11 000 personnels ingénieurs et techniciens de formation verront eux aussi leurs indemnités augmenter en 2023.

LES MESURES EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT

Les mesures indiciaires

Les personnels qui contribuent au bon fonctionnement de l'École bénéficient de l'ensemble des mesures générales annoncées par le Gouvernement pour la fonction publique de l'État, à savoir :

- une augmentation générale du point d'indice de 1,5 % dès juillet 2023;
- l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents à partir de janvier 2024.

Une mesure spécifique est prévue pour les agents de catégorie C et certains agents de catégorie B avec l'attribution de jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires.

Ces mesures indiciaires représenteront **jusqu'à** 7 % de progression indiciaire pour un agent de catégorie C entre janvier 2023 et janvier 2024, soit environ 1 440 € annuels bruts et 120 € mensuels bruts (ou 95 € nets mensuels).

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat allant **jusqu'à 800 € bruts** sera versée avant fin 2023 à l'ensemble des agents dont la rémunération mensuelle moyenne entre juillet 2022 et juin 2023 est inférieure à 3 250 € bruts.

La prise en charge des transports

En complément de ces mesures, les agents concernés bénéficieront à titre pérenne d'un remboursement de 75 % du forfait de transport collectif des agents, contre 50 % aujourd'hui.

Un exemple de revalorisation : AESH au 1er échelon

À titre d'illustration, outre le bénéfice de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat mentionnée et, le cas échéant, du relèvement de la prise en charge du prix de son abonnement transport de 50 à 75 %, un(e) AESH au 1er échelon bénéficiera au total d'une revalorisation, entre janvier 2023 et janvier 2024, de 1 769 € bruts annuels pour une quotité de travail moyenne, soit 119 € nets par mois.

De nombreuses mesures d'amélioration des conditions de travail et de rémunération s'appliquent en 2023 à tous les personnels de l'éducation nationale ou, plus spécifiquement, selon les corps et missions de ceux-ci. Elles seront prolongées, à partir des concertations qui vont s'engager à l'automne, par plusieurs chantiers de revalorisation des métiers de l'éducation, au premier rang desquels celui du métier d'enseignant.

ENJEUX RH DE LA RENTRÉE

La gestion des ressources humaines au sein du ministère et dans l'académie suppose d'accompagner et d'aider les agents au cours des différentes étapes de leur vie professionnelle. Cet accompagnement se traduit par des aides et des outils plus rapides et plus efficients.

L'ACTION SOCIALE DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

L'action sociale est un des leviers essentiels du soutien à l'ensemble des personnels. Elle contribue à leur bien-être personnel et permet d'améliorer leurs conditions de vie, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et loisirs et les aide à faire face à des situations difficiles. Cette année, une nouvelle prestation sociale d'aide à domicile après une hospitalisation a été mise en place.

Les prestations d'action sociale s'adressent aux personnels de l'académie en activité, titulaires, stagiaires et agents contractuels. Elles s'adressent également aux personnels retraités. Les assistants d'éducation (AED) et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) bénéficient ainsi des chèques vacances, de l'aide à la restauration et à l'ensemble des actions sociales de l'académie. Les AESH recrutés et rémunérés par les services déconcentrés (Rectorat et DSDEN) bénéficient aussi de l'aide aux enfants handicapés et de l'aide aux vacances.

DES PROCÉDURES PLUS SIMPLES ET PLUS RAPIDES

Colibris

L'interface Colibris et l'application e-Colibris permettent d'effectuer l'ensemble des démarches de mouvement, mutation, recours, avancement...en étant directement affecté vers le bon interlocuteur académique, avec un délai de réponse considérablement réduit. L'application e-Colibris est téléchargeable et permet notamment de se faire rembourser la cotisation de mutuelle.

Préau, des prestations à tarifs préférentiels

Préau est une association nationale qui propose à tous les personnels du ministère, actifs et retraités, des offres à tarifs préférentiels pour de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques ainsi que des avantages commerciaux. Depuis juillet 2022, l'adhésion à Préau est devenue gratuite pour tous les personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Services Publics +, 9 engagements pour un service public + proche, + efficace et + simple

Depuis plusieurs années, les services de l'État travaillent à améliorer l'accueil de leurs usagers, qu'il s'agisse d'un accueil physique ou en ligne, par téléphone ou par courrier, grâce aux engagements Marianne. Le Gouvernement a décidé de généraliser ces engagements à l'ensemble des services publics en relation avec les usagers, dans le cadre d'un programme intégré appelé Services Public +.

Dans le prolongement du projet académique 2021-2025, « l'école sur tous les territoires » suppose de proposer des formations les plus adaptées possibles aux réalités de chaque établissement scolaire. En effet, l'exercice de métiers de plus en plus complexes nécessite de faciliter pour chacun l'acquisition et le développement de compétences professionnelles au plus près des besoins.





L'ECOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

L'École académique de la formation continue (EAFC) a été inaugurée à la rentrée 2022 dans l'académie, au plus près des réalités des métiers. Incarnée par un lieu et des interlocuteurs privilégiés, l'école académique de la formation continue a pour objectif d'offrir à tous les personnels un parcours de formation continue :

- centré « usager », avec des cycles spécifiques de formation dédiés à chaque catégorie de personnel;
- personnalisé pour répondre à des besoins spécifiques (individuels ou collectifs) et permettre à chacun de participer à la construction de son parcours de formation;
- de proximité grâce à un déploiement sur toute l'académie pour être au plus près de l'environnement de travail des personnels;
- activable à tout moment dans l'année et tout au long de sa carrière,
- transversal pour créer une culture professionnelle commune ;
- qualifiant/diplômant, pour faire reconnaître et valoriser les nouvelles compétences, en lien avec les universités, les INSPE, les instituts de formation continue, etc.;

Des formations au plus près des besoins des personnels

Au-delà des formations individuelles à la carte, l'EAFC propose également des formations collectives pour répondre aux besoins des collectifs de travail (formations d'initiative locale – FIL).

Un plan local de formation (PLF) est élaboré à partir de l'expression des besoins des usagers pour chaque Bassin d'Education et de Formation (BEF). Ce sont donc au total 17 programmes de formation pensés dans la proximité, en plus d'un 18ème plan dédié à l'éducation prioritaire, qui ont été préparés par les acteurs locaux et pour les acteurs locaux. Ainsi chaque bassin a donné la priorité à des thématiques recueillant

l'adhésion des attentes. Un tel niveau de proximité est essentiel pour assurer la cohérence du parcours scolaire des élèves.

À l'échelon de chaque département, un plan de formation spécifique permet ainsi aux personnels du premier degré de consolider leur savoir-faire, notamment dans le cadre des plans mathématiques et français, tout comme pour d'autres sujets comme la laïcité ou le harcèlement scolaire. Des formations locales à l'économie d'énergie des bâtiments ou pour la gestion financière des établissements par les gestionnaires sont aussi dispensées.

UN ACCOMPAGNEMENT FORT DES PERSONNELS EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE

Répondre aux besoins des personnels sur le territoire par le numérique

Les initiatives locales de l'académie sont valorisées et animées par des communautés apprenantes. Un maillage territorial, composé de référents en établissements et d'accompagnateurs de bassins d'éducation et de formation (BEF) permet de couvrir les besoins des 4 départements. Des formations, accompagnant notamment les grands plans numériques des collectivités, sont inscrites dans le catalogue de formations de proximité.

Les banques de ressources numériques éducatives (BRNE) l'académie développe également des banques de ressources numériques éducatives. Il s'agit de permettre l'observation entre pairs et l'analyse de pratiques puis de formaliser des usages intégrant ressources et outils numériques afin de créer une culture commune du numérique entre enseignants. Chaque BRNE est organisée par discipline et donne accès à des centaines de ressources multimédias et d'exercices interactifs, ainsi que des outils de création de ressources et de suivi des élèves. Elles sont entièrement modulables et adaptées aux élèves à besoins éducatifs particuliers.



Des ressources numériques à disposition des professeurs

 L'incubateur académique: l'académie met son expertise au service de 26 projets de recherche réunissant un ensemble de partenaires qui collaborent pour accompagner la transformation des pratiques d'enseignement par le numérique.

Cet investissement dans la recherche, que ce soit par la conception ou l'évaluation de ressources, trouve sa concrétisation dans la vie quotidienne des élèves avec la mise à disposition de ressources et de dispositifs :

- LyText: une plateforme en accès libre pour la préparation de l'épreuve anticipée de français au baccalauréat qui propose, grâce au numérique, une banque de textes enrichis d'informations lexicales, syntaxiques et stylistiques;
- CoText: Déclinaison au collège pour le diplôme national du brevet, avec une place plus importante pour la grammaire et l'orthographe;
- GramEx: un outil de création d'exercices de grammaire à partir de n'importe quel texte, utilisant l'intelligence artificielle et les techniques de traitement automatique des langues;
- Irémia: application immersive, proposant des exercices de relaxation, utilisable en autonomie par les élèves pour améliorer le bien-être scolaire;
- des projets s'appuyant sur des environnements immersifs et de dispositifs de réalité virtuelle pour familiariser les élèves avec la lecture d'œuvres littéraires.

DES MESURES POUR LES PERSONNELS

Grâce à une politique volontariste, des procédures et des outils ont été élaborés afin de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes et de combattre les discriminations. Ces principes sont diffusés auprès de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale et de la jeunesse, dans tous les champs dont ils sont responsables.

Les cadres bénéficient désormais systématiquement de formations à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, et un Guide des bonnes pratiques pour recruter, accueillir et intégrer sans discriminer a été élaboré et très largement diffusé. Les mesures du plan d'action sont appliquées au niveau national, mais également à l'échelle locale, les territoires se dotant de plans d'action propres, déclinés du plan national.

Les mesures pour les personnels s'articulent avec les actions destinées aux élèves :

- la politique en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons et de l'égalité des chances ;
- la politique d'inclusion des élèves en situation de handicap;
- la politique de soutien à la scolarisation des élèves allophones;
- la politique de lutte contre le sexisme, le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie, la transphobie, et plus largement contre toutes les formes de rejets et de violences

PLUSIEURS TEMPS FORTS EN 2023 ET 2024

L'engagement de chacune et chacun pour faire exister des lieux d'apprentissage et des espaces où l'égalité et la diversité se vivent au quotidien. Cet engagement sera, chaque année, jalonné par quelques temps forts : le 25 novembre (Journée internationale contre les violences faites aux femmes), le 8 mars (Journée internationale des droits des femmes), le 21 mars (Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale) ou le 17 mai (Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie).

Année scolaire 2023-2024

FAIRE CONFIANCE

à l'expérience du terrain : le CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Poursuite des remontées de projets de terrain afin d'inscrire la démarche
 « Notre École, faisons-la ensemble » dans la durée.
- Mise en place de la réserve nationale du Fonds d'innovation pédagogique pour soutenir 30 projets à haut potentiel.
- Soutien à l'animation et à la valorisation de la communauté des porteurs de projets dans l'ensemble du territoire.

Un an après son impulsion par le président de la République, le volet Éducation du Conseil national de la refondation (CNR) « Notre école, faisons-la ensemble » est une réussite. Un tiers des écoles, collèges et lycées avaient déjà manifesté une intention de concertation à la mi-2023 et plus de 8 500 projets ont été déposés par les équipes éducatives. Plus de 3 000 projets bénéficient d'ores et déjà d'un accompagnement financier via le Fonds d'innovation pédagogique (FIP), doté de 500 millions d'euros sur l'ensemble du quinquennat ; les autres projets étant en cours d'examen au niveau territorial.

DES PROJETS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS

Un profond changement culturel

Le CNR Éducation donne un nouvel élan à l'innovation pédagogique des professeurs et un second souffle aux projets d'école et d'établissement. L'objectif de cette démarche n'est pas d'expérimenter ponctuellement un nouvel outil, mais d'accompagner des projets pédagogiques conçus et portés par les équipes pédagogiques, dans le cadre d'une large concertation et dans le temps long. La politique éducative s'élabore depuis les écoles et les établissements, et les équipes éducatives bénéficient de moyens inédits et d'un appui local pour construire des projets pédagogiques adaptés aux besoins des élèves et aux contextes locaux. Le CNR Éducation n'est pas un dispositif supplémentaire, mais une nouvelle méthode qui permet à chaque école et établissement de construire son propre projet.

Des projets pour la réussite des élèves

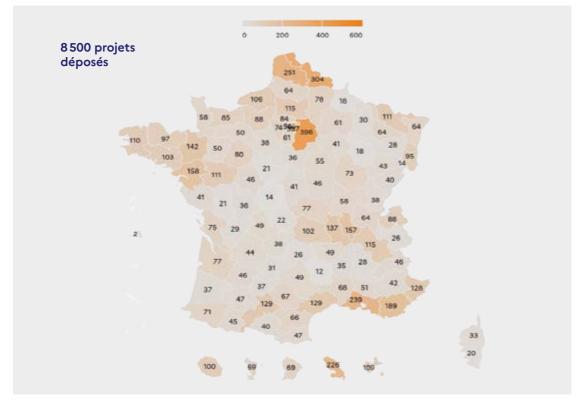
Examiné par une commission académique présidée par le recteur d'académie, **chaque projet est unique :**

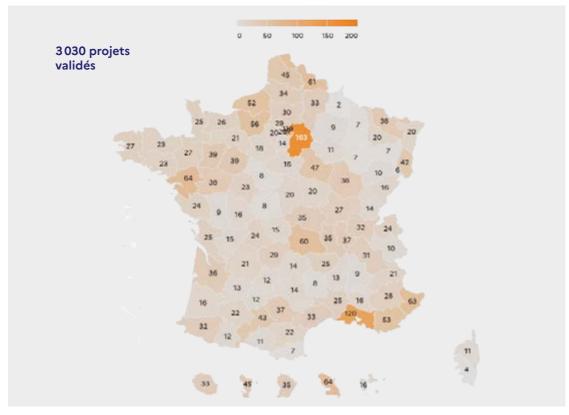
- un atelier de partage de manipulation pour l'éveil numérique en maternelle ;
- un outil au service de l'apprentissage de la lecture ;
- un projet dédié au renforcement de l'accessibilité des enseignements pour les élèves à besoins éducatifs particuliers;
- la mise en place de clubs de maths et d'un sac à maths entre plusieurs écoles et collèges;
- la lecture à voix haute en inter-degrés jusqu'au lycée des métiers mobilisant l'ensemble de ses filières en faveur du climat;
- etc

Leur richesse traduit l'engagement des équipes éducatives qui, avec les parents d'élèves, les collectivités et les partenaires des écoles, ont construit ensemble de nouveaux leviers pédagogiques en faveur de la maîtrise des savoirs fondamentaux, de l'égalité des chances et de l'épanouissement des élèves. Ces projets au service de l'élève, de ses progrès et de son bien-être dessinent dès aujourd'hui et de manière durable les jalons de l'avenir de l'École.

Le CNR en chiffres

- 18 991 écoles ou établissements ayant manifesté leur intérêt pour la démarche.
- **8 500 projets déposés** au 24 juillet 2023, dont 1 770 projets inter-établissements, représentant 2,8 millions d'élèves.
- Plus de 3 000 projets déjà validés bénéficiant à 1 million d'élèves, dont :
- 692 projets inter-établissements ;
- 23 % en éducation prioritaire.
- 46 millions d'euros déjà engagés.





UN ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PRÈS DES BESOINS

Des équipes d'appui territorial

Interlocuteurs privilégiés des établissements, les équipes d'appui territorial amplifieront leur mission d'accompagnement de proximité à chaque étape du projet. Dans l'ensemble des départements, les équipes d'appui sont un point de contact connu des porteurs de projets pour bénéficier d'un accompagnement dédié.

L'animation de la communauté des projets CNR

Un an après le lancement de la démarche, avec près de 3 000 projets financés et mis en œuvre en cette rentrée, un grand nombre d'enseignants, personnels d'encadrement et partenaires sont mobilisés autour d'objectifs partagés pour transformer l'École et améliorer la réussite des élèves.

Faciliter la mise en relation de l'ensemble de ces acteurs afin d'impulser une dynamique de communauté apprenante sera l'un des axes forts de l'année 2023-2024. Soutenu à tous les échelons, ce réseau des porteurs de projets permettra d'inscrire la démarche dans la durée et de nourrir le développement professionnel de chacun, selon ses besoins. Des temps forts de valorisation des projets seront organisés tout au long de l'année dans les départements, les académies et à l'occasion de portes ouvertes nationales.

UN SOUTIEN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Les équipes ont besoin de voir leurs projets soutenus, aussi bien en termes financiers qu'en termes de formation ou d'accompagnement humain dans le temps.

Des transformations pédagogiques inscrites dans la durée

L'installation de nouvelles pratiques pédagogiques, leur évaluation, les éventuels infléchissements doivent s'inscrire dans le temps pour produire des effets. C'est pourquoi les projets CNR seront accompagnés par les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen) et les équipes départementales ou locales sur le long terme. Il s'agit en effet de pérenniser les actions menées et de créer un contexte propice à l'essaimage des idées qui atteignent les objectifs visés. Selon l'importance des projets et le nombre d'élèves concernés, un dispositif adapté d'évaluation sera mis en place, afin notamment de permettre le suivi dans le temps des effets sur la réussite des élèves. Les projets d'intérêt national feront l'objet d'une évaluation et d'un suivi par des laboratoires de recherche.

L'accompagnement des projets à haut potentiel

Les projets à haut potentiel répondent à trois critères :

- une valeur pédagogique ajoutée élevée et mesurable sur les résultats des élèves ;
- un projet fondé sur un diagnostic local partagé dans le cadre d'une large concertation ;
- un potentiel d'essaimage au niveau du bassin, de l'académie ou à l'échelle inter-académique. Les équipes des écoles et des établissements volontaires, dont le projet CNR a été validé par la commission académique et présente un haut potentiel, pourront proposer leur candidature pour obtenir un financement dans le cadre de la réserve nationale. Les équipes d'appui territorial assurent un accompagnement spécifique tout au long du projet, adapté aux besoins des équipes.



La réussite et l'épanouissement des élèves, comme la réduction des inégalités, impliquent un profond changement de méthode et de culture : il faut collectivement partir des besoins identifiés par les équipes pédagogiques et de leurs projets, les soutenir et les accompagner.

Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leur projet, promouvoir plus de liberté d'innovation en leur sein pour améliorer la réussite de leurs élèves et créer dans chaque territoire, par l'association de toutes les parties prenantes, une dynamique collective autour de l'école, telle est l'ambition de la démarche du CNR Éducation « Notre école, faisons-la ensemble! »

Une démarche en trois temps :

- 1ère étape : la concertation initiale avec l'équipe éducative
- 2ème étape : l'élaboration d'un projet par l'école ou l'établissement au service de la réussite des élèves
- 3^{ème} étape : le soutien financier du Fonds d'innovation pédagogique

Plus de 200 écoles et établissements scolaires de l'académie sont d'ores et déjà engagés dans la démarche pour faire émerger des initiatives nouvelles.

Le fonds d'innovation pédagogique est doté de 500 millions d'euros au niveau national.

L'académie de Nancy-Metz a déjà bénéficié de plus d'1,5 millions d'euros en 2023 pour soutenir les projets d'innovation pédagogique au sein des écoles, collèges et lycées. Une nouvelle enveloppe sera octroyée pour l'année 2023-2024.



Exemple d'un projet dans l'académie : numérique / sciences / école-entreprise

MISSION TO MARS Collège Jean Moulin, Tomblaine (54)

DESCRIPTION DU PROJET

Constatant l'engouement des élèves pour la thématique de l'astronomie, l'équipe du collège Moulin de Tomblaine (académie de Nancy-Metz) a souhaité élaborer un projet sur le thème de l'exploration de la planète Mars et des univers imaginaires qui y sont liés.

Le projet vise à mettre plus de lien entre l'ensemble des disciplines en privilégiant, lorsque cela est possible, la pédagogie par le jeu ou la pédagogie inversée, dans les sciences physiques notamment.

Les élèves participeront tout au long de l'année à des activités issues d'une mallette pédagogique « Super cam, l'exploration martienne » co-construite entre les professeurs et le Centre national d'études spatiales (Cnes).

Des temps forts autour de ce projet jalonneront l'année: intervention du collège au planétarium de l'association Astro et Sac à dos, échanges avec des professionnels de l'European Spatial Agency par visioconférence, stages et immersion pour les élèves volontaires au sein d'entreprises utilisant des technologies de pointe, voyage scolaire à l'Euro Space Center de Libin (Belgique).

PARTENAIRES ASSOCIÉS AU PROJET

- Centre national d'études spatiales (Cnes)
- Département de Meurthe-et-Moselle
- École d'ingénieurs de Brabois
- Association Astro et Sac à dos ■

14

MARSEILLE EN GRAND

une préfiguration réussie du CNR

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une démarche d'évaluation engagée par les équipes éducatives.
- Un dispositif dédié, sur le modèle du pass Culture, pour renforcer les actions d'éducation artistique et culturelle dans les écoles marseillaises d'ici janvier 2024.

Après deux années de déploiement, les équipes éducatives des premières écoles engagées dans le plan Marseille en grand témoignent de l'amélioration du climat scolaire, d'un lien renouvelé avec les familles et du renforcement de la co-éducation.

PLUS D'AUTONOMIE ET DE MOYENS DONNÉS AUX ÉCOLES

Des projets pédagogiques innovants

Les équipes des écoles volontaires ont bâti le projet pédagogique le plus ajusté à leurs besoins afin de mieux faire réussir les élèves dans la maîtrise des savoirs fondamentaux. Les projets élaborés concernent six thématiques prioritaires:

- les mathématiques et les sciences ;
- · les arts et la culture ;
- l'éducation physique et sportive ;
- l'éducation au développement durable ;
- les langues vivantes et l'international;
- les espaces apprenants.

Chaque projet concourt à un triple objectif :

- améliorer la réussite des élèves par le renforcement des savoirs fondamentaux ;
- améliorer le bien-être des élèves ;
- renforcer le lien entre l'école, les parents et l'ensemble des acteurs locaux.

L'innovation portée par ces projets réside dans la liberté donnée aux professeurs d'expérimenter des pratiques pédagogiques différentes et de proposer des situations d'apprentissage qui répondent plus étroitement aux besoins des élèves.

Marseille en grand en chiffres

- Un effet d'entraînement positif: entre 2021 et 2023, le nombre d'écoles volontaires est passé de 59 à 82, soit 17 % des écoles marseillaises.
- 14 400 élèves concernés.
- 950 professeurs engagés.

Un accompagnement humain et financier

Chaque projet bénéficie d'un accompagnement humain et financier inédit, avec **trois millions d'euros de crédits pédagogiques** engagés à l'appui des différents projets.

Une nouvelle démarche d'évaluation

À partir de la rentrée, et tout au long de l'année 2023-2024, les équipes éducatives engageront une démarche d'évaluation fondée sur deux catégories d'indicateurs :

- · les évaluations nationales en CP/CE1;
- des indicateurs personnalisés ou microindicateurs décidés par les écoles et tenant compte de la singularité de chaque projet.



De Marseille en grand au CNR Éducation : des projets innovants pour dessiner l'école du futur

Des espaces d'apprentissages flexibles pour mieux apprendre

Comment améliorer les conditions d'apprentissages des élèves en favorisant un environnement scolaire plus serein et épanouissant ? L'équipe éducative et les parties prenantes de l'école du Rouet à Marseille (académie d'Aix-Marseille) ont travaillé collectivement sur l'aménagement de la classe et de son environnement pour favoriser le développement des compétences psychosociales des élèves au service des apprentissages fondamentaux. L'innovation pédagogique s'appuie sur deux leviers :

- un enseignement en classes multi-niveaux (classes de cycle) pour proposer une diversification des dispositifs pédagogiques et une meilleure individualisation des parcours;
- un enseignement en classes flexibles pour augmenter l'attention et la concentration, des pratiques de classe basées sur l'entraide, la coopération entre élèves, la gestion de l'autonomie et des rythmes scolaires innovants.

Un parcours bilingue dès la maternelle

Instaurer un parcours bilingue dès la maternelle associant les familles dont certaines sont allophones est le projet innovant de l'équipe éducative de l'école Vilette Fonscolombe à Marseille. Renforçant ainsi le lien école-famille, l'attention

portée à la compréhension et à la pratique d'une langue étrangère dès le plus jeune âge permet de favoriser l'entrée dans les apprentissages

du lire, écrire, parler. Le projet se traduit par le développement de formations dédiées à l'attention des professeurs et a donné lieu à une concertation élargie sur l'aménagement des espaces scolaires afin de favoriser les alliances éducatives et le lien avec les familles.

Un laboratoire de mathématiques inspiré des pratiques éducatives à l'étranger

À l'école maternelle et élémentaire du quartier Menpenti à Marseille, les résultats trop fragiles aux évaluations nationales en CP et CE1 ont nécessité d'engager une réflexion sur les conditions et méthodes d'apprentissage des élèves en mathématiques. S'appuyant sur leurs observations à l'occasion d'échanges Erasmus + et Peer For Maths, les équipes de l'école maternelle et élémentaire du quartier Menpenti à Marseille ont fait évoluer leurs pratiques pédagogiques dans cette discipline. Par l'aménagement d'un laboratoire de mathématiques, elles souhaitent promouvoir une pédagogie plus active fondée sur la manipulation et la confrontation à davantage de situations concrètes de problèmes. L'équipement du laboratoire permet également de travailler les compétences numériques des élèves. Cet espace d'apprentissage innovant favorise également le travail en équipe et permet d'organiser des temps d'échanges avec des chercheurs et d'autres partenaires éducatifs.

UN DISPOSITIF DÉDIÉ POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Sur le modèle de la part collective du pass Culture déployé à partir de la 6°, les 82 écoles de Marseille en grand bénéficieront d'un dispositif spécifique pour financer des activités d'éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge. Il s'agit de faciliter la mise en relation des écoles avec l'offre éducative et pédagogique proposée par les partenaires culturels du territoire sur les différents domaines de l'éducation artistique et culturelle. Ce dispositif vise à lutter contre les inégalités d'accès à la culture en favorisant les projets culturels qui constituent des leviers fondamentaux pour soutenir l'apprentissage des savoirs fondamentaux et le bien-être des élèves.

1 5 Année scolaire 2023-2024

RENFORCER

la politique de RESSOURCES HUMAINES

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une nouvelle stratégie de ressources humaines.
- Un plan ambitieux de formation de la filière administrative.
- L'accès au télétravail pour les personnels des établissements scolaires.
- Une augmentation du budget en faveur du logement.

Alors que toute la fonction publique connaît d'importantes tensions sur les recrutements, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'engage dans une nouvelle politique de ressources humaines afin de relever les enjeux d'attractivité des métiers, de renforcer l'accompagnement des agents et de transformer les fonctions RH du ministère et des rectorats.

ACCOMPAGNER LES AGENTS DE FAÇON PERSONNALISÉE

Davantage d'accompagnement en proximité

Aujourd'hui, les 30 académies sont engagées, à travers des « feuilles de route RH », pour proposer une gestion des ressources humaines plus personnalisée à l'ensemble des agents. 400 directeurs de ressources humaines et conseillers RH de proximité, répartis sur tout le territoire, conseillent et informent les agents, quels que soient leurs statuts ou fonctions. Véritables appuis aux responsables hiérarchiques locaux (inspecteurs, directeurs d'école, chefs d'établissement, chefs de service académique, etc.), ils accompagnent les parcours professionnels des agents qui ont besoin d'être informés et conseillés dans leurs projets d'évolution professionnelle ou dans leurs pratiques.

La formation au service de tous les agents

Les écoles académiques de la formation continue (EAFC) permettent d'installer durablement un lien entre la construction des parcours de carrière et la formation au cœur des services académiques. Les personnels peuvent ainsi acquérir de nouvelles compétences, mais aussi des certifications et des diplômes qui pourront être valorisés dans la suite de leur parcours professionnel. Un effort sera demandé aux rectorats pour proposer dès le premier trimestre un tiers de formations hors temps de face à face pédagogique afin de tendre vers 100 % d'ici la rentrée 2024. En complément de l'offre de formation destinée

aux personnels enseignants, les personnels d'encadrement et administratifs de l'éducation nationale et les personnels de la jeunesse peuvent accéder à l'offre de la plateforme interministérielle Mentor.

Par ailleurs, un plan ambitieux de formation de la filière administrative va être déployé à partir de la rentrée par les EAFC pour faire monter en compétences les agents administratifs, qui pourront ainsi répondre de façon plus rapide et personnalisé à l'ensemble des demandes des personnels.

Le déploiement du télétravail

Le télétravail constitue aujourd'hui un facteur d'attractivité pour les fonctions qui le permettent et contribue à instaurer de nouvelles pratiques managériales dans les collectifs de travail.

Un accord relatif au déploiement du télétravail au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et au ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques a été signé le 12 juin 2023 avec une majorité d'organisations syndicales. Il décline l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique

du 13 juillet 2021. L'accès au télétravail est désormais ouvert aux personnels des établissements scolaires, à l'exception des personnels enseignants, dont le travail hors du lieu d'affectation est déjà pris en compte : les personnels de direction, administratifs, d'éducation, sociaux et de santé peuvent ainsi accéder au télétravail, à condition que celui-ci s'inscrive dans un cadre garantissant la présence d'un effectif suffisant d'adultes au sein des établissements.

RENFORCER L'ACTION SOCIALE

La réforme de la protection sociale complémentaire

Le Gouvernement s'engage à améliorer la couverture des frais occasionnés pour ses personnels en cas de maternité, de maladie ou d'accident. Il a conclu à cet effet l'accord du 26 janvier 2022 avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires. Les agents ayant souscrit une mutuelle et qui en font la demande bénéficient d'ores et déjà d'un versement de 15 € de la part de leur employeur.

À compter de 2025, l'ensemble des personnels actifs du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques devront adhérer à un contrat collectif. Cette réforme renforcera l'accès des personnels aux soins et leur garantira un meilleur niveau de couverture des risques santé, contribuant ainsi à améliorer les conditions d'emploi des personnels et à renforcer l'attractivité des trois ministères, avec :

- un panier de soins avantageux : des garanties de qualité et un niveau de remboursement élevé;
- une prise en charge par l'employeur de la moitié des cotisations des agents ;
- une adhésion intéressante pour les retraités, les conjoints et les enfants ;
- la mise en place d'une solidarité intergénérationnelle, familiale et indiciaire entre agents;
- une commission paritaire de pilotage et de suivi, composée de représentants du ministère et des organisations syndicales représentatives.

Le développement de la politique ministérielle du logement

Depuis 2017, le ministère a initié une politique ministérielle du logement en faveur des personnels avec les académies de Créteil, Versailles, Amiens et Lille, afin de réserver des logements auprès de bailleurs sociaux. En 2022, le ministère a négocié des partenariats nationaux avec des bailleurs présents sur l'ensemble du territoire (CDC Habitat et Action Logement) et des conventions académiques ont été conclues afin de mettre à disposition des personnels une offre diversifiée de logements. Un budget significativement augmenté pour 2023 permet de renforcer les actions en faveur du logement et d'étendre à toutes les académies le partenariat national avec Action Logement pour pouvoir proposer, sur l'ensemble du territoire, une offre de logements sociaux adaptée à la situation personnelle et familiale des agents. Une plateforme dématérialisée leur permet d'être acteurs de leur démarche de recherche de logement et de suivre leur demande.

Cette politique prioritaire bénéficie à tous les personnels (enseignants, personnels ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé, titulaires, stagiaires et contractuels, assistants d'éducation, accompagnants d'élèves en situation de handicap) afin notamment d'améliorer l'accueil

des nouveaux arrivants et de faciliter leur installation dans le cadre de la rentrée scolaire 2023-2024

RENFORCER LA FILIÈRE RH

Au-delà des mesures de revalorisation, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'engage dans une nouvelle stratégie de ressources humaines pour incarner une véritable identité d'employeur public, en améliorant l'accompagnement à l'entrée dans le poste, mais aussi tout au long de la carrière, avec des procédures simplifiées et des réponses plus rapides apportées aux agents et un accompagnement renforcé.

Le développement d'une nouvelle marque employeur qui fédère « des hommes et des femmes qui changent la vie pour toute la vie » s'accompagne de la définition d'engagements de la part du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse vis-à-vis de l'ensemble de ses agents. Les acteurs de la filière RH des académies et régions académiques seront accompagnés dès la rentrée 2023 dans cette dynamique par la direction générale des ressources humaines.

La nouvelle marque employeur du ministère

La nouvelle communication du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse insiste sur le rôle central des enseignants et des personnels de l'éducation dans l'avenir des élèves et de la société, avec pour signature :

ÉDUCATION NATIONALE

Des femmes et des hommes qui changent la vie pour toute la vie

La campagne de communication présente un clip télévisuel, vise à s'ancrer dans le temps et à valoriser les métiers de l'enseignement, mais aussi tous les métiers d'encadrement, d'administration, etc., présents au ministère.

Le site Devenir enseignant a été actualisé pour insister sur les entrées par type de profil : étudiant, reconversion professionnelle, lycéen, et ainsi s'adresser à tous les publics susceptibles d'être intéressés par ces métiers. Plus d'informations sont disponibles sur le site Devenir enseignant : https://www.devenirenseignant.gouv.fr/un-professeur-ca-change-la-vie-pour-toute-la-vie-1038.

Une politique **ÉGALITÉ-DIVERSITÉ**

au service des personnels

Objectifs

- Atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'accès mieux partagé aux responsabilités et la mixité des métiers
- Faire connaître et renforcer la politique inclusive pour les personnels porteurs de handicap et les personnels LGBTQIA+
- Promouvoir l'intergénérationnel et mieux accompagner les seniors

3 LEVIERS D'ACTION

- Des initiatives et des actions engagées sur tout le territoire: observatoires des discriminations, mentorat et coaching destiné aux femmes, cafés de l'égalité inter fonction publique, etc.
- Un réseau de 30 référentes et référents académiques Égalité-Diversité, soutenu par des référentes et référents dans les
 101 départements, dans les 171 établissements de l'enseignement supérieur, dans les Creps¹, les écoles et établissements du sport et les opérateurs de l'enseignement scolaire
- Des formations programmées nationalement et localement, des journées de sensibilisation et d'action dédiées à l'égalité et à l'inclusion

CALENDRIER

Juin 2022

- Obtention du label Afnor Égalité-Diversité en reconnaissance des actions et des avancées des MENJ, MESR et MSJOP en faveur de l'égalité femmes-hommes au bénéfice des personnels
- + de 5 000 personnels en charge de l'encadrement direct ou indirect formés et ambassadeurs de l'engagement du ministère

Rentrée 2023

Un dispositif de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes et sexuels dans chaque académie

Perspectives 2024-2026

Un nouveau plan d'action national 2024-2026 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes décliné dans les services déconcentrés et les différents établissements de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche et des sports

LE PLAN RH 2026

Dans l'académie Nancy-Metz l'accompagnement des personnels constitue un des trois axes du projet académique 2021-2025. La feuille de route « pour les ressources humaines » définit une stratégie RH qui tient compte des géométries et particularismes territoriaux.

La gestion des ressources humaines de proximité se traduit dans le développement d'une véritable culture de l'accompagnement de l'ensemble des personnels au sein des EPLE (établissements publics locaux d'enseignement) et des services.

L'objectif identifié d'accompagner et d'orienter au mieux les personnels se traduit par la capacité à répondre rapidement, précisément et valablement à toutes questions que se pose un agent et à lui apporter les informations et conseils recherchés tout au long de sa carrière, mais aussi de fournir tous les leviers permettant de développer les compétences professionnelles et faciliter le développement personnel.

Pour atteindre cet objectif, qui constitue un véritable changement culturel, un fort accompagnement de l'encadrement et de l'ensemble des personnels est nécessaire. Cadres des établissements, des services académiques, gestionnaires RH seront des éléments moteurs du dispositif.

DES CONSEILLERS RESSOURCES HUMAINES DE PROXIMITÉ

L'académie s'appuie sur douze conseillers RH de proximité et un réseau de correspondants implantés dans les bassins d'éducation. À fréquence régulière, ces conseillers organisent des temps d'échanges en établissements. De manière à faciliter la prise de rendez-vous et l'information aux usagers, une plateforme en ligne assure en outre la prise de rendez-vous.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une des priorités de l'académie en matière de gestion des ressources humaines.

Cette thématique a fait l'objet d'un important dialogue social. Le travail des services académiques et des représentants des personnels a débouché sur un plan d'action qui reprend les 5 axes stratégiques du plan national et s'accompagne d'un rapport de situation comparée.

Il s'agit de lutter contre toutes les formes de discriminations et d'éliminer les stéréotypes sexués. Après les premières sessions de sensibilisation et de formation, des actions concrètes vont très prochainement faire l'objet d'une publication, comme par exemple le dispositif académique de signalement et de traitement des violences sexistes ou sexuelles, ou le guide de la parentalité.

AMÉLIORER LA RELATION AUX PERSONNELS

Améliorer la communication et l'information en s'appuyant sur les ressources numériques permettra d'assurer une plus grande transparence sur l'efficacité des opérations de gestion. Fluidifier l'échange et la remontée de l'information permettra de soutenir l'accompagnement individualisé et de renforcer les regards croisés des différents acteurs RH

Atouts de l'académie :

- un outil de communication de masse (PARTAGE)
- des process digitalisés (ex : compte épargne temps, congés, adresse dédiée au mouvement)
- · des lettres de communication interne
- des services réactifs, capables de répondre rapidement aux questions courantes

ACCOMPAGNER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Afin d'attirer des meilleurs talents et de leur permettre de s'épanouir et d'évoluer, l'offre de formation doit être mieux adaptée aux besoins des stagiaires et tout au long de la carrière. Formation et mobilité constituent des enjeux majeurs dans la gestion des ressources humaines.

Atouts de l'académie : — Formation d'adaptation à l'emploi pour les nouveaux stagiaires (agent comptable, adjoint gestionnaire, attaché en service académique, secrétaire de chef d'établissement, personnels médico-sociaux). — Élaboration du dispositif des nouveaux attachés en lien avec l'Institut régional d'administration (IRA) — Utilisation des postes à profil (personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) et enseignant) — Existence d'un vivier de « faisant fonction » pour les personnels de direction



PILOTER ET PROFESSIONNALISER L'ACCOMPAGNEMENT RH

La politique de gestion des ressources humaines de l'académie de Nancy-Metz se veut qualitative et en proximité. Elle s'inscrit dans le cadre d'un réseau dédié à l'accompagnement au sein de la direction des ressources humaines et en département. Les conseillers RH de proximité accompagnent les personnels sur les demandes relatives à leur évolution de carrière, à leur développement professionnel et personnel (ex : projet de mobilité, projet de formation), à l'appui managérial, etc. Ils constituent notamment un point d'entrée vers les conseillers mobilité carrière, experts en mobilité professionnelle

Indicateurs:

- Analyse des formations dont ont bénéficié les acteurs RH (recrutement, management, écoute active, etc.)
- Analyse des questionnaires de satisfaction des dispositifs de formation avec une procédure d'ajustement de l'offre
- Bilan des séminaires RH
- Niveau de participation des personnels aux groupes d'échange

DÉVELOPPER LES CONDITIONS D'UNE VIE PROFESSIONNELLE AGRÉABLE

Le bien-être des personnels ne relève plus d'une option managériale. Il est un outil efficace et nécessaire pour inverser le ressenti d'un environnement professionnel subi et améliorer l'attractivité des métiers de l'institution forte d'une population de fonctionnaires plus sensibles à l'équilibre vie personnelle - vie professionnelle.

Indicateurs

- Analyse de l'accès aux services sociaux et médicaux
- Nombre de bénéficiaires de l'action sociale
- Taux de télétravail
- Statistiques de l'accès au réseau PAS MGEN

PRÉVENIR, PROTÉGER ET SOUTENIR LES PERSONNELS

Les personnels de l'académie doivent pouvoir exercer leur activité professionnelle dans un cadre sécurisant, propice aux échanges et au travail collectif. C'est dans ce cadre que la mise en œuvre de la mission de l'école sur la transmission et le partage des valeurs de la république s'opère.

Indicateurs

- Analyse des sollicitations des équipes académiques (ex : référent laïcité, équipe mobile de sécurité (EMS), etc.)
- Analyse des demandes de protection fonctionnelle



Les académies sont engagées dans une gestion des ressources humaines (GRH) plus qualitative et personnalisée, suivant une feuille de route RH, véritable plan d'action pour améliorer et renforcer la relation entre l'institution et ses personnels. Les conseillers RH de proximité, répartis sur l'ensemble du territoire, interviennent en complément des gestionnaires des services du rectorat, des chefs d'établissement ou des inspecteurs, en accompagnement personnalisé de proximité. La variété des profils répond à la diversité des demandes des personnels.

L'ensemble de la carrière des personnels de l'académie, de l'accueil des nouveaux arrivants à la fin de carrière, en passant par la formation continue et les éventuels changements de carrière, nécessite un accompagnement constant et attentif. La feuille de route RH (Ressources Humaines) de l'académie en détaille les différents aspects, dans le prolongement du Grenelle de l'éducation déployé en 2021.

Au cœur de la feuille de route RH de l'académie et du projet académique 2021-2025, l'accompagnement des personnels au plus près des territoires se traduit à travers deux axes principaux : accompagner de façon plus personnalisée et plus réactive tous les personnels, et leur donner plus d'autonomie pour favoriser les initiatives locales.

Pour mettre en œuvre le plus efficacement possible l'accompagnement à destination des personnels, le service RH de l'académie s'appuie sur plusieurs acteurs déployés dans les départements : 11 conseillers RH de proximité et 3 conseillers mobilité-carrière.

Les conseillers RH de proximité, déployés à partir de 2018, permettent de rompre le sentiment d'isolement que peuvent ressentir les personnels. Ils ont pour rôle d'écouter et de conseiller les agents mais aussi les personnels de direction, d'inspection et les cadres administratifs. Ils créent ainsi un contact réel, complémentaire des autres fonctions de l'établissement ou de l'administration. Pour les personnels qui envisagent des mobilités au sein du ministère ou en dehors, les conseillers mobilité-carrière, spécialistes de l'écoute et du conseil pour la fonction publique, accompagnent les agents dans leur évolution professionnelle.

2. La transmission

DES SAVOIRS FONDAMENTAUX,

un devoir de l'École républicaine





LA PROGRESSION

de tous les élèves À L'ÉCOLE PRIMAIRE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- 100 % des classes de grande section, CP et CE1 plafonnées à 24 élèves.
- 84 % des classes de grande section dédoublées en éducation prioritaire (100 % en 2024).
- De nouvelles évaluations en CM1.
- Du soutien scolaire renforcé pour les élèves.
- Des feuilles de route académiques pour les savoirs fondamentaux.

L'investissement massif dans l'école primaire doit permettre de poursuivre l'élévation du niveau des élèves. L'instauration du soutien scolaire dans le cadre du Pacte enseignant est un levier supplémentaire pour aider les équipes à transmettre des savoirs solides aux élèves.

L'ÉCOLE MATERNELLE : DONNER À TOUS LES MÊMES CHANCES DE RÉUSSIR

L'école maternelle joue un rôle fondamental dans le développement des jeunes enfants. Elle accueille les enfants dès 3 ans, et parfois dès 2 ans, dans un environnement bienveillant et sécurisant, indispensable à la transmission des compétences langagières et mathématiques initiales. Elle est un tremplin qui permet à tous les enfants de commencer l'apprentissage des savoirs fondamentaux en CP sur un pied d'égalité. C'est pourquoi elle constitue une priorité.

L'école maternelle dès 2 ans

Le président de la République a souhaité donner la possibilité aux familles, notamment dans les secteurs socialement fragiles, de scolariser leurs enfants dès l'âge de 2 ans. En effet, les recherches soulignent le bénéfice que les enfants peuvent tirer d'une scolarisation précoce, que ce soit pour la richesse du vocabulaire ou pour la construction du nombre. Aujourd'hui, 71 410 élèves sont scolarisés en toute petite section. L'objectif est de permettre d'abord aux élèves des quartiers les plus défavorisés d'en bénéficier. Première étape : dans le cadre du plan Marseille en grand, la scolarisation en toute petite section sera généralisée

La formation des professeurs

D'ici trois ans, tous les professeurs de maternelle auront bénéficié d'une formation spécifique autour de quatre axes prioritaires :

- le vocabulaire ;
- · la phonologie;
- · les nombres;
- le développement de l'enfant.

La collection des « Guides fondamentaux pour enseigner » s'enrichit avec un nouveau volume intitulé La Construction du nombre à l'école maternelle¹. Il est dès à présent accessible en ligne. Par ailleurs, le site Éduscol met à la disposition de tous les professeurs des ressources qui donnent des points de repère sur l'acquisition des premiers outils mathématiques et des stratégies pour éventuellement pallier les fragilités2.

La limitation du nombre d'élèves par classe

La limitation à 24 du nombre d'élèves dans les classes de grande section, CP et CE1 sera pleinement effective en cette rentrée 2023.

En éducation prioritaire, le dédoublement de toutes les classes de grande section sera étendu, offrant ainsi aux élèves pour trois années (GS, CP, CE1) des conditions d'apprentissage très favorables.

- ${\bf 1} \ \underline{\text{https://eduscol.education.fr/3107/guides-fondamentaux-pour-l-enseignement.}}$
- 2 https://eduscol.education.fr/2819/acquerir-les-premiers-outils-mathematiques-cycle-1.

LE CP: UNE ANNÉE CRUCIALE

Le premier semestre de l'année de CP est déterminant pour l'apprentissage de la lecture, en s'appuyant sur les acquis de la maternelle. Avec un rythme soutenu de découvertes chaque semaine et avec 2 heures d'activité autour de la lecture par jour, les élèves vont acquérir le passeport le plus précieux qui soit vers la connaissance : la lecture. Pour cette raison, en amont et en aval de la classe de CP, le ministère veille à ce que les conditions d'enseignement soient les plus favorables, notamment pour les élèves les plus fragiles, afin de réduire les écarts observés à la rentrée 2022.

LES PLANS MATHÉMATIQUES ET FRANÇAIS

En janvier 2023, 26 % des élèves avaient encore des difficultés à maîtriser le principe de la lecture au milieu de leur année de CP, et 32,7 % à additionner³. Avant que la difficulté ne s'installe et ne fragilise la scolarité de l'élève, il est très important veiller à une bonne maîtrise de la lecture et des outils mathématiques chez tous les élèves. Pour cela, le Plan français et le Plan mathématiques sont désormais déployés dans toutes les académies avec plus de 50 % des professeurs des écoles déjà formés. La situation de Mayotte illustre l'effet de la formation sur les résultats des élèves. Un Plan lecture spécifique y a été mis en place, avec la formation des professeurs de CP et de CE1 en 2022. Les évaluations de mi-CP témoignent d'une progression spectaculaire. À mi-CP, là où seul un tiers des élèves était entré dans la lecture en 2021, ils sont presque 50 % en 2023. Les mêmes progressions se retrouvent à l'entrée en CE1.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉCOLES

Durant l'année 2023-2024, les écoles dont les élèves concentrent le plus de difficultés bénéficieront d'un appui particulier des inspecteurs de l'éducation nationale afin de les aider à trouver les leviers de progrès pour les élèves. Les projets du CNR Éducation « Notre école, faisons-la ensemble » portés par les équipes seront systématiquement soutenus et accompagnés.

LE COURS MOYEN (CM1-CM2) : SE PROJETER AVEC CONFIANCE VERS LE COLLÈGE

De nouvelles évaluations en CM1

En complément des évaluations réalisées par les professeurs, les évaluations nationales offrent des repères robustes et communs pour mieux identifier les besoins des élèves et lutter contre l'échec scolaire. Aujourd'hui, les professeurs des écoles bénéficient des évaluations de CP, de mi-CP et de CE1. En septembre 2023, pour mieux suivre les élèves tout au long de leur scolarité, des évaluations sont instituées en CM1. De même nature que les évaluations de CP et de CE1, elles vont aider les professeurs à ajuster leurs enseignements pour que les élèves maîtrisent les savoirs fondamentaux à la fin de l'école primaire, condition essentielle de leur réussite au collège.

Un renforcement des apprentissages fondamentaux

La note de service du 10 janvier 2023 trace la feuille de route commune pour aider les élèves à mieux réussir4. La maîtrise du langage et de la langue française, ainsi que le calcul et la résolution de problèmes, sont des priorités absolues. À l'entrée en CM1, tous les élèves qui n'arrivent pas à lire un texte avec fluidité et expressivité, à une vitesse d'environ 90 mots par minute, doivent bénéficier d'une pratique quotidienne renforcée. Chaque semaine, au moins deux textes longs (1 000 mots au moins) doivent être lus par les élèves. En mathématiques, l'accent est mis sur la maîtrise de la résolution des problèmes en plusieurs étapes.

Une pratique régulière de l'écriture

L'apprentissage et la maîtrise de l'écriture s'étendent sur l'ensemble de l'école primaire. À la fin du CM2, les élèves doivent pouvoir rédiger un texte d'au moins 15 lignes en respectant les règles orthographiques, syntaxiques, lexicales et de présentation. À cette fin, chaque semaine, les élèves de cours moyen doivent produire a minima un texte répondant à ces critères, toutes disciplines confondues. Cette pratique régulière de l'écriture doit s'étendre du CM1 à la 3e. Début 2024, un guide de référence sur l'écriture adossé à la recherche nationale et internationale viendra soutenir l'action de chaque professeur dans sa pratique professionnelle.



Une stratégie «fondamentaux » dans chaque académie

Chaque académie doit piloter sa stratégie « fondamentaux », incarnée dans une feuille de route dont l'exécution, pluriannuelle, doit permettre des progrès tangibles et observables au travers des évaluations. Cette stratégie peut s'appuyer sur :

- un programme de travail académique des corps d'inspection, conjoint aux 1^{er} et 2d degrés;
- des analyses fines des services statistiques académiques tirant parti des évaluations nationales et des résultats aux examens (notamment ceux du diplôme national du brevet);
- une logique de formation au plus près du besoin des élèves, à l'échelle du bassin d'enseignement et de formation par exemple.



L'académie de Nancy-Metz s'engage à offrir aux élèves les meilleures chances de réussite, et l'amélioration de l'enseignement des langues vivantes est une partie importante de cet engagement.

- Au collège, l'académie de Nancy-Metz propose une variété de programmes pour aider les élèves à apprendre des langues vivantes.
- Les classes bilangues permettent de commencer la deuxième langue dès la classe de 6°.
- Des aménagements pédagogiques en langue vivante sont proposés dans certains collèges, tels que la classe en immersion au collège Guynemer de Nancy et la classe de 3° prépa-métiers au lycée Jean Macé de Fameck.
- En fin de 3^e, le test de positionnement Ev@lang collège en anglais permet d'identifier les acquis et les besoins des élèves et d'aider les professeurs à mieux cibler et organiser leur enseignement.
- Cet outil de positionnement permettra également de mettre en place dès la rentrée un plan académique de formation de proximité sur le principe des lesson studies.

Ces programmes visent à donner aux élèves les meilleures chances de réussir en langue vivante et de devenir des citoyens bilingues.

L'académie de Nancy-Metz s'engage à préparer les élèves du second degré à la poursuite d'études. Pour ce faire, l'académie a mis en place une série de mesures, notamment :

- Un guide pédagogique pour la continuité linguistique entre le baccalauréat professionnel et le brevet de technicien supérieur (BTS).
- Un plan de formation pour les enseignants de la voie professionnelle, étalé sur quatre années scolaires (de 2018 à 2022).
- Un outil numérique de suivi du parcours linguistique des élèves de la voie professionnelle, proposé à l'ensemble des professeurs et accompagné par un plan de formation tout au long de l'année scolaire à venir.

Ces mesures visent à donner aux élèves les meilleures chances de réussir en langue vivante et de poursuivre leurs études à un niveau supérieur.

LE QUART D'HEURE DE LECTURE

C'est l'instauration de temps banalisés de lecture personnelle durant le temps scolaire, soit 15 mn de lecture quotidienne d'un ouvrage (romans, théâtre, poésie, BD, mangas, documentaire...).

Dans l'académie de Nancy-Metz, près de 800 établissements scolaires sont engagés dans cette démarche : près de 75% des écoles, 55% des collèges et 22% des lycées.

PARCOURS LINGUISTIQUES RENFORCÉS

Le déploiement des parcours linguistiques renforcés va se poursuivre dans le second degré afin de consolider le maillage territorial. Cette offre viendra compléter l'offre actuelle.

L'académie de Nancy-Metz s'engage à améliorer l'enseignement des langues vivantes dans l'enseignement primaire et secondaire. Les enseignants ont bénéficié de formations pour développer leurs compétences didactiques, et les élèves ont accès à une variété d'activités et de ressources pour apprendre des langues étrangères.

en collège:

- 254 dispositifs bilangues, dont plus de 200 en allemand
- 38 collèges proposant un enseignement de Langues et Cultures Européennes (LCE), parfois en interlangue
- 2 sections internationales en collèges d'éducation prioritaire: collège Cousteau de Creutzwald (allemand), collège de Mont-St-Martin (anglais britannique)



ainsi qu'en lycée général et technologique et en lycée professionnel :

- 12 sections binationales (en allemand, espagnol et italien)
- 3 sections internationales en lycée menant au Baccalauréat français international (BFI): Jeanne d'Arc Nancy (anglais britannique), Saint-Sigisbert Nancy (anglais américain), Georges de la Tour Metz (anglais américain)
- 1 dispositif Europlus (imaginé sur le principe de la SELO, avec la possibilité de suivre plusieurs DNL) au lycée Jeanne d'Arc de Nancy pour accueillir les élèves issus de la première cohorte du dispositif en immersion proposé au collège Guynemer
- 1 dispositif Bi-euro au lycée Ernest Bichat de Lunéville
- 15 établissements de l'académie labellisés CERTINLINGUA
- des sections européennes et de langues orientales (SELO) proposées dans 144 lycées généraux, technologiques et professionnels (en anglais, allemand, espagnol, italien et luxembourgeois)
- 63 établissements du 1er et du 2nd degrés labellisés EUROSCOL, dont 17 nouveaux établissements labellisés en 2023. À partir de 2023, l'enseignement de DNL (discipline non linguistique) devient un critère incontournable du label EUROSCOL. L'enseignement facultatif de « langues et cultures européennes » (LCE) devient également une priorité dans les collèges labellisés EUROSCOL
- de nombreux élèves de l'académie se présentent chaque année aux certifications en allemand, anglais et espagnol, ce qui permet de valoriser leur engagement dans des parcours linguistiques renforcés.

90 assistants de langues vivantes rejoindront l'académie à la rentrée prochaine et interviendront également dans le premier et le second degré.

Formation des personnels

- Les enseignants ont bénéficié de formations en circonscriptions et au niveau de chaque département.
- Une vingtaine de professeurs ont renforcé leurs compétences linguistiques en allemand.
- Le programme des assistants de langues étrangères offre aux élèves une ouverture authentique sur la culture de l'aire linguistique étudiée.

Renforcer

L'APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS



et des autres langues vivantes

Objectif 2025

80 % des élèves en fin de 3^e au niveau A2 du CECRL en anglais

MESURER ET POSITIONNER LES ACQUIS DES ÉLÈVES

- Ev@lang collège : test de positionnement d'anglais pour tous les élèves de 3e Participation de 815 000 élèves à la campagne 2023
- **Des certifications** en allemand, en anglais, en espagnol, en italien et en arabe avec des organismes internationaux



• Une attestation de langues vivantes délivrée à tous les candidats au baccalauréat général et technologique

FAVORISER LA PRÉCOCITÉ DES APPRENTISSAGES

- 1 256 écoles avec des parcours renforcés en langues vivantes étrangères grâce à l'ouverture d'écoles bilingues (EMILE).
 230 000 élèves concernés
- Le dispositif Accueil langues dans le périscolaire pour proposer des activités artistiques, culturelles et sportives en langues vivantes
- Des stages de formation pour enseigner les disciplines en anglais

RENFORCER LES DISPOSITIFS LINGUISTIQUES AU COLLÈGE

- Un dispositif bilangue dans 3 300 collèges
- 71 sections internationales implantées dans des écoles et collèges relevant de l'éducation prioritaire, soit 18 % de l'ensemble des sections



- 1^{re} édition du concours national *The more I say,* pour parler et écrire en anglais
 - **80 projets** présélectionnés dans l'ensemble des académies

FAVORISER LA MOBILITÉ

- 4 400 postes d'assistants de langues vivantes étrangères dans les écoles et les établissements
- 50 % des écoles et des établissements de chaque département développant des projets avec les plateformes numériques d'échange eTwinning ou Tele-Tandem
- 1 500 projets eTwinning initiés par des professeurs français et avec d'autres professeurs européens en 2022-2023
- + de 1 000 écoles et établissements labellisés Euroscol
- 100 % des collèges et des lycées disposant d'au moins un partenariat avec un homologue étranger



Stratégie nationale pour les

MATHÉMATIQUES



Objectifs

- Élever le niveau en mathématiques de chaque élève
- S'appuyer sur l'expertise conjointe des professeurs du 1er et du 2d degré
- Faire évoluer les représentations des élèves sur les mathématiques

ACCOMPAGNER LES PROFESSEURS

Des guides fondamentaux de la maternelle au collège



Outil supplémentaire pour un enseignement progressif et structuré des mathématiques dès le plus jeune âge, le guide pour enseigner la construction du nombre à l'école maternelle marque l'engagement du ministère. Les compétences mathématiques acquises à la maternelle sont essentielles pour se projeter avec confiance dans les apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire et au-delà.









FORMER LES PROFESSEURS

- Le Plan mathématiques renforcé avec :
 - → + de 150 000 professeurs des écoles formés en cinq ans
 - → **Des modalités de formations diverses :** constellations, observations croisées en classe, modalités hybrides s'appuyant sur des ressources numériques et dispositif M@gistère de formation continue en ligne
- Des formations académiques au niveau collège s'appuyant sur les ressources Éduscol en ligne
- Accentuation du déploiement des 400 laboratoires de mathématiques dans les collèges et les lycées

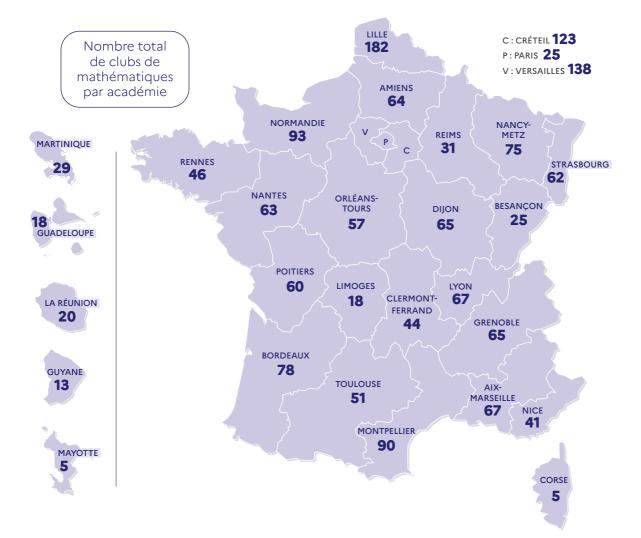
ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES



• Comme en CP, mi-CP, CE1, 6° et à l'entrée au lycée, des **évaluations nationales** en début de CM1 et de 4° pour mieux identifier les besoins des élèves et évaluer leurs progrès



- 1 h hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en 6e en mathématiques ou en français selon le niveau
- Soutien en mathématiques en petits groupes en 2^{de} professionnelle et 1^{re} année de CAP
- 1 h 30 d'enseignement de mathématiques spécifique pour tous les élèves de 1^{re} n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques
- Des plateformes numériques pour entraîner les élèves du cycle 2 : P2IA et Domino
- 1 club de mathématiques dans au moins 30 % des collèges → Objectif : 100 %



Renforcer

L'EXPRESSION ÉCRITE



des élèves

L'apprentissage de l'écriture s'inscrit dans une progression qui va de la maternelle à la terminale. Du geste d'écriture à la rédaction longue, l'expression écrite concerne toutes les disciplines et nécessite des progressions exigeantes et rigoureuses.

ACCOMPAGNER LES PROFESSEURS

Des guides fondamentaux de la maternelle au collège













Un guide à venir pour le cycle 3

Les compétences d'écriture acquises au cours moyen comme à l'entrée en 6° sont déterminantes pour acquérir le degré d'autonomie attendu au cycle 4. C'est pourquoi le ministère s'engage à réaliser de nouvelles ressources pédagogiques pour un enseignement progressif et structuré de l'écriture en CM1, CM2 et 6°.

FORMER LES PROFESSEURS

- **Un Plan français** dense et ambitieux au service d'un enseignement efficace avec :
 - → Des formations nationales et départementales annuelles pour renforcer les compétences didactiques des formateurs, notamment pour l'enseignement de l'écriture
 - → Dans le cadre des constellations, une dynamique d'accompagnement renforcée et de formation entre pairs pour tous les professeurs, au plus près de leurs besoins
- 44 000 professeurs des écoles formés dans le cadre du Plan français en 2023,

dont **15 400** ont bénéficié d'une formation sur l'enseignement de l'écriture

• En 2024, une formation nationale consacrée à la rédaction, avec une déclinaison en territoire qui bénéficiera à 30 % d'enseignants supplémentaires

ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES

- À l'école, dans le cadre :
 - → Des enseignements
 - → Des activités pédagogiques complémentaires (APC)
 - → Du soutien scolaire
- Au collège, dans le cadre :
 - → Des enseignements
 - → De l'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en 6° en français ou en mathématiques
 - → De l'accompagnement personnalisé (AP)
 - → Du dispositif Devoirs faits

Grâce aux évaluations nationales, un suivi renforcé des compétences des élèves en français est mis en place pour mieux identifier les besoins dans les domaines au service de l'écriture : lexique, orthographe et grammaire.

Un **COLLÈGE EN MUTATION** pour la **RÉUSSITE** de tous les élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Un accompagnement renforcé en 6° avec une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques et la généralisation de Devoirs faits.
- Une continuité éducative assurée de 8 h à 18 h dans plusieurs Cités éducatives expérimentatrices.
- L'extension de la part collective du pass Culture aux classes de 6° et 5°.
- Des activités de découverte des métiers proposées dès la 5°.
- L'évaluation des élèves de 4^e en français et en mathématiques.
- 2 heures de sport en plus : un dispositif qui encourage, sur le temps périscolaire, la pratique sportive et l'activité physique.

UNE NOUVELLE 6E AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES ÉLÈVES

1 heure de soutien ou d'approfondissement en français et en mathématiques

Maîtriser les savoirs fondamentaux, mais aussi cultiver ses compétences et le goût des apprentissages sont autant de préludes à une scolarité réussie au collège. Alors que près d'un tiers des élèves présente une maîtrise insuffisante en français ou en mathématiques à l'entrée en 6e, tous les élèves entrant au collège bénéficieront à la rentrée 2023 d'1 heure hebdomadaire supplémentaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques.

Pour agir au plus près des besoins des élèves, ces heures seront dédiées au travail sur des connaissances et des compétences précises, identifiées grâce à l'expertise des professeurs et aux évaluations de 6e. Organisée en interclasses, l'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement permettra un suivi individualisé. L'intervention des professeurs des écoles renforce la continuité des enseignements et facilite la transition entre l'école et le collège.

La généralisation de Devoirs faits

Dans le prolongement des heures d'enseignement, les devoirs constituent un élément majeur de la réussite des élèves au collège puis au lycée. À compter de la rentrée 2023, tous les élèves de 6e bénéficieront de Devoirs faits. Parmi les 30 cités éducatives expérimentatrices au niveau national, 2 cités éducatives de l'académie de Nancy-Metz vont expérimenter dès la rentrée une

ouverture du collège aux élèves de 8h à 18h afin de permettre cette heure de Devoirs faits. Elle contribuera à la réussite des élèves en les aidant à faire leurs devoirs et à réviser, à améliorer leurs acquis et à conforter la maîtrise des fondamentaux. Cette prise en charge prolongée permettra également d'élargir leurs centres d'intérêts via des ateliers éducatifs et culturels et de développer la pratique sportive.

Devoirs faits en chiffres

- Plus de 828 000 élèves ont bénéficié de Devoirs faits en 2022-2023, soit 32 % des collégiens ayant répondu à l'enquête et 50 % en éducation prioritaire.
 En moyenne, un collégien bénéficie de 2,5 heures par semaine de Devoirs faits.
- Plus de 286 000 élèves de 6° (soit 45 % des élèves) ont bénéficié de Devoirs faits en 2022-2023.
- La généralisation de Devoirs faits en 6° concernera près de 645 000 élèves à la rentrée 2023.

Devoirs faits en chiffres dans l'académie

- le dispositif devoirs faits est rendu obligatoire pour tous les élèves de sixième à raison d'un minima d'une heure par semaine pendant 30 semaines.
- Pour tous les autres niveaux, notre organisation permettant à 40% des élèves de bénéficier du dispositif d'accompagnement à la réalisation des devoirs est reconduite.
- Le dispositif mobilisera les professeurs des collèges et les professeurs des écoles volontaires à travers d'une part les nouveaux moyens PACTE alloués à la rentrée 2023 et d'autre part les moyens en HSE reconduits à la rentrée 2023

LA GÉNÉRALISATION DE PIX 6E

Pour que chaque élève adopte la distance nécessaire avec le numérique et soit pleinement conscient des bons usages respectueux des autres, PIX 6e est généralisé en cette rentrée 2023. Deux nouveaux parcours PIX ont été conçus, à l'issue desquels les élèves obtiennent une attestation de sensibilisation au numérique PIX. Dans la suite du parcours au collège, notamment dans le cadre de l'enseignement de technologie à partir de la 5e, les élèves apprennent à maîtriser les outils numériques. Cette compétence fondamentale est évaluée par PIX 3e.

UN COLLÈGE QUI S'ADAPTE AUX BESOINS DES ÉLÈVES

De nouvelles évaluations en 4e

Les évaluations nationales offrent des repères robustes et communs aux équipes pédagogiques pour mesurer les besoins des élèves. Aujourd'hui, il existe des évaluations nationales en CP, mi-CP, CE1, 6e et à l'entrée au lycée. Dans la continuité des évaluations de 6e et en cohérence avec les tests de positionnement effectués à l'entrée au lycée, les nouvelles évaluations de 4e reposent sur un test numérique en français et en mathématiques, ainsi que sur un test de fluence pour mesurer la capacité à lire un texte à voix haute et de manière fluide, en respectant la prosodie. Comme en 6e, chaque élève bénéficiera d'un bilan sur les items fondamentaux pour que les professeurs puissent identifier précisément ses besoins, et d'un bilan qui sera présenté aux familles lors des rencontres prévues par les établissements. En outre, ces évaluations sont un outil de travail pour les équipes afin d'ajuster leur projet pédagogique, y compris en articulant ces résultats en 4e par rapport aux résultats obtenus en 6e.

UN RENFORCEMENT DE DEVOIRS FAITS

En complément de la généralisation de Devoirs faits en 6e, les élèves de 5e, 4e et 3e qui le souhaitent bénéficient de Devoirs faits, qui va être renforcé grâce aux opportunités nouvelles offertes par le Pacte enseignant.

UN COLLÈGE QUI ÉLARGIT LES AMBITIONS DES ÉLÈVES

La découverte des métiers en 5e, 4e et 3e

Connaître la diversité des parcours est un enjeu fondamental pour élargir l'ambition des élèves et réduire les inégalités sociales. C'est pourquoi, à la rentrée 2023, tous les collèges s'engageront progressivement dans l'organisation de temps de découverte des métiers de la 5e à la 3e. Identifiées dans l'emploi du temps des élèves, les activités de découverte des métiers sont des temps pédagogiques qui permettent de mieux faire connaître les métiers et leurs évolutions, ainsi que les formations qui y mènent. Grâce aux rencontres avec des professionnels au collège ou dans le cadre de visites, ainsi qu'à des expériences d'immersion en milieu professionnel, les élèves acquièrent aussi des compétences spécifiques à s'orienter (« savoir devenir soi-même »). L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) met au service des équipes et des élèves ses ressources via un nouveau service : la plateforme Avenir(s). Les élèves y disposeront d'une session individuelle leur permettant de garder la trace de leur découverte progressive des métiers

À l'issue de la 3e, chaque élève aura eu connaissance d'au moins 50 métiers et se sera rendu dans un lycée professionnel, un centre de formation pour apprentis ou un lycée agricole.

De l'activité physique et sportive

L'activité sportive est essentielle à la bonne santé des élèves. Elle favorise l'esprit collectif et le respect des autres et cultive le dépassement de soi. La perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 est une occasion de mobiliser l'École autour de cet enjeu fondamental. Par une action conjointe entre le collège, les clubs et les structures de loisirs sportifs de proximité, le dispositif 2 heures de sport en plus vise à promouvoir la pratique sportive et l'activité physique chez les collégiens volontaires, et plus particulièrement chez ceux qui en sont le plus éloignés, afin de contribuer à l'amélioration de leur bien-être et de leur santé. Lancée à titre expérimental dans 140 collèges en 2022-2023, cette possibilité s'étend à la rentrée 2023. Ce seront ainsi 700 collèges répartis dans tous les départements qui mettront en place les deux heures de sport en plus sur le temps périscolaire, en complément de l'éducation physique et sportive (EPS).

DANS L'ACADÉMIE NANCY-METZ, 2 HEURES DE SPORT PAR SEMAINE ÉTENDUE AU COLLÈGE

23 collèges de la région académique se sont portés volontaires pour expérimenter les deux heures supplémentaires de sport aux collège. Ils seront 55 en septembre 2023. Près de 600 élèves éloignés de la pratique sportive ont pu profiter de ce dispositif au cours de l'année scolaire 2022-2023 et ainsi découvrir des activités physiques et sportives animées par des clubs partenaires.

LE PASS CULTURE

Dans l'académie de Nancy-Metz, la Délégation Académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle œuvre avec les acteurs culturels et les collectivités territoriales pour favoriser l'accès à pass Culture, en particulier dans les territoires ruraux. Ainsi, en 2022-2023, l'enveloppée allouée était de 3 105 540 € pour l'académie de Nancy-Metz, 63 % des élèves en ont bénéficié et 91 % des collèges et lycées ont mobilisé au moins une action. Les acteurs culturels sont invités à s'inscrire sur le site professionnel dédié pass Culture https://passculture.pro/connexion?de=%2F

Le chef d'établissement ou directeur d'établissement est responsable de la répartition de l'enveloppe allouée au titre de la part collective du « pass Culture » au sein de son établissement. Il veille à favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'éducation artistique et culturelle.

A la rentrée 2023, la part collective du Pass Culture est étendue aux élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}.

A Stenay, un projet fédérateur a donné l'occasion à des élèves de 4èmes et de 3èmes de travailler avec l'écrivain Yaël Hassan, dans un atelier d'écriture ayant comme sujet le réseau de jeunes résistants alsaciens de la Main noire. Ce travail a donné lieu à une pièce de théâtre parmi les Théâtrales du mois de mai.





COLLÈGE



UNE NOUVELLE CLASSE DE 6º...

→ Des élèves avec des savoirs fondamentaux mieux maîtrisés

1 h hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques

- Des heures organisées en sessions
- Sur des compétences ciblées
- Des élèves répartis en groupes selon leurs besoins
- Avec un professeur de collège ou un professeur des écoles
- Un suivi individualisé

→ Des élèves mieux suivis

Devoirs faits obligatoire pour tous les élèves

- Une aide aux devoirs au collège pour acquérir des méthodes
- Selon les besoins de chaque élève
- En complément des heures de cours
- Avec des professeurs et des personnels qualifiés

Des élèves mieux préparés à l'usage du numérique et des réseaux sociaux PIX 6°

- Un renforcement des compétences numériques
- Un module spécifique sur la cybersécurité et sur la prévention du cyberharcèlement
- Une attestation numérique PIX 6°

... TREMPLIN POUR RÉUSSIR AU COLLÈGE

→ Des élèves plus épanouis grâce aux arts et à la culture

Pass Culture

- Extension de la part collective aux élèves de 6e et 5e
- 25 € par élève pour chacun des niveaux de collège, soit 100 € sur 4 ans
- Part collective uniquement dédiée aux activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupes et encadrées par les professeurs

→ Des élèves plus ouverts et aux horizons plus larges

Dès la 5^e : découverte des métiers

- Un temps pédagogique dédié pour mieux connaître les métiers, leurs évolutions et les formations
- Des rencontres avec des professionnels, des expériences d'immersion et la découverte des formations post-collège
- Dans le cadre du parcours Avenir

→ Des élèves aux savoirs et aux compétences plus solides

En 4e: de nouvelles évaluations nationales pour des élèves mieux suivis

- En complément des évaluations de 6e et d'entrée au lycée
- Pour mieux identifier les besoins des élèves et pour permettre aux professeurs d'y répondre

→ Des élèves plus actifs et en bonne santé

2 h d'activité physique et sportive en plus par semaine

- 2 h de sport hebdomadaires en complément des heures d'EPS au collège
- Pour les élèves volontaires et ceux les plus éloignés de la pratique sportive
- Sur le temps périscolaire, dans le collège ou à proximité
- Activité proposée par les clubs sportifs et les structures de loisirs sportifs
- Pour un rapprochement entre les structures sportives et les collèges
- 10 % des collèges concernés à la rentrée 2023, puis généralisation progressive

LE REMPLACEMENT

des professeurs absents : UNE PRIORITÉ NATIONALE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- L'amélioration du remplacement des professeurs absents dans les 1^{er} et 2^d degrés, quelle qu'en soit la durée.
- La systématisation du remplacement de courte durée (inférieur à 15 jours) dans le 2^d degré.

Le remplacement des professeurs absents est une priorité du ministère pour assurer la continuité des enseignements pour les élèves. Des moyens inédits sont prévus pour déployer le remplacement de courte durée (inférieur à 15 jours) dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte, avec une rémunération incitative pour les enseignants volontaires : 1 250 € bruts pour un forfait de 18 heures, soit 69 € bruts de l'heure. Le suivi des remplacements sera organisé depuis l'établissement et piloté en département, en académie et au niveau national, pour veiller à la bonne mise en œuvre des plans annuels déployés dans tous les établissements et en suivre la mise en œuvre, et pour accompagner les chefs d'établissement.

UNE POLITIQUE PRIORITAIRE MINISTÉRIELLE

L'organisation de l'éducation nationale induit chaque année 15 millions d'heures d'absence, qui représentent des heures d'enseignement perdues pour les élèves. Au total, sur toute la durée de sa scolarité, un élève peut perdre jusqu'à une année d'enseignement. Pour réduire les absences évitables, le positionnement de l'offre de formation continue des professeurs et des réunions pédagogiques hors temps de face-à-face pédagogique sera généralisé durant l'année.

Pour les absences non évitables, le remplacement des professeurs est une priorité du service public de l'éducation. Son efficacité dans les écoles, les collèges et les lycées répond à des objectifs de continuité pédagogique et de garantie de la qualité du service rendu aux élèves et à leurs familles.

Les services de l'éducation nationale sont pleinement mobilisés pour assurer le remplacement des professeurs absents, quel que soit le cas de figure et quel que soit le motif de cette absence : remplacement de courte durée ou remplacement de longue durée, dans le 1er comme dans le 2nd degré,

afin de garantir cette continuité de prise en charge pédagogique de tous les élèves. Cette démarche figure parmi les politiques prioritaires du Gouvernement portées par le ministère et mobilisera l'ensemble des leviers organisationnels et numériques permettant de rendre plus efficient le remplacement dans les 1er et 2d degrés à la rentrée de septembre 2023, conformément aux objectifs définis par le président de la République.

LE REMPLACEMENT DES ABSENCES DE COURTE DURÉE DANS LE 2ND DEGRÉ

Le remplacement des absences de courte durée (jusqu'à 15 jours) dans le 2nd degré constitue un **levier majeur de progrès** pour l'institution, afin de couvrir des absences qui fragmentent les emplois du temps et obèrent le continuum des apprentissages pour l'élève.

Des moyens budgétaires dédiés

Cette ambition prend appui sur la mise en œuvre du Pacte à la rentrée scolaire 2023, qui consacre des moyens budgétaires dédiés permettant aux professeurs de s'engager dans des missions complémentaires et d'assurer prioritairement des remplacements. Ainsi, la mise en place du Pacte enseignant permet aux chefs d'établissement de tous les établissements du 2nd degré de disposer d'un nouveau vecteur indemnitaire, qui vient s'ajouter aux heures supplémentaires effectives (HSE) déjà existantes pour rémunérer les enseignants assurant des missions de remplacement de courte durée.

Le chef d'établissement peut donc désormais s'appuyer :

• sur les enseignants qui se seront engagés à effectuer (dans le cadre du Pacte) un volume d'heures de remplacement de courte durée, fixé à l'avance : ce volume peut varier par tranches de 18 heures (appelées « parts fonctionnelles »), rémunérées à hauteur de 1 250 € bruts chacune ; • à défaut, sur les enseignants rémunérés en heures supplémentaires effectives (HSE), modalité de rémunération qui reste inchangée, et à privilégier pour les ajustements en cours d'année scolaire ou pour les enseignants qui ne sont pas engagés dans le Pacte.

Un plan annuel pour le remplacement de courte durée

L'objectif visé est la systématisation du remplacement de courte durée (RCD) dans tous les établissements. De la responsabilité du chef d'établissement, en concertation avec les équipes pédagogiques, un plan annuel RCD permet de disposer d'une organisation pour assurer effectivement les heures prévues par l'emploi du temps des élèves en cas d'absence de toute nature des personnels enseignants. Le plan annuel RCD est un document opérationnel qui définit une stratégie collective et des actions concrètes à appliquer pour couvrir les absences de courte durée par le recours prioritaire aux personnels enseignants et, à défaut, aux personnels d'éducation pour l'encadrement des élèves lors de séquences pédagogiques organisées au moyen d'outils numériques. Présenté au conseil d'administration de l'établissement et transmis au recteur d'académie, qui s'assure de sa conformité, ce plan RCD fait l'objet d'un suivi régulier à des fins d'amélioration du dispositif de remplacement de courte durée.

Le pilotage de la politique RCD

Afin de répondre à l'objectif d'amélioration continue et d'accompagner au mieux les acteurs de terrain, le ministère met en place un pilotage et un suivi de la politique prioritaire RCD dans les établissements, ainsi qu'aux échelons départementaux, académiques et ministériel.

Un référent académique RCD est mobilisé dans chaque académie dès la rentrée pour :

- assurer le suivi de cette politique prioritaire;
- conseiller et accompagner les chefs d'établissement pour l'amélioration du RCD;
- animer le réseaux d'établissements pour la diffusion de bonnes pratiques, l'implantation d'outils;
- le cas échéant, rechercher des solutions de remplacement



Dans l'académie Nancy-Metz

L'expérimentation du dispositif TZR numériques (professeurs titulaires sur zone de remplacement numériques) a été initié à la rentrée 2022 et se poursuivra cette année.

Les TZR numériques, au nombre de 5 permettent d'assurer des remplacements sur des zones très éloignées. Par exemple, un des TZR numériques de mathématiques intervient au sein des collèges de Vaucouleurs et de Sierck-les-Bains. Par ailleurs, cette expérimentation pourrait permettre de trouver des solutions pour des suppléances sur des enseignements spécifiques ou venir en appui d'autres dispositifs pour lesquels aucun TZR classique n'est trouvé.

Les TZR numériques interviennent à distance devant des élèves en classe, surveillés par un assistant d'éducation (AED). Ils sont accueillis dans de bonnes conditions dans leurs établissements respectifs et bénéficient du soutien actif de leur référent numérique disciplinaire ainsi que du référent numérique de leur établissement. Les inspecteurs disciplinaires référents les accompagnent dans leur prise de fonction et restent à l'écoute de leurs besoins tout au long de l'année.

Les cours en distanciel dans les établissements ont été réalisés jusqu'à présent sans difficulté technique. Les établissements concernés bénéficient d'une salle d'hybridation dédiée et les TZR numériques disposent d'un ordinateur portable, d'un écran supplémentaire, d'une clé 4G en cas de coupure de connexion, d'un casque et micro. Leurs établissements d'accueil leur assurent une bonne connexion, une qualité de son et d'image, qui sont essentielles dans le cadre de l'enseignement à distance.

Par ailleurs, les TZR numériques disposent d'accès à des manuels scolaires en ligne et à des activités interactives en ligne pour leurs élèves.

L'ensemble des acteurs du dispositif de TZR numériques œuvre pour créer une communauté apprenante au moyen d'une dynamique de réseau entre les TZR numériques, les formateurs, les référents et les inspecteurs. Le but étant de valoriser les réussites auprès de la communauté éducative et de rassurer élèves, parents, chefs d'établissement et professeurs en créant un climat de confiance autour du dispositif.

L'ACQUISITION des COMPÉTENCES NUMÉRIQUES tout au long du parcours scolaire

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La généralisation de PIX en 6°.
- Une nouvelle filière cybersécurité, informatique et réseaux, électronique (Ciel) en voie professionnelle.
- La mise en ligne du dispositif de formation des enseignants PIX+ Édu.

PIX en chiffres

- 4 millions d'élèves utilisateurs de PIX.
- 1 610 463 collégiens et lycéens ayant présenté la certification PIX en 2022-2023.
- 14 680 enseignants déjà engagés dans des parcours PIX pour les professeurs.

LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

Élément clé pour l'apprentissage tout au long de la vie, les compétences numériques sont essentielles à l'éducation, tant en termes d'apprentissages que d'exercice des droits et des devoirs. Elles constituent un jalon fondamental du cursus scolaire, de l'insertion professionnelle et de la vie citoyenne dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment. De l'école maternelle au lycée, les programmes scolaires structurent l'acquisition progressive de la maîtrise des compétences numériques : tous les enseignements mobilisent des outils et des ressources numériques, contribuant ainsi au développement des compétences numériques des élèves, qui doivent par ailleurs être sensibilisés aux bons usages.

Dans l'académie Nancy-Metz: 266 écoles publiques et privées sont équipées du socle numérique de base. 800 professeurs ont été formés aux usages pédagogiques intégrant du numérique dans les tiers-lieux et laboratoires numériques du département.

LES ATTESTATIONS ET CERTIFICATIONS PIX, POUR UN USAGE AU QUOTIDIEN

Face aux enjeux d'éducation au numérique et de lutte contre le cyberharcèlement, les discriminations et les contenus illicites en ligne, la loi confortant le respect des principes de la République fixe que : « À l'issue de l'école primaire et du collège, les élèves reçoivent une attestation certifiante qu'ils ont bénéficié d'une sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux ainsi qu'aux dérives et aux risques liés à ces outils. »

L'attestation de sensibilisation au numérique PIX pour les élèves de 6e est généralisée à la rentrée 2023, après une première phase ouverte à tous les collèges volontaires au cours de l'année scolaire 2022-2023. Ce dispositif s'inscrit dans les 10 heures d'apprentissage par an consacrées à la question du harcèlement dans le cadre du programme pHARe. La formation de tous les élèves au numérique et l'évaluation des compétences qu'ils ont acquises dans ce domaine sont réalisées dans le cadre des enseignements prévus par les programmes, et toutes les disciplines sont concernées. L'attestation s'inscrit dans un continuum de formation, qui aboutit à une certification obligatoire du niveau de maîtrise des compétences numériques en classe de 3e et en fin de cycle terminal.



Dans l'académie Nancy-Metz, focus sur les compétences numériques des élèves

Après la généralisation de PIX en terminale et en fin de troisième, l'académie Nancy-Metz a participé à son expérimentation en 6^{ème}, avec notamment le parcours « protection et sécurité ». En effet, afin de leur permettre de s'insérer dans une société de plus en plus numérique, il est essentiel d'accompagner les jeunes élèves dans leurs pratiques, notamment sur Internet.

En classe de 3^{ème}, en terminale générale, technologique et professionnelle, la certification est désormais généralisée et mise en œuvre dans tous les établissements.

Une rénovation ambitieuse des diplômes professionnels : la filière rénovée Ciel

Pour répondre aux enjeux en matière de souveraineté numérique et de compétitivité industrielle, de nouveaux diplômes entrent en vigueur à compter de la rentrée au sein d'une nouvelle filière de la voie professionnelle. Ces nouveaux diplômes sont construits autour de trois grands piliers : l'électronique, les réseaux et les données.

Le baccalauréat professionnel et le BTS cybersécurité, informatique et réseaux, électronique (Ciel) remplacent le baccalauréat professionnel et le BTS systèmes numériques. Deux mentions complémentaires post-baccalauréat sont créées: production et réparation électroniques et cybersécurité. Cette filière professionnelle rénovée permettra notamment d'intensifier les stratégies engagées en matière de cybersécurité, d'augmenter la production française de composants électroniques et de contribuer à la mise en place d'un indice de réparabilité sur différentes catégories de produits



LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES AU CŒUR DU MÉTIER D'ENSEIGNANT

Un guide des usages pédagogiques du numérique

Un guide des usages pédagogiques du numérique sera publié en 2024 afin d'accompagner les enseignants des cycles 3 et 4 à identifier la plus-value de l'usage du numérique sur les apprentissages et les performances des élèves, en tenant compte des différentes disciplines, de la nature des ressources utilisées et du niveau requis pour en tirer pleinement profit en classe. Ce guide abordera le développement de la citoyenneté numérique chez les élèves à travers les domaines de la sécurité numérique, de l'esprit critique et de l'accès à une information fiable. Il définira également un cadre sécurisé pour les usages du numérique dans la classe.

Formation et accompagnement des usages de l'intelligence artificielle

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse poursuit sa réflexion sur les bons usages de l'intelligence artificielle (IA) et ses évolutions constantes. Il partage sa nécessaire vigilance avec les enseignants, les formateurs, les personnels chargés d'encadrement et les élèves, en lien avec les questions disciplinaires, d'éducation aux médias et à l'information (sujets de biais et de désinformation tels que les fake news), de conformité légale (Règlement général sur la protection des données) et d'éthique

Dans l'académie Nancy-Metz

380 robots disponibles sous forme de valises itinérantes pour faciliter les usages de la maternelle au lycée.

3 500 heures pour sensibiliser élèves et professeurs à la programmation et à l'utilisation des ressources numériques.

LES LABORATOIRES NUMÉRIQUES

L'académie de Nancy-Metz a initié un programme d'installation de laboratoires numériques avec les premières implantations dans les territoires les plus éloignés, dans le cadre d'un projet cofinancé par le Fond Européen de Développement Régional. Quinze laboratoires de ce type fonctionneront à la rentrée.

460 classes sont accueillies dans des laboratoires numériques ; 200 projets pédagogiques menés : ruche connectée à Moussey, mini-entreprise à Hartzviller, virtualisation de métiers à l'aide de drones à Vandœuvre-lès-Nancy, des projets webmedias à Montmédy, des projets musique et numérique à Liffol-le-Grand et Châtenois, etc. ; sur leur territoire et accueillant 38 000 élèves.

Et plus de 590 journées de réservation des valises itinérantes de matériels innovants sont mises à disposition.

LA CERTIFICATION PIX+ ÉDU

La stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027, publiée le 27 janvier 2023, fixe l'objectif d'engager un maximum de personnels enseignants et d'éducation dans un parcours de développement des compétences numériques avec le dispositif PIX+ Édu. Afin de renforcer les compétences numériques des professeurs et personnels d'éducation, ce dispositif est composé d'un parcours d'autopositionnement et de parcours d'autoformation et d'entraînement en ligne articulés à des formations au sein des écoles académiques de la formation continue. Dès cette rentrée, tous les professeurs et personnels d'éducation pourront ainsi découvrir en ligne le dispositif PIX+ Édu, se situer dans la maîtrise des compétences numériques pour l'éducation, et accéder à des ressources de formation, dont des tutoriels et des webinaires produits par Réseau Canopé. Un parcours évaluatif sera également accessible pour attester du niveau de compétences obtenu en fin de formation.

WEBMEDIA

A la faveur d'appels à projets nationaux ("Une webradio, un parrain") et régionaux ("Hybridation des lycées") impliquant également les collecti vités, le nombre de webmedia dans l'académie (webradio et web TV) a connu une augmentation significative au cours des deux dernières années.

Un média scolaire propose un cadre collectif qui offre aux élèves l'occasion d'acquérir une culture du débat dans le respect de la diversité des opinions. Il contribue par ailleurs au dynamisme de la vie d'un établissement, en favorisant le dialogue entre tous ses acteurs.

Dans l'académie Nancy-Metz: A la rentrée 2023 ce sont 70 webradios et webTV supplémentaires dans l'académie pour 340 établissements secondaires publics.

Ce déploiement a bénéficié de 170 journées stagiaires de formation et 800 heures d'accompagnement des élèves et des professeurs.

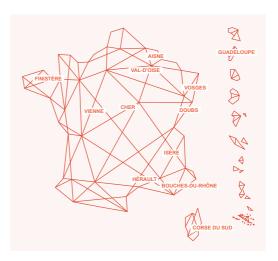
Un programme France 2030 : les territoires numériques éducatifs (TNE)

Les TNE sont un programme de France 2030 porté avec le Secrétariat général pour l'investissement et la Banque des territoires. Les 12 TNE permettent d'accélérer le développement des compétences numériques. Au total, plus de 197 millions d'euros ont été alloués à cette initiative (27,3 millions pour la première phase pilote et 170 millions pour le développement du projet dans les dix nouveaux départements).

Sur la base d'un diagnostic territorial, les départements concernés ont mis en place de nouvelles gouvernances autour de collectivités coordinatrices pour développer de façon cohérente la formation, les ressources et les équipements numériques, avec une attention portée aux parents les plus éloignés du numérique.

Une offre de formation innovante est pensée pour s'adapter et répondre

aux besoins des professeurs, des écoles et des établissements. Transversale, elle lie savoirs, capacités et ressources en intégrant les 69 ressources des Edtechs et éditeurs du marché Canopé. Tout élève ayant des besoins éducatifs particuliers peut avoir accès à des ressources inclusives innovantes.



Dans l'académie Nancy-Metz:

Le Territoire Numérique Éducatif des Vosges

Dans le cadre du plan France 2030, les Vosges font partie des 10 départements retenus pour le déploiement d'un territoire numérique éducatif. Le projet dans sa globalité consiste à expérimenter en grandeur nature, pendant trois ans, des actions qui répondent aux enjeux de transformation du système éducatif français, notamment par le numérique.

Pour améliorer l'intégration scolaire des jeunes vosgiens, les ouvrir vers l'extérieur et à la culture, sept laboratoires numériques sont implantés, dont deux ouvriront à la rentrée 2023 (Darney et Epinal), ainsi que des valises pédagogiques itinérantes intégrant des technologies innovantes pour les écoles, sur le développement durable, les arts plastiques, la musiques, la programmation et les mathématiques.

Afin de combattre les inégalités scolaires dès le plus jeune âge, 62 écoles maternelles entrent dans une expérimentation de dispositifs numériques portant sur les savoir fondamentaux.

Indicateurs

266 écoles publiques et privées sont équipées du socle numérique de base.

Un ENT commun à toutes les écoles avec un accès sécurisé à de nombreuses ressources est en cours de déploiement.

800 professeurs ont été formés aux usages pédagogiques intégrant du numérique dans les tiers-lieux et laboratoires numériques du département.

Pour stimuler les usages dans le département et les diffuser à l'échelle académique, un colloque sera organisé en octobre 2023.

Une plus grande OUVERTURE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Le renforcement de l'apprentissage de l'anglais pour les 96 % d'écoliers et les plus de 99 % de collégiens qui l'étudient.
- Plus de 1 100 écoles et établissements labellisés Euroscol.
- L'encouragement des partenariats avec des établissements étrangers.

L'ouverture européenne et internationale de notre système éducatif est un axe fort des projets académiques. Chaque délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic) met en œuvre ces actions, et dans les établissements, les enseignants référents pour l'action européenne et internationale (ERAEI) jouent un rôle décisif de conseil et d'accompagnement.

DYNAMISER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉLÈVES

Encourager les partenariats scolaires

La mobilité constitue un élément clé pour renforcer les compétences de communication des élèves en langue vivante étrangère. L'ouverture européenne et internationale des établissements est aujourd'hui une réalité. Les partenariats scolaires contribuent à la mobilité des élèves en offrant un cadre de coopération sécurisé pour les écoles et les établissements. L'objectif est que, d'ici 2025, 100 % des collèges et des lycées et autant d'écoles que possible disposent d'au moins un partenariat avec un établissement étranger, afin que chaque élève puisse vivre au moins une expérience de mobilité dans son parcours scolaire. Grâce aux plateformes numériques d'échanges eTwinning (Erasmus+), Teletandem (Ofaj) et FAAX (plateforme franco-américaine), la mobilité peut être d'abord virtuelle avant de devenir une mobilité physique. Les établissements sont encouragés à mettre en place des partenariats actifs autour de projets disciplinaires ou transversaux. La mobilité des élèves est pensée dans une progression allant de l'école au collège, puis au lycée, où elle pourra être valorisée tant au baccalauréat général et technologique que dans la voie professionnelle. 136 135 mobilités ont été financées en 2022 par le programme Erasmus+. La France est le premier pays d'envoi pour l'enseignement scolaire et l'enseignement et la formation professionnels.

Reconnaître et valoriser les mobilités

Au lycée général et technologique, il est désormais possible de faire valoir sa mobilité au baccalauréat. Celle-ci doit être d'une durée minimale de quatre semaines et effectuée dans le cadre du programme Erasmus+ ou d'un programme de l'Office franco-allemand de la jeunesse (Ofaj). Un rapport écrit est à présenter au retour, suivi d'une soutenance, donnant lieu à l'inscription d'une mention mobilité scolaire européenne et internationale sur le diplôme. Au lycée professionnel et dans les centres de formation des apprentis, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un certificat d'aptitude professionnelle peuvent faire reconnaître une période de formation à l'étranger en faisant valider une unité facultative de mobilité



Le baccalauréat français international (BFI)

Depuis la rentrée 2022, l'OIB évolue et devient le **baccalauréat français international** (BFI). La première session de cette nouvelle option du baccalauréat général aura lieu en juin 2024.

Le BFI propose aux élèves qui souhaitent s'engager dans ce dispositif de bénéficier d'un parcours d'excellence fortement valorisé à l'examen et mettant en exergue l'interculturalité et le plurilinguisme.

14 langues peuvent être étudiées dans le cadre de ce dispositif : arabe, chinois, danois, néerlandais, anglais (américain, britannique, australien), allemand, italien, japonais, norvégien, polonais, portugais (du Portugal et du Brésil), russe, espagnol et suédois.



- 8 nouvelles écoles maternelles intègrent le réseau des Ecoles maternelles Elysée, soit 40 écoles dans l'académie.
- 2 nouveaux parcours biculturels ont ouvert : à l'école de la Seille à Metz et l'école du Vieux Stiring à Stiring-Wendel. Les parcours biculturels concernent 4320 élèves mosellans (écoles et collèges).
- La section internationale au collège Jacques-Yves Cousteau de Creutzwald (Moselle) se construit avec succès
- Une attention particulière est apportée à la liaison CM2/6è pour la continuité en classe bilangue (3h d'anglais + 3 h d'allemand)
- Par ailleurs un parcours plurilingue renforcé (anglais + allemand + luxembourgeois) est en cours d'élaboration dans le nord de l'académie, conformément aux accords passés avec le Grand-Duché du Luxembourg lors de la Conférence intergouvernementale du 17 avril 2023.

Les conventions opérationnelles « pour une vision stratégique commune de développement des politiques éducatives en faveur du plurilinguisme et du transfrontalier » dans chaque département de l'académie avec les collectivités départementales et régionales et l'Université de Lorraine seront renouvelées pour la période 2024-2027.



Ces conventions ont l'ambition de répondre aux objectifs du Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle de 2019 pour les régions frontalières et permettent d'ores et déjà la mise en place et le financement d'actions concrètes, comme par exemple :

- Des projets interdisciplinaires culturels, sportifs ou scientifiques avec la participation d'intervenants en langue allemande ou en langue régionale pour les écoles, collèges ou lycées de chaque département.
- Des résidences d'artistes germanophones.
- Des rencontres interculturelles à l'occasion de la découverte du patrimoine culturel et architectural des pays germanophones, en complément des financements de notre partenaire, l'Office franco-allemand pour la jeunesse.
- La formation linguistique et didactique en allemand pour des enseignants du premier degré ou de professeurs de disciplines non linguistiques, grâce au DU développé par l'INSPÉ de Lorraine ou bien des cours d'allemand dispensés par l'Institut Goethe

De nouveaux programmes Interreg VI sont en cours de préparation et seront opérationnels dès janvier 2024 dans le territoire transfrontalier de la Grande Région :

- **Pro-Motion'GR** s'adresse aux élèves et équipes éducatives de la voie professionnelle et technologique (jusqu'au BTS) et a pour ambition de renforcer la coopération entre les lycées et les entreprises de la Grande Région.
- Engagement'GR s'adresse aux élèves, enseignants et éducateurs jeunesse pour des enfants de 3 à 19 ans en temps scolaire et hors scolaire. Ce projet transfrontalier entend permettre l'organisation de formations pour les enseignants et animateurs jeunesse de la Grande Région.

Focus sur les Parcours biculturels

Une labellisation académique pour les parcours biculturels

Le parcours biculturel d'enseignement renforcé de l'allemand est inscrit dans un dispositif spécifique à l'académie de Nancy-Metz.

Ce dispositif est organisé en sites regroupant chacun une ou plusieurs écoles maternelles, une ou plusieurs écoles élémentaires et un collège du même secteur de scolarisation, l'objectif étant de construire un parcours spécifique qui, dans une démarche de continuité, mène les élèves :

- à un degré supérieur de maîtrise de la langue allemande
- à une connaissance approfondie de la culture du voisin, et, par ce biais, au développement d'une compétence interculturelle

Les établissements du parcours biculturel s'inscrivent dans une démarche innovante et dynamique. Chaque établissement favorise la mise en place de projets entre établissements du même site (école (s)-collège-lycée(s). Par ailleurs un partenariat actif avec un établissement allemand permet le développement des compétences de médiation chez les élèves.

Dans une recherche d'optimisation et de valorisation du dispositif, une démarche de labellisation a été initiée en 2023. Le 3 juillet dernier, 9 écoles et 4 collèges ont obtenu le label « Parcours biculturel » qui reconnait leur engagement pour développer le bilinguisme et la coopération franco-allemande. Les autres sites bénéficieront d'un accompagnement particulier pour être à leur tour labellisés en 2024.

D'autres écoles de l'académie pourront s'engager dans cette démarche de parcours dès la rentrée 2024. Les élèves reçoivent en fin de parcours une attestation valorisant les compétences acquises.

LES MOBILITÉS LONGUES

Dans le cadre de son consortium académique MELYPROLOR, l'académie de Nancy-Metz a soutenu depuis le début du programme ERASMUS+ 2021-2027 la mise en place de mobilités longues (90 jours au moins) pour les élèves des lycées professionnels, conjuguant une période de formation en milieu professionnel (PFMP) à l'étranger avec l'objectif de continuité pédagogique par le biais d'une période de scolarisation dans un établissement partenaire. Le lycée polyvalent Cormontaigne de Metz et le lycée professionnel Viviani d'Épinal ont expérimenté avec succès cette nouvelle forme de mobilité en envoyant respectivement 3 élèves en Finlande et 2 élèves en République tchèque. D'autres projets de ce type sont actuellement en cours de finalisation.

Poursuite des programmes individuels en Allemagne, Italie, Serbie, Bulgarie :

- 480 élèves de collège et lycée ont participé au programme Schuman en Allemagne, ainsi qu'une vingtaine dans le cadre des programmes Sauzay Bavière et Voltaire.
- Le programme Trans'Alp avec l'USR de Campanie (Naples) a connu un nouvel engouement avec 85 binômes à l'automne 2022. Une cohorte de 45 binômes est prévue pour la rentrée 2023. Une nouvelle étape a été franchie dans le cadre de ce partenariat, renouvelé en mai 2023, avec la première édition d'un Trans'Alp Junior pour des élèves de 4ème.
- Les mobilités en Serbie et en Bulgarie ont permis à une quinzaine d'élèves de vivre une expérience interculturelle riche d'une durée de quatre semaines. Ces coopérations seront reconduites au printemps 2024.

De nouvelles destinations pour les programmes individuels

- Le programme de mobilité individuelle avec réciprocité initié avec la région autonome (ou Consejeria de Educación) d'Estrémadure en Espagne a permis à 35 élèves de bénéficier d'un échange linguistique et culturel en janvier/février 2023. L'année prochaine ce programme va être reconduit et s'étendre à la région de Galice.
- Grâce à la collaboration avec l'Institut français de Roumanie, l'académie de Nancy-Metz a pu relancer le programme de mobilités d'élèves Elena Vacaresco en Roumanie, qui sera élargi en 2023-2024 à toute la région académique Grand Est.

Valorisation de la mobilité européenne et internationale au baccalauréat

Pour permettre aux élèves de 1ère et Terminale des filières générales et technologiques de valoriser leurs mobilités d'au moins quatre semaines par l'obtention d'une mention « Mobilité européenne et internationale » au baccalauréat (Bulletin officiel du 25 août 2022), les programmes d'échanges avec réciprocité portés par la DRAREIC seront, dès la rentrée 2023, intégrés au consortium ERASMUS+ de l'enseignement scolaire MIRABEEL.

Erasmus Days 2023

Cette année, les Erasmus Days auront pour thématique « Six jours pour faire vibrer l'Europe ». Ils se dérouleront sur une semaine entière du **09 au 14 octobre 2023** avec des temps forts dans les 4 départements de l'académie qui se concluront par une cérémonie académique au rectorat. Des tables rondes constitueront des temps privilégiés pour valoriser les actions d'ouverture internationale et faire le bilan des projets de l'année.



AMÉLIORER L'APPRENTISSAGE DES LANGUES VIVANTES

L'enseignement des langues contribue à développer une culture riche et diverse, à promouvoir une citoyenneté ouverte sur l'Europe et le monde, à assurer une meilleure employabilité à l'issue du système scolaire. Tout au long de la scolarité, la formation de locuteurs indépendants passe nécessairement par l'acquisition de connaissances et de compétences linguistiques et culturelles précises qui s'inscrivent dans une progression pédagogique structurée, cohérente et ambitieuse. Des mesures ont été déployées cette année pour renforcer les compétences des élèves en anglais et dans les autres langues vivantes étrangères.

Renforcer la formation des enseignants

Les écoles académiques de la formation continue (EAFC) définissent des actions de formation locales favorisant l'approche entre pairs à partir de l'activité professionnelle réelle des professeurs. Chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) est encouragée à mettre en place un pôle linguistique qui propose des modules de formation et d'observation de classe pour appréhender les gestes professionnels adaptés à un enseignement actionnel des langues et en langues. Par ailleurs, pour accompagner la généralisation de l'enseignement en langue dans les écoles et les collèges, les EAFC veillent à intégrer une offre de formation à l'enseignement d'une discipline en langue vivante dans les programmes académiques de formation. Enfin, des formations d'excellence sont proposées pour l'enseignement de l'anglais dans le premier degré. Des stages de formation linguistique en immersion permettent aux professeurs de développer les gestes professionnels nécessaires à l'enseignement en langue vivante et renforcent leurs compétences linguistiques.

Proposer un enseignement progressif

L'amélioration du niveau général des élèves en langue, et notamment en anglais, s'appuie sur une démarche globale et collective de pilotage pédagogique à toutes les échelles et tous les niveaux de la scolarité. Pour renforcer l'apprentissage de l'anglais, qui concerne plus de 96 % des écoliers et plus de 99 % des collégiens, des repères annuels de progression et des attendus de fin d'année complètent désormais les programmes et permettent aux équipes pédagogiques de mener un enseignement rigoureux, explicite et progressif à l'école élémentaire et au collège. Ces repères de progression permettent aux professeurs de mieux situer leur enseignement d'anglais vis-à-vis du niveau de langue visé au fil des neuf années d'apprentissage. Ils proposent une progression claire et précise pour mieux former les élèves à comprendre, parler et écrire l'anglais et les autres langues vivantes.

Par ailleurs, le développement des compétences des élèves en anglais et dans les autres langues vivantes étrangères est un enjeu essentiel de pilotage pédagogique de chaque école ou établissement. À ce titre, la formation linguistique des élèves et l'ouverture européenne et internationale sont des sujets portés à la réflexion des instances pédagogiques de l'école ou de l'établissement (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle 3, conseil pédagogique). Les langues vivantes étrangères constituent ainsi une entrée systématique du projet d'école ou d'établissement, qui définit les orientations et les indicateurs privilégiés pour en suivre le bon développement. De plus, afin de reconnaître et de valoriser l'investissement des élèves, des enseignants et des établissements dans l'apprentissage des langues vivantes et la promotion de l'ouverture internationale. la démarche de labellisation Euroscol est encouragée et soutenue au niveau académique.



Le label Euroscol

Créé en 2019, le label Euroscol participe aux objectifs fixés par le discours du président de la République sur l'Europe du 26 septembre 2017. Toute structure scolaire, de la maternelle au postbac, de l'enseignement public ou de l'enseignement privé sous contrat peut déposer un dossier de candidature. La sélection est réalisée par une commission académique. En juin 2023, on compte plus de 1 100 écoles et établissements de France et d'outre-mer dont 50 % de lycées (et parmi les lycées, 25 % de lycées professionnels) 25 % de collèges et 25 % d'écoles

L'académie de Nancy-Metz reconnaît l'engagement des écoles et des établissements scolaires dans la démarche d'ouverture européenne, par le portage et la participation à des projets et par la construction de parcours européens. Depuis 2019, 63 établissements de l'académie ont été labellisés.

Une première journée nationale de valorisation Euroscol a été organisée en mai 2023 au ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, qui a notamment permis de mettre en valeur le collège Guynemer de Nancy et les actions mises en place pour l'ouverture internationale à l'échelle de l'établissement.

Le label « Euroscol » a été attribué cette année à 17 nouveaux établissements des 1er et 2nd degrés :



CERTILINGUA

Ce label d'excellence est délivré par les ministères de l'éducation des pays membres du réseau Certilingua® aux établissements publics accrédités : actuellement, 16 établissements de l'académie détiennent cette accréditation pour présenter des élèves à l'obtention de ce label qui atteste du niveau B2 dans au moins 2 langues étrangères et de l'acquisition de compétences interculturelles lors d'une expérience de mobilité à l'étranger. Cette année, 13 élèves ont obtenu la certification.

La poursuite DE LA FORMATION DE NOS PROFESSEURS

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- 10 parcours de formation en ligne pour les professeurs entrant dans le métier.
- La formation de référents secourisme en santé mentale.
- L'extension du plan pHARe dans tous les lycées.
- La formation de référents dans chaque collège pour la découverte des métiers.
- La mise en place, dans 13 académies, d'une formation des professeurs de la voie professionnelle au développement par leurs élèves des compétences du XXI^e siècle.

UNE FORMATION QUI FAVORISE L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Afin de favoriser la prise de fonction des nouveaux enseignants recrutés,

particulièrement des professeurs contractuels, le ministère a produit des parcours de formation en ligne disponibles sur la plateforme M@ gistère pour le 1er comme pour le 2d degré. Ces parcours permettent aux enseignants débutants d'acquérir des connaissances et des repères concernant leurs missions, l'environnement professionnel, le lien avec les acteurs de l'école, les familles et les gestes métiers essentiels. Ces modules de formation accessibles durant l'été 2023 aident les enseignants à préparer leur premier mois d'exercice tout en leur donnant les moyens de construire leurs propres scénarios pédagogiques tout au long de l'année. Ils s'articulent avec les formations proposées dans les territoires.

UNE FORMATION QUI RENFORCE LA DIMENSION ÉDUCATIVE DES ENSEIGNEMENTS

Des formations pour faire vivre les valeurs de la République

La formation obligatoire des personnels se poursuit, avec comme objectif de former l'intégralité des personnels d'ici 2025. À ce jour, plus de 300 000 personnels ont été formés depuis septembre 2021. En parallèle, et faisant suite au Plan laïcité du 9 novembre 2022, les personnels de vie scolaire recevront une formation spécifique. La formation renforcée dans le cadre de diplômes universitaires est également maintenue pour l'année 2023-2024.

Des formations pour le bien-être et la sécurité des élèves

Les enseignants sont en demande d'être mieux sensibilisés et formés aux questions éducatives touchant au bien-être et à la sécurité des élèves. Le repérage des situations à risque pour les élèves, dans le cadre de la santé mentale, en constitue un exemple. Des référents secourisme en santé mentale seront formés l'an prochain au sein des établissements. La sensibilisation de chaque enseignant à l'éducation à la sexualité participe également de cette logique d'accompagnement. Afin de lutter contre le harcèlement scolaire, le plan pHARe sera, quant à lui, étendu aux lycées, et un vaste plan de sensibilisation des enseignants sera lancé dès la rentrée 2023. La **lutte contre les discriminations** sera également renforcée par des plans de formation relatifs à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et la lutte contre les LGBTphobies.

Des référents seront aussi formés dans chaque collège pour accompagner le déploiement de la découverte des métiers en cycle 4.

UNE FORMATION QUI RENFORCE LA CAPACITÉ À ENSEIGNER

Des formations en constellation pour le 1^{er} degré

En 2019 et en 2020, les Plans mathématiques et français ont impulsé une nouvelle modalité : des formations en petits groupes appelés constellations, qui sont adossées aux pratiques professionnelles des enseignants. L'objet de travail de la constellation est déterminé conjointement, lors de la première réunion de

travail, par les enseignants et par le conseiller pédagogique qui devient alors pair-expert du groupe. La constellation est à la fois un laboratoire de pratiques, un lieu d'échanges et un lieu de connaissances didactiques. Les enseignants, interrogés chaque année dans le cadre de l'évaluation nationale, sont à 80 % satisfaits de cette nouvelle modalité de formation et souhaitent son extension à d'autres formations. Ce sera le cas notamment dans le cadre du Plan langues, qui s'appuie sur le dispositif EMILE et incite les enseignants à accentuer la pratique des langues vivantes dès l'école maternelle.

Dans l'académie Nancy-Metz, 1050 constellations sur l'ensemble des deux domaines, représentant 4460 professeurs par domaine, soit plus de 40% des enseignants, étaient impliqués dans l'académie entre 2021 et 2023. Encadrés par 130 conseillers pédagogiques de circonscription et formateurs, en 2023-2024, le dispositif sera amplifié pour former, à terme, l'ensemble des professeurs des écoles de l'académie.

DES FORMATIONS RÉNOVÉES POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Chaque professeur de domaine professionnel pourra désormais bénéficier, a minima tous les trois ans, d'une formation en entreprise ou dans un campus des métiers et des qualifications. La mise en place du dispositif ProFAN Transfert, lancé en cette rentrée 2023 dans 13 académies avant une généralisation en 2024, permettra de former les professeurs au développement par leurs élèves des compétences du XXIe siècle. Ce grand plan de formation sera aussi complété par la montée en puissance du programme FEEBAT de formation à la rénovation énergétique des bâtiments de tous les enseignants exerçant dans les filières concernées (12 500 professeurs).

DES FORMATIONS QUI INTÈGRENT LES ENJEUX DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

Un vaste plan de formation de tous les agents de la fonction publique à la transition écologique sera entrepris à compter de l'année 2024. Tous les personnels bénéficieront d'ici 2027 d'une formation spécifique adaptée au contexte de l'éducation nationale. Parallèlement, la place du numérique, et particulièrement de l'intelligence artificielle (IA), dans les formations disciplinaires est renforcée. Les supports de formation, les formations à l'intelligence artificielle ainsi que les projets et les partenariats autour de l'IA et des données sont enrichis, en intégrant l'arrivée des IA génératives.

UNE FORMATION QUI SE TRANSFORME GRÂCE AUX EAFC

Une nouvelle organisation de la formation adaptée aux besoins

La mise en place d'une école de la formation continue (EAFC) dans chaque académie a permis de donner à la formation et au développement professionnel une place centrale, une cohérence et une meilleure lisibilité dans les actions proposées. Afin d'assurer une formation de qualité, qui ne se fasse pas au détriment du temps d'enseignement et qui respecte la souplesse d'organisation des professeurs, les modalités de la formation continue seront repensées. Le développement de la formation à distance ou hybride, ainsi que la mise en place de parcours de formation reposant sur une série de modules plus courts et répartis sur l'ensemble de l'année scolaire permettront de généraliser d'ici 2024 la formation en dehors du temps d'enseignement.

Un accompagnement des dynamiques locales et des projets innovants

La formation continue des enseignants a gagné en lisibilité et en accessibilité avec la création des EAFC. Les enseignants ont désormais accès à une offre plus proche de leur environnement de travail, pouvant répondre de facon plus ciblée à leurs besoins et travaillant davantage sur les compétences et les gestes professionnels. La structuration de l'école académique de la formation continue, si elle n'est pas encore visible par tous les enseignants, gagne du terrain et permet d'être formé plus en proximité. Le taux de formation d'initiative locale ou en territoire augmente pour cela, en visant 25 % du volume de formation en 2024. La formation est mise au service des projets portés par les équipes éducatives dans le cadre du Conseil national de la refondation et de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble ». Elle est aussi en lien avec l'évaluation des unités éducatives, qui se développe et débouche sur des projets de transformation nécessitant un accompagnement par la formation.

La vitalité de la formation continue

L'ensemble de l'effort de formation, tant sur le plan individuel que collectif, fait que le nombre de journées stagiaires réalisées dans les académies a retrouvé le niveau de 2019 (avant la crise sanitaire et la baisse significative des formations en 2020 et 2021).

Le nombre de formateurs certifiés dans les académies (1^{er} et 2nd degré) a également augmenté en 2022.

Cela témoigne de la vitalité de la formation continue, qui sera encore renforcée en 2023-2024





COMBATTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE sous toutes ses formes

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Un **déploiement obligatoire de pHARe** dans 100 % des écoles, collèges et lycées.
- La désignation d'un coordonateur harcèlement dans chaque collège.
- Une mobilisation d'un nouveau cadre réglementaire permettant de changer d'école un élève auteur de harcèlement.

PROGRAMME PHARE ET AMBASSADEURS « NON AU HARCÈLEMENT »

Le programme PHARE est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées, fondé autour de 8 piliers :

- Mesurer le climat scolaire.
- Prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
- Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Suivre l'impact de ces actions.
- Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Un plan de formation et d'accompagnement est proposé dans toutes les académies à destination des personnels ressources (5 par collège, 5 par circonscription du premier degré).

Ces formations consacrées au repérage et à la prise en charge des situations de harcèlement et de cyberharcèlement sont progressivement déployées auprès des personnels d'encadrement, des formateurs et des enseignants : dans notre académie, l'ensemble de la communauté enseignante est ainsi en cours de formation sur la prévention du harcèlement.

100 % des collèges et 97 % des écoles de l'académie ont déployé le programme pHARe.

En parallèle, l'académie de Nancy-Metz met en place depuis plusieurs années le dispositif « lycéens ambassadeurs contre le harcèlement ». En 2022-2023, près de 200 ambassadeurs lycéens ont été formés par les équipes académiques pour participer à la formation de leurs camarades collégiens.

L'objectif d'atteindre un déploiement du programme pHARe dans 100% des collèges ayant été atteint, le nouvel objectif est désormais d'atteindre 100% des collèges disposant de 10 ambassadeurs collégiens formés. L'académie prévoit l'intervention des lycéens déjà formés dans les collèges de leur secteur pour sensibiliser les plus jeunes à ce phénomène. A l'issue de leur formation, lycéens et collégiens s'engageront dans une démarche de projet collectif. Les collégiens formés sensibiliseront les élèves du premier degré de secteur au phénomène de harcèlement et au rôle de l'ambassadeur.





PRIX NON AU HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

L'engagement des élèves de l'académie de Nancy-Metz dans la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire se poursuit avec la participation au concours Non au harcèlement (NAH).

Ce concours est un des axes stratégiques de la politique publique de prévention et de lutte contre le harcèlement entre pairs, lancée par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse depuis les assises de 2011. Depuis cette rentrée, il constitue une des conditions d'éligibilité au label pHARe.

Ce prix offre des temps de réflexion et de travail pour débattre en classe de la problématique du harcèlement et du cyberharcèlement, afin de mieux en cerner les causes et les enjeux, et ainsi, prévenir plus efficacement les risques liés à ces violences. Cette action collective, qui passe par une sensibilisation de la communauté éducative, une plus grande implication des témoins et une responsabilisation des auteurs, crée les conditions d'un cadre apaisé, sécurisé et respectueux des élèves, des personnels et des usagers de l'Ecole. Cette dynamique de prévention, pensée et décrite dans les plans de prévention des violences de l'école et de l'établissement, doit s'inscrire dans une démarche plus globale d'amélioration du climat scolaire.

Cette année 141 productions – affiches et vidéos – témoignent de l'engagement de personnels et d'élèves, et même de parents. Parmi ces productions, 9 sont sélectionnées pour représenter l'académie au niveau national.

Les lauréats 2023 par catégorie :

CATEGORIE : Ecole élémentaire : affiches lutte contre le harcèlement

• Ecole primaire Jules Ferry, Jarny

CATEGORIE : Ecole élémentaire : videos lutte contre le harcèlement

• Ecole Paul Berg, Pagny sur Moselle

CATEGORIE : Collège : affiches lutte contre le harcèlement

· Collège Louis Pergaud, Foug

CATEGORIE : Collège : vidéos lutte contre le harcèlement

• Collège Langevin-Wallon de Blainville-sur-L'eau

CATEGORIE : Lycée : affiches lutte contre le harcèlement

· Lycée Jean de Pange, Sarreguemines

CATEGORIE : Lycée : vidéos lutte contre le harcèlement

• Lycée professionnel Jean Macé, Fameck

CATEGORIE : Prix spécial « prévention du cyber harcèlement », toutes classes confondues, vidéo

• Collège François Rabelais, Metz

CATEGORIE: Prix spécial « inclusion », toutes classes confondues, vidéo

Collège Louis Pasteur, Faulquemont

COUP DE CŒUR ACADEMIQUE

• Collège Robert Schuman, Behren Les Forbach



LA SENSIBILISATION AUX BONS USAGES DU NUMÉRIQUE : #AUCALMESURLEWEB

Dans un contexte où le numérique rythme notre quotidien, l'Éducation nationale accompagne les usages de l'internet des élèves de manière raisonnée tout en leur apprenant à préserver leur vie privée. L'objectif d'une éducation au numérique responsable est de permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication mais également de former les « cybercitoyens » actifs, éclairés et responsables de demain. C'est la raison d'être du dispositif académique #aucalmesurleweb de l'académie de Nancy-Metz.

En particulier, Molo-molo sur le web est un kit d'animation qui a été réalisé afin d'encourager les comportements responsables en ligne en invitant les élèves de cycle 3 à échanger, partager, s'interroger sur leur manière d'utiliser les outils numériques, le temps passé sur les écrans ou encore à déchiffrer la masse d'informations reçue chaque jour. L'objectif est de les amener à adapter leur vision du monde, leur comportement pour qu'ils comprennent l'importance du vivre ensemble pour un avenir commun et serein, dans la classe, hors de la classe, dans leur quotidien et en tant que futurs citoyens.

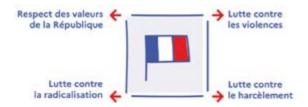
Les différents thèmes abordés dans ce kit d'animation: L'ensemble des classes de sixième des Vosges (près de 5 000 élèves) bénéficieront à partir de la rentrée d'une animation sur ce thème dans le cadre du Territoire Numérique Educatif des Vosges, en partenariat avec le conseil départemental en lien avec son plan Ambition Jeunesse



SECURITE DES PERSONNELS ET DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PROTÉGER LES PERSONNELS

Dans le prolongement du Grenelle de l'Éducation, le ministre de l'Éducation nationale a souhaité l'installation d'un « carré régalien » dans chaque rectorat dès septembre 2021. L'enjeu est d'apporter une réponse systématique à chacun des faits de violence commis dans l'enceinte scolaire. Cette réponse doit être apportée pour préserver l'École de toute forme de violence et apporter un soutien sans faille aux professeurs. Le carré régalien vient ainsi compléter et réaffirmer le plan de lutte contre les violences scolaires créé en 2019. Une organisation des ressources est ainsi mise en place pour améliorer la réponse publique dans les quatre domaines stratégiques suivants : Valeurs de la République, lutte contre les violences scolaires, harcèlement et radicalisation.

De plus, les personnels peuvent bénéficier d'une protection fonctionnelle contre les attaques qui seraient dirigées à leur égard en raison de leur fonction. Elle bénéficie aux agents titulaires comme non titulaires. La protection juridique est une des mesures pouvant être prise au titre de la protection fonctionnelle. Elle s'applique principalement si l'agent fait l'objet d'atteintes volontaires à l'intégrité de sa personne (violences, menaces, harcèlement, injures, diffamation), de dommages matériels sur ses biens en raison des fonctions qu'il exerce, ou s'il est poursuivi devant une juridiction civile ou pénale pour des faits relevant de l'exercice de ses fonctions. Par ailleurs, le médecin du travail participe à l'accompagnement des personnels, au sein d'un service de médecine de prévention. Il a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Le médecin du travail anime et coordonne une équipe pluridisciplinaire de santé au travail. Il s'appuie sur le service de gestion des ressources humaines de proximité, en coordination avec les autres acteurs de la prévention, dans l'accompagnement des situations individuelles et dans la construction de projets pour la prévention des risques professionnels et pour la qualité de vie au travail.



LE PLAN QUALITÉ DE VIE ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

L'académie de Nancy-Metz est engagée dans une démarche globale de qualité de vie au travail qui vise à concilier les modalités de l'amélioration des conditions de travail et de vie pour les professionnels et la performance collective de l'institution. Elle accompagne ainsi les transformations de l'institution tout en tenant compte du vécu professionnel des agents afin de répondre au besoin de sens au travail, de favoriser l'engagement et la motivation avec comme priorités la santé au travail et la prévention des risques professionnels. Le développement du télétravail, la création de l'école académique de la formation continue, le déménagement du rectorat dans de nouveaux locaux, les différentes « cellules de rentrée » sont autant d'actions qui s'inscrivent dans le plan qualité de vie et bien-être au travail. Des initiatives qui s'enrichiront cette année d'actions concrètes au sein des collectifs de travail issus d'une instance composée des organisations syndicales et de professionnels experts sur le sujet ou désireux de s'investir dans le mieux être au travail.



Que fait l'École en cas de HARCÈLEMENT? PHARE Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

RECUEIL DE L'INFORMATION

- *Via* les interlocuteurs de proximité : directeur d'école ou chef d'établissement, enseignants, coordonnateur harcèlement, ambassadeurs et équipe ressource pHARe
- Via l'extérieur : 3020, 3018, ligne académique, courrier, etc.

PREMIÈRES ACTIONS

- Accueil des victimes
- Échanges avec les parents des victimes
- Mesures de protection
- Information des parents des élèves impliqués

PRISE EN CHARGE

En cas d'intimidation

Par qui?

L'équipe ressource **pHARe**

Comment?

- Entretiens avec les victimes
- Entretiens avec les élèves impliqués (témoins et auteurs)
- Information régulière des familles

Au bout de 15 jours :

- si l'intimidation est terminée : veille active (victimes et élèves impliqués)
- si l'intimidation persiste : suite du protocole



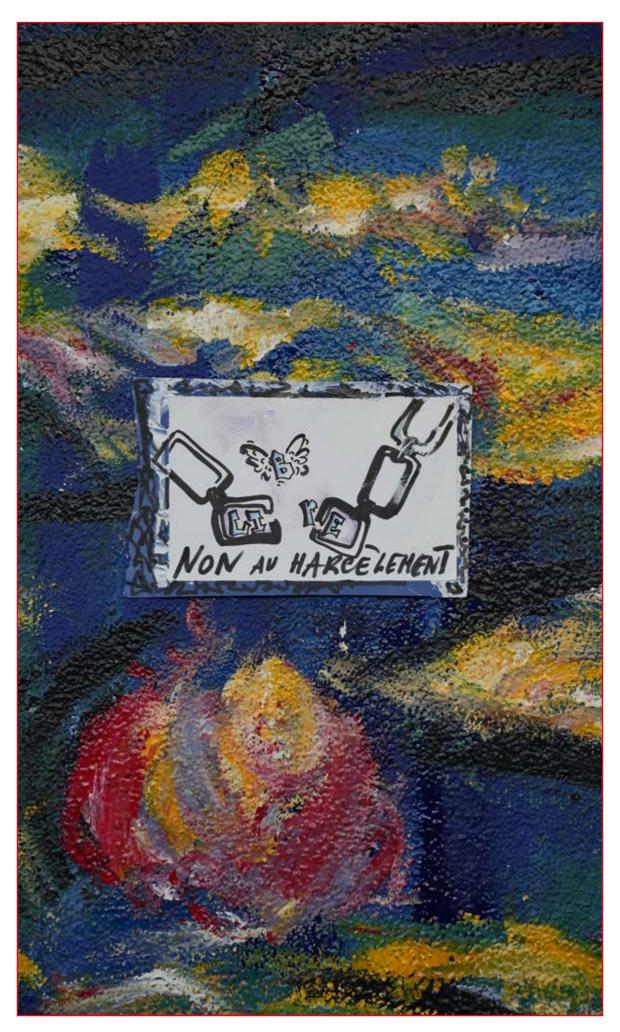
En cas d'intimidation persistante ou de harcèlement

Par qui?

L'inspecteur de l'éducation nationale et le directeur d'école ou l'équipe de direction de l'établissement

Comment?

- Signalement de la situation :
- → à l'administration (académie, ministère)
- → au procureur de la République (article 40 du Code de procédure pénale)
- Traitement immédiat de la situation :
- → Rencontres avec les personnes impliquées (victimes, témoins, auteurs, familles)
- → Mesures de protection de l'élève ou des élèves victimes
- → Mesures conservatoires
- En cas d'échec des mesures éducatives mises en œuvre et de risque caractérisé pour la sécurité ou la santé des autres élèves, changement d'école de l'élève auteur (1er degré)
- Sanctions disciplinaires (dans le 2^d degré)
- Accompagnement et suivi à long terme des élèves concernés
- Actions de sensibilisation dans l'école ou l'établissement



FAIRE ADHÉRER

les élèves À LA LAÏCITÉ ET AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La remise du **projet de nouveau programme d'enseignement moral et civique** (EMC) par le Conseil supérieur des programmes (CSP) pour une mise en œuvre à la rentrée 2024, avec un doublement du temps d'enseignement au cycle 4.
- La formation spécifique des inspecteurs de l'éducation nationale et des conseillers principaux d'éducation (CPE) en prolongement du Plan laïcité du 9 novembre 2022.



Le plan de formation laïcité et valeurs de la République a poursuivi son déploiement cette année : 7 495 personnels ont été formés sur l'année 2022-2023 ;

Ce sont au total 14 599 personnels qui ont été formés en deux ans, ce qui représente environ 40% des personnels de l'enseignement public.

Focus sur l'académie de Nancy-Metz engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme:

Signature d'une convention de partenariat avec le Memorial de la Shoah le 23 mars ; 10 établissements du 2nd degré représentant 643 élèves sont engagés dans un travail avec le Mémorial (visite, ateliers hors les murs) ;

- ce partenariat se conjugue avec un fort engagement de la région Grand-Est: environ 110 lycéens ont ainsi bénéficié d'un voyage à Auschwitz dans ce cadre (280 à l'échelle de la Région académique); ils représentaient les 662 lycéens (1246 pour la région académique) engagés dans un travail lourd sur la Shoah et qui ont présenté un dossier de candidature;
- Plusieurs classes de collège et lycée se rendent chaque année au camp de Natzweiler-Struthof dans le cadre d'un travail mémoriel : cette année, 2 462 élèves issus de 31 établissements ont été concernés en 2022-2023 ; plusieurs établissements ont accueilli madame Ginette KOLINKA pour présenter aux élèves son témoignage ;
- un webinaire à destination des personnels de direction a été organisé en novembre pour reposer le cadre juridique face aux phénomènes nouveaux d'atteinte au principe de laïcité;
- un suivi et une analyse au plus près des territoires, grâce aux remontées du terrain, notamment par le biais de l'application faits établissements;
- la protection fonctionnelle proposée aux personnels et mise en œuvre de manière systématique.

Pour aller plus loin, au-delà des journées d'action inscrites dans un calendrier national, au quotidien des enseignements et dans le cœur de la classe, les professeurs et l'ensemble des équipes éducatives contribuent à faire adhérer les élèves à la laïcité comme vecteur de liberté et d'émancipation;

Des projets pédagogiques et concours permettent de travailler ces éléments de manière plus poussée et originale, par exemples :

- plus de 1 600 élèves des collèges et lycées ont participé au Concours National de la Résistance et de la Déportation;
- plusieurs classes ont participé au concours Clémenceau, en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et des Outre Mer;
- plusieurs classes ont participé au concours La Flamme de l'égalité;
- plusieurs classes ont participé au Prix du gouverneur militaire de Metz, à l'échelle de la zone de Défense; c'est une classe du collège de Bitche qui a été lauréate.



Promouvoir L'ÉGALITÉ et lutter CONTRE LES DISCRIMINATIONS

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- L'engagement des établissements dans le **label Égalité filles-garçons** fortement encouragé.
- La priorité donnée à la lutte contre le harcèlement LGBTphobe.
- Une visite obligatoire d'un lieu de mémoire et d'histoire organisée au cours de la scolarité.

L'académie de Nancy-Metz s'est dotée de plusieurs dispositifs en faveur de l'égalité et contre toutes les discriminations. Ils complètent le travail mené quotidiennement dans les établissements, dans le cadre des programmes ou au sein du parcours citoyen.

LA MISSION ÉGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS :

Accompagne des établissements pour soutenir et renforcer les actions déployées contre les propos et actes racistes, sexistes, LGBTphobes et discriminations. Son action se concrétise grâce à :

- une coordonnatrice à temps plein et 20 personnes ressources - CPE, chefs d'établissement, DDFPT, Psy-EN, professeurs - qui élaborent des actions, des outils et interviennent ponctuellement en formation et sensibilisation.
- un dispositif spécifique contre les LGBTphobies, le GrAL – Groupe Académique contre les LGBTphobies – composé de personnels, d'associations, d'élèves et de parents qui croisent leurs regards et alimentent la réflexion et la conception d'actions et de ressources;
- des liens étroits avec les partenaires locaux : associations, collectivités territoriales, DRDFE, Université de Lorraine, cité éducative...

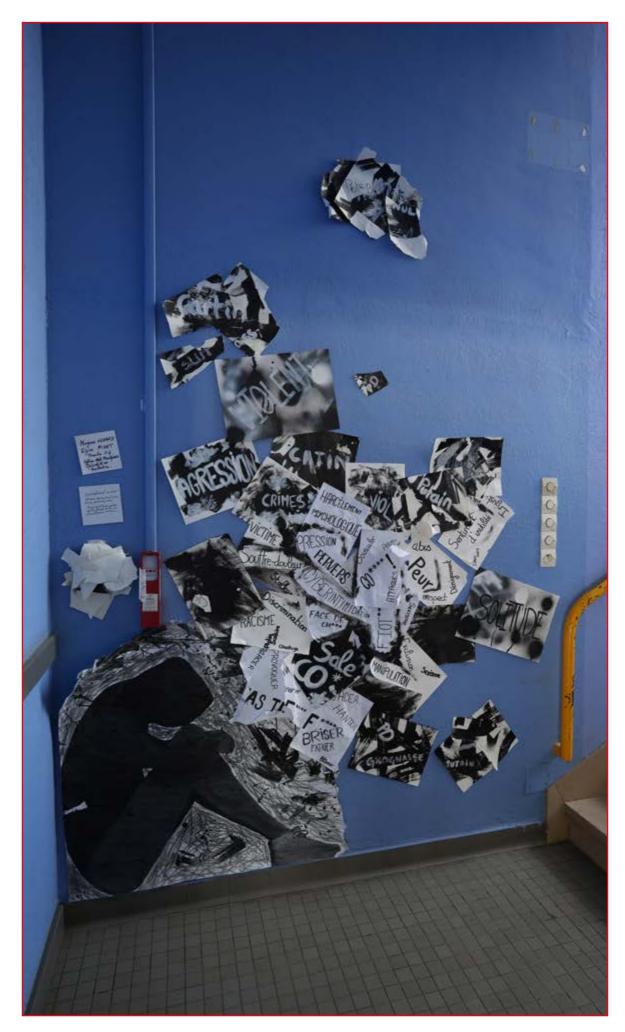
Forme les personnels dans le cadre de l'EAFC (Ecole Académique de Formation Continue) : un cycle de formation est dédié à la lutte contre les discriminations de manière globale ou spécifique : agir pour l'égalité filles-garçons, contre les LGBTphobies, contre les propos et actes racistes, promouvoir la mixité sociale...;

Met à disposition des ressources sur le site de l'académie autour de l'égalité entre les filles et les garçons et le respect des droits des personnes lgtb+:

www.ac-nancy-metz.fr/egalite-filles-garcons-123587

Un groupe départemental 1er degré en Moselle propose un contenu adapté au public plus jeune : ressources, projets pour promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons à travers des actions pédagogiques. Les Egalistiques consituent un temps fort annuel pour dynamiser la réflexion.





DÉVELOPPER L'ÉCO-CITOYENNETÉ

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- 1 affiche « Mes 8 gestes pour la planète » diffusée dans toutes les écoles et tous les établissements du 2^d degré.
- 1 référentiel de compétences et des repères de progression pour rendre plus opérationnelle l'éducation au développement durable.
- 300 aires éducatives fluviales identifiées.
- -1 400 cadres formés à la transition écologique au cours de l'année 2023-2024.

L'académie de Nancy-Metz poursuit son engagement dans l'enseignement du développement durable, de la transition écologique et de la biodiversité, et plus globalement dans l'Education au Développement Durable (EDD). L'année 2022-2023 a marqué un renforcement de ces orientations et la rentrée 2023 annonce encore de nouvelles perspectives.

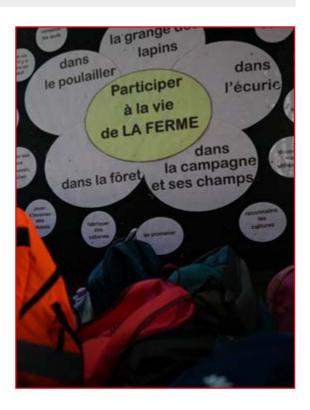
L'EDD AU CŒUR DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

L'EDD représente un axe fondamental du projet académique. Par sa nature même il a vocation à alimenter les trois axes : la réussite des élèves, l'Ecole pour tous, l'accompagnement des personnels.

La convention signée en décembre 2020 avec nos partenaires Teragir et la MGEN a produit les effets attendus sur les dynamiques de labellisation et la formation des personnels. Elle sera reconduite dans les prochains mois.

L'EDD se situe plus que jamais au cœur des politiques éducatives des écoles et des établissements de l'académie, parce qu'elle est à l'interface des grands enjeux contemporains de notre Ecole :

- La maîtrise des savoirs fondamentaux. L'initiation aux grandes questions de la transition passe par une culture scientifique, une littératie climatique, ou encore des humanités qui sont la condition de toute réussite scolaire pour les plus jeunes élèves;
- L'engagement et la démocratie scolaire. L'EDD amène toujours plus d'élèves à faire des propositions, participer aux instances, développer des actions en établissement. Cette génération réclame des résultats rapides. L'Ecole doit être au rendez-vous de ce grand mouvement pour apporter sa contribution qui ne peut pas être la même que celle du monde médiatique ou des réseaux sociaux ;



- Climat scolaire et santé. Les établissements labellisés E3D portent une attention croissante aux relations inter-personnelles, au rapport entre élèves et adultes ou encore à la sensibilisation face aux incivilités. Un environnement vertueux n'a de sens que lorsqu'il apporte un cadre à des relations sociales sereines;
- Rayonnement et partenariats. Les écoles et établissements se trouvent au cœur de réseaux de partenaires avec leur environnement local. De plus en plus d'intervenants apportent leur expertise aux élèves sur le climat, la biodiversité ou plus largement les enjeux de durabilité. Les écoles et établissements deviennent des acteurs majeurs de ce système en mouvement pour répondre aux engagements des collectivités et de l'Etat.

LE LABEL E3D

La labellisation « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) vise à reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable. Cette démarche participe à l'éducation au développement durable, en faisant de l'établissement un lieu d'apprentissage global du développement durable.

Une cérémonie de remise des labels de la période 2020-2022 ont toutes eu lieu. Une nouvelle cérémonie qui réunira les labellisés de juin 2022 et 2023 sera organisée au premier trimestre.

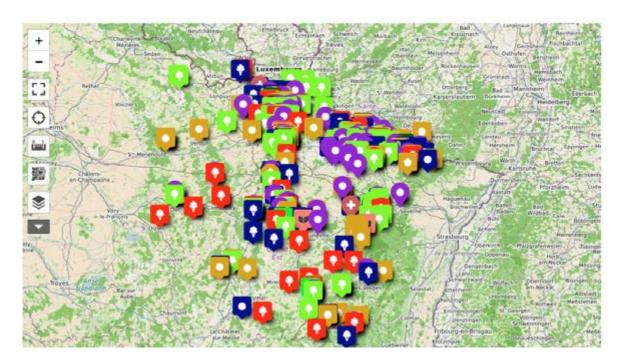
Les labels de juin 2023 ont permis de distinguer 74 nouveaux labels : 30 niveaux 1,24 niveaux 2,10 de niveau 3.

Parmi les labels de niveau 3, peut être cité le label de réseau du collège La Milliaire de Thionville, composé de 13 unités avec de nombreuses écoles maternelle et élémentaires de Thionville, Guentrange, Terville et Volkrange.

53 de ces labels sont décernés à des écoles, 18 à des collèges, et 6 à des lycées ou cités scolaires.

Les plaques remises aux écoles et établissements ont été conçues par les élèves du lycée professionnel Hurlevent de Behrenlès-Forbach, qui a réalisé une vidéo à ce sujet, relative aux Bac Pro Enseigne & Signalétique :

https://youtu.be/xYKEN3x69Kk





PRIX DE L'ACTION ÉCO-DÉLÉGUÉE

Pour la troisième année, les écoles et établissements de notre académie ont activement participé au prix national de l'Action éco-déléguée qui vise à encourager et valoriser les projets réalisés ou engagés par les éco-délégués en faveur de l'environnement et du développement durable dans leur école, collège, lycée, avec l'accompagnement de la communauté éducative et des partenaires extérieurs.

Les lauréats académiques de l'année 2023 sont :

- l'école de Basse Ham (Moselle)
- le collège Vautrin Lud à St Dié (Vosges)
- le lycée Hélène Boucher à Thionville (Moselle)

MOBILITÉ ERASMUS MIRABEEL EN CROATIE

Un partenariat entre le pôle académique EDD et la délégation de région académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DRAREIC) a donné l'occasion à des enseignants de profiter de mobilités européennes.

Parmi ces expériences, nous pouvons mentionner celle du collège Joliot-Curie de Dieulouard qui a tissé des liens avec le collège Osnovna Strahoninec de Čakovec, dans le nord de la Croatie. Deux professeures, mesdames Mur et Nonon, prennent la pose avec leurs partenaires croates : Tea Horvatic, professeur d'anglais et Josip Sipek, principal.

D'autres établissements ont également bénéficié de ces mobilités comme le lycée Teyssier de Bitche, avec le Höhere Technische Bundeslehranstalt de Graz, en Autriche

FORMATION ACADÉMIQUE

Un cycle EDD est ouvert à la rentrée 2023 dans le programme de formation académique, auquel vous pourrez vous inscrire dès la rentrée prochaine. Il sera décliné en 3 grands parcours : une mise à jour sur l'EDD, des formations articulant enseignements et EDD, et des formations pour développer des projets autour de l'EDD avec nos partenaires, co-organisée avec Canope

« LA COP DES URGENCES »

Près de 200 élèves participeront directement au prochain Festival International de Géographie (FIG) de Saint-Dié-des-Vosges le vendredi 29 septembre 2023.

Après avoir participé à un Festival pédagogique du court-métrage Écofiction 2023, sur le même thème que le prochain FIG, « Urgences », les élèves se réuniront en « COP des urgences » pour évoquer les urgences climatique, sanitaire, sociale ou encore géopolitique et proposer des solutions concrètes aux décideurs locaux et régionaux.

Pour retrouver nos 6 lettres EDD sur notre site académique :

https://sites.ac-nancy-metz.fr/edd/category/la-lettre-de-ledd/



EDURÉNOV



le programme de la Banque des Territoires

EduRénov est un programme d'accélération de la rénovation énergétique du bâti scolaire. Il propose une démarche collaborative nouvelle entre acteurs publics et privés pour simplifier, structurer et valoriser les opérations de rénovation.

Objectifs

D'ici 2027:

- 10 000 établissements scolaires rénovés
- 40 % d'économie d'énergie minimum

QUELS FINANCEMENTS?

→ **50 M€** de crédits d'ingénierie sur 5 ans pour accompagner les collectivités à concevoir et réaliser leurs projets

→ 2 Mds€ de financements en « intracting » ou en prêts sur fonds d'épargne sur 25 à 40 ans

CALENDRIER

9 mai 2023

de **rénovation**

Lancement du plan

énergétique du bâti

scolaire EduRénov







Lancement de 200 projets totems tests pour amorcer le mouvement

2024-2025

Passage à l'échelle et industrialisation avec 4 200 projets

totems accompagnés

2026-2027

Massification avec 10 000 projets accompagnés

5 LEVIERS DE RÉALISATION

En tant que partenaire de la Banque des Territoires, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse entend mobiliser plusieurs leviers :

- 1. Participer à la rédaction d'une charte nationale pour la rénovation des écoles puis suivre et évaluer l'avancement du plan
- 2. Rédiger guides et référentiels de rénovation et d'accompagnement des usagers dans la mise en œuvre de la sobriété énergétique
- 3. Identifier les 10 000 écoles totems sur les territoires avec les acteurs locaux et valoriser les projets et réalisations exemplaires
- 4. Engager le réseau des référents bâti scolaire sur la transition écologique
- 5. Développer guides et ateliers de co-construction au programme de rénovation, de sensibilisation et formation aux éco-gestes, pour une meilleure appropriation du projet et intégration des enjeux pédagogiques relatifs à la transition écologique



https://www.banquedesterritoires.fr/batiments-scolaires-relever-le-defide-la-renovation-energetique et auprès des directions régionales.

CRÉER les conditions DE L'ENGAGEMENT et FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Un nouveau label Classes et Lycées engagés pour reconnaître les projets pédagogiques autour de l'engagement : semaine de l'engagement, forums de l'engagement avec les partenaires, séjours de cohésion.
- Le développement du SNU à titre individuel pour poursuivre l'engagement des 85 000 jeunes volontaires âgés de 15 à 17 ans ayant déjà participé au SNU depuis son lancement en 2019.
- Un renforcement du pilotage de la démocratie scolaire, notamment par le suivi du nombre de conseils de la vie collégienne et de conseils de la vie lycéenne dans les académies.
- Le dispositif du Parlement des enfants étendu aux élèves de 6°.

L'éducation à la citoyenneté présente à chaque étape des apprentissages, est une partie intégrante des programmes scolaires et de la vie des écoles et des établissements scolaires. Les dispositifs proposés aux élèves leur permettent d'apprendre et de faire l'expérience de la citoyenneté, pour intégrer ensuite pleinement à leur majorité, la vie en société. Le ministère soutient ses personnels lorsqu'ils sont confrontés à des atteintes aux principes et valeurs de la République : le signalement de ces atteintes protège les élèves et les adultes de la communauté éducative. Le Service national universel (SNU) fait vivre les valeurs de la République, découvrir le sens de l'engagement et valorise l'entrée dans la citoyenneté

TRANSMETTRE LES PRINCIPES ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Poursuivre le renforcement de l'enseignement moral et civique (EMC)

De nouvelles ressources destinées aux professeurs du premier degré et du collège sont disponibles et vont être publiées tout au long du premier trimestre ; elles permettent d'aborder des grands thèmes comme la laïcité, la liberté d'expression ou l'égalité et la diversité, l'engagement, la justice et le droit.

Consolider la culture juridique et institutionnelle des élèves

De nouvelles ressources et des actions éducatives comme le concours « Découvrons notre constitution » donnent aux élèves l'opportunité de comprendre l'organisation des pouvoirs publics et les différentes normes qui fondent les principes et valeurs de la République. Proposition issue des États généraux de la justice, un passeport d'éducation au droit, expérimenté au cours de l'année, doit permettre à chaque élève de connaître et d'exercer plus concrètement ses droits afin d'en appréhender toute la portée dans un État démocratique.

Les actions éducatives autour de la connaissance et de la défense des principes et des valeurs de la République

En complément du travail mené tout au long de l'année scolaire, plusieurs temps forts redonnent du sens aux apprentissages :

- la Journée de la laïcité à l'école (9 décembre)
- la Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité (27 janvier)
- la Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et leurs abolitions (10 mai)
- la Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme (autour du 21 mars).

Il en va de même des concours mémoriels comme le Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD) ou la Flamme de l'égalité pour lesquels la participation est encouragée.

LES DÉLÉGUÉS À LA VIE LYCÉENNE ET COLLEGIENNE

L'engagement de nos lycéens est une des priorités essentielles pour les accompagner vers l'exercice d'une citoyenneté responsable. Une démocratie scolaire vivante est le gage de la transmission d'une culture démocratique commune. C'est aussi un élément essentiel dans la construction d'un climat scolaire serein. Enfin, c'est au travers de ces instances de vie lycéenne et collégienne que nous offrons à nos élèves la possibilité d'exprimer, d'analyser et de porter les transformations profondes auxquelles la société aspire.

La mobilisation de la communauté éducative autour de ces instances citoyennes contribue au développement personnel des représentants d'élèves : formation de citoyens et citoyennes responsables et autonomes, appropriation des valeurs de la République et des compétences indispensables à la vie sociale.

UNE DYNAMIQUE DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

L'académie Nancy-Metz enregistre cette année un taux de participation de 52,35% aux élections des Conseils de Vie Lycéenne (CVL). Ce taux d'engagement des lycéens est supérieur à l'année précédente et supérieur à la moyenne nationale. Une journée de formation annuelle a été mise en place pour les représentants des CVL lors des « Assises des CVL ».

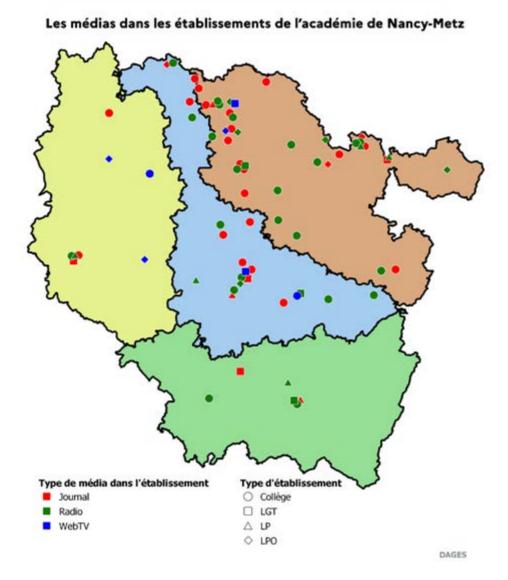
Une délégation de 5 élus CVL par lycée a été formée au rôle et aux missions d'élus et sensibilisée aux différentes politiques éducatives :

- · Education au développement durable
- · Education aux médias et à l'information
- Education artistique et culturelle : mise en place du dispositif « Jeunes passeurs de culture » pour soutenir l'engagement des jeunes dans des actions liées à l'éducation artistique et culturelle (liens avec une structure culturelle et l'établissement, promotion du pass culture...)
- Numérique : réflexion autour de la création du dispositif « Ambassadeurs numériques » permettant aux élèves de mettre leur engagement au service de la prévention contre le cyberharcèlement.
- Internats d'excellence : découverte du dispositif.

Cette année a été marquée par le renouvellement complet du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) et par ses 5 journées annuelles de formation.

- Entrée dans la démarche « Notre Ecole, faisons-la ensemble! » : séminaire de deux jours permettant aux 32 élus académiques de s'approprier la démarche et d'entrer en concertation avec les adultes membres du CAVL.
- Printemps de l'orientation : journée hackathon animée par Canopé autour de l'information à l'orientation, les élus ont réfléchi autour de la question « Comment promouvoir une orientation scolaire et professionnelle éclairée, équitable et non genrée ? »
- Inter-CAVL Région Académique Grand Est : séminaire de deux jours durant lesquels les élus CAVL de la Région Académique ont travaillé ensemble sur la notion de citoyenneté européenne et ont eu l'occasion de rencontrer leurs homologues allemands.





L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Répondant au défi de l'information de masse, la circulaire du 24 janvier 2022 vient rappeler la place de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) en tant que composante des actions relatives aux valeurs de la République. Elle impulse une nouvelle dynamique pour l'EMI en structurant son pilotage, et en proposant un vadémécum, ainsi que des ressources pédagogiques agrégées sur le site du Centre pour l'Education aux Médias et à l'Information (CLEMI).

Tout au long de l'année, le podcast académique « Les ondes scolaires » a sillonné l'académie et permis aux élèves, de l'école au lycée, de prendre les rênes d'une émission de radio. En effet, l'année scolaire a été marquée par l'émergence de nombreuses webradios. A l'occasion de l'appel à projets « Une webradio, un parrain », 16 collèges ont ainsi été équipés de matériel de réalisation de podcasts.

Le 1er séminaire académique des webradios scolaires s'est tenu à l'occasion de la Semaine de la presse et des médias à l'école. Plus de 20 établissements ont participé à cet événement. Les enseignants ont pu expérimenter des ateliers pratiques, et

constituer les prémices d'une communauté de pratiques professionnelles. Le dispositif sera renouvelé en 2023-2024.

La part collective du **Pass Culture** permet également de faire bénéficier aux élèves d'offres de proximité dans le champ de l'éducation aux médias et à l'information.

Belle réussite de l'école Camille Claudel de Bar-le-Duc, lauréate du concours national Médiatiks dans la catégorie « webTV ». Ce succès témoigne de l'engagement de plus en plus important des établissements de notre académie dans l'éducation aux médias et à l'information: la création de médias scolaires est en effet un véritable enjeu de formation.

Pour l'année scolaire 2023-2024, un parcours « Éducation aux médias et à l'information & esprit critique » sera proposé aux personnels de l'académie, avec un ensemble de stages de formation, une série de webinaires inédite et un séminaire dédié aux webradios.





LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le SNU est un dispositif d'engagement de la jeunesse permettant aux jeunes de se confronter et de se faire une définition de la notion d'intérêt général.

Il s'adresse aux jeunes Français qui souhaitent participer à la construction d'une société de l'engagement.

Il est construit en trois phases: le séjour de cohésion, d'une durée de 12 jours, en internat, hors du département de résidence, pendant l'année de seconde; une mission d'intérêt général de 12 jours consécutifs ou 84 heures perlées dans une association, une collectivité territoriale, un service déconcentré de l'Etat, etc. Elle doit, a minima, débuter dans l'année qui suit la validation du séjour de cohésion; enfin, un engagement de longue durée avant 26 ans, qui peut être par exemple un service civique.

Lors du séjour de cohésion, 4 modules sont toujours dispensés : Défense et mémoire ; Sécurité ; Code de la route ; Promotion de la santé. S'y ajoutent de nombreux autres modules qui peuvent concerner la défense, le développement durable, la citoyenneté, la culture, la cohésion ou encore la connaissance des services publics et l'accès au droit.

Au cours du premier semestre 2023, la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de la région Grand Est ont organisé 32 séjours de cohésion sur trois sessions (avril, juin et juillet) qui ont accueilli 3 749 volontaires d'autres régions dont 40 Guyanais. Les 3 486 volontaires du Grand Est sont partis dans d'autres régions. Ces volontaires étaient majoritairement issus de classes de seconde générale et des filles (57%).

LE SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, pour un minimum de 6 mois. Indemnisé 580 euros net par mois, il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine.

Sur tout le territoire lorrain, écoles, collèges et lycées, l'académie propose des missions de Service Civique, ouvertes aux jeunes de 18 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans aux jeunes en situation de handicap) sans condition de formation. Ces missions, d'une durée de 8 mois en moyenne, permettent aux jeunes de servir différentes causes d'intérêt général (solidarité, environnement, éducation pour tous, culture, mémoire, santé, etc). Elles leur permettent d'acquérir une expérience significative, de développer des compétences, notamment sociales, et de découvrir des secteurs d'activité qui les intéressent.

A la rentrée 2023, ce sont 2 167 missions qui ont été agréées et 6 099 volontaires qui sont en mission.

Des jeunes qui pourront être recrutés par l'Éducation Nationale dans l'académie de Nancy-Metz, par le biais des annonces publiées sur le site national de l'Agence du Service civique.

Par leur engagement, ces jeunes donneront du souffle à de multiples projets éducatifs au bénéfice des élèves. Ils pourront notamment contribuer à la mise en œuvre de projets spécifiques aux territoires éducatifs ruraux, accompagner les équipes pédagogiques dans l'organisation et la mise en oeuvre des dispositifs tels que « Savoir rouler à vélo », « Aisance aquatique » et « Génération 2024 ». Leurs missions pourront se prolonger dans la cadre des Vacances apprenantes.

Le SNU,

un engagement au service des autres et de la Nation





- Renforcer la résilience de la Nation
- Développer la cohésion nationale
- Promouvoir une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

2 ÉTAPES

- Séjour de cohésion de 12 jours en dehors du département de résidence
- Engagement volontaire (mission d'intérêt général, Service civique, etc.)

7 THÉMATIQUES

- Défense, sécurité et résilience nationales
- Développement durable et transition écologique
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- Culture et patrimoine
- Activités physiques, sportives et de cohésion
- Autonomie, connaissance des services publics et accès au droit
- Découverte de l'engagement

LES CHIFFRES CLÉS

- **88 793** participants depuis 2019
- 39 908 participants en 2023 dont 56 % de filles et 44 % de garçons
- **6 545** encadrants en 2023
- 300 sites ayant accueilli au moins un séjour de cohésion



Création du label Classes et Lycées engagés

- L'intégration du séjour de cohésion du SNU est un des piliers du projet pédagogique de la classe engagée.
- Le séjour des volontaires est organisé autour d'un socle commun et du projet spécifique de l'établissement scolaire d'origine.

4 thématiques au choix pour le projet de chaque classe engagée

- Défense et mémoire
- Sport et Jeux olympiques et paralympiques
- Environnement
- Résilience et prévention des risques





RENFORCER LA MIXITÉ sociale et scolaire

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Des leviers pour renforcer la mixité sociale et scolaire.
- Une offre de formation plus riche dans les établissements les moins favorisés.

Agir en faveur d'une plus grande mixité sociale implique de lutter contre des préjugés, d'apaiser les inquiétudes, d'apporter la preuve à tous les parents qu'une École plus ouverte socialement apporte effectivement le meilleur à leurs enfants. Il est aujourd'hui démontré que la mixité sociale n'a pas d'effets négatifs sur les résultats scolaires.

Accroître la mixité sociale implique également la mobilisation de l'ensemble des acteurs du système éducatif : État, collectivités territoriales, familles, élèves, personnels. Cette mobilisation globale est indispensable dès lors que l'insuffisante mixité sociale trouve son origine à l'extérieur de l'École, dans des réalités ou des représentations socio-économiques qui lui échappent très largement.

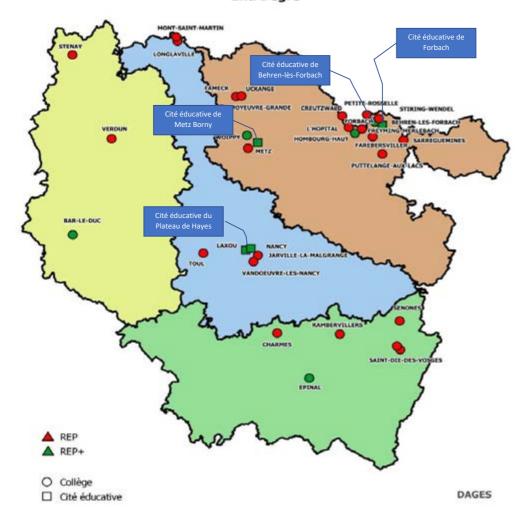
Les efforts engagés au service d'une plus grande mixité sociale dans les établissements scolaires vont être amplifiés pour aider à lutter contre les discriminations et les déterminismes sociaux.

Les internats d'excellence constituent un levier essentiel pour aider à la réussite et à l'épanouissement des élèves. Pour élargir leurs horizons, le dispositif Vacances apprenantes propose d'associer éducation et loisirs.

L'égalité entre les filles et les garçons se fonde sur l'éducation contre les représentations stéréotypées, l'accompagnement de parcours de réussite et de choix d'orientation favorisant la mixité, la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que l'éducation à la sexualité. L'ensemble de nos cités éducatives a vocation à étendre leurs horaires d'ouverture. Deux d'entre elles, les Cités éducatives de Metz et de Forbach, sont déjà très avancées dans cette dynamique.



Réseaux REP et REP+ 2nd Degré





Mieux articuler entre eux les dispositifs d'égalité des chances existants



→ Accompagner à l'orientation, favoriser l'ambition scolaire et la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur

Parcoursup

Cordées de la réussite

Égalité filles-garçons

Orientation et lutte contre le décrochage scolaire

→ Améliorer et adapter la prise en charge globale par l'école à tous les âges et sur tous les temps de l'enfant

Allocation progressive des moyens

Territoires éducatifs ruraux (TER)

Éducation prioritaire

Internats d'excellence

Contrats locaux d'accompagnement (CLA)

Territoires numériques éducatifs (TNE)

Cités éducatives

Petits déjeuners

Vacances apprenantes: école ouverte, stages de réussite, colos apprenantes

Devoirs faits

Espaces services jeunesse (ESJ)

Obligation de formation 16-18 ans Plan #1jeune1solution

Instruction obligatoire à 3 ans

→ Améliorer les conditions d'apprentissage en classe

Priorité au primaire

Dédoublement des classes de GS-CP-CE1 en EP

Plafonnement à 24 élèves des GS-CP-CE1 hors EP







LES INTERNATS D'EXCELLENCE

Dans les internats d'excellence, toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir. Un internat d'excellence est un collège ou un lycée dans lequel vivent les élèves et les adultes qui les encadrent, tout au long de la semaine. En plus des cours, les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé : révision des cours, accompagnement du travail personnel. Leur sont également proposées des activités sportives et culturelles à vivre collectivement.

L'internat s'adresse à tous les collégiens et lycéens motivés qui souhaitent changer de cadre de vie pour réussir leurs études, construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités.

Ces internats peuvent également répondre à des difficultés particulières rencontrées par des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Ces difficultés peuvent être d'ordre sociales, économiques ou familiales.

Tous les élèves peuvent candidater pour intégrer un internat d'excellence : grâce à la variété des formations qui sont proposées, ils peuvent choisir celles qui les intéressent même si elles sont situées loin de leur domicile.



Carte nationale des internats d'excellence, disponible sur la page du site académique à cette adresse : www.ac-nancy-metz.fr/les-internats-dexcellence-122258

LES NUITS DES INTERNATS

Pour la deuxième année consécutive, l'événement des Nuits des internats a permis d'ouvrir les portes des internats aux futurs élèves au moment de leurs choix d'orientation.

Plusieurs animations ont été proposées par les internats d'excellence de l'académie, pour faire découvrir leurs spécificités et les bénéfices multiples de ce type de scolarité pour les élèves.

Soutien scolaire, ateliers artistiques, bricolage, démonstrations sportives, concerts de musique, aménagements spécifiques... les visiteurs ont pu découvrir la vaste palette d'activités envisageables en internat, au service de la réussite et de l'épanouissement des élèves.





LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES INÉGALITÉS FILLES-GARÇONS

L'académie de Nancy-Metz joue un rôle majeur dans la lutte contre les discriminations.

Un groupe de 19 personnes-ressources œuvre pour démultiplier les formations et les actions contre les propos racistes, sexistes, Igbtiphobes et discriminations. Par ailleurs, il existe 192 référents égalité filles garçons dans les établissements scolaires.

Un Groupe Académique spécifique de Lutte contre les LGBTphobies (GrAL), créé en 2020, poursuit les objectifs de prévenir les LGBTphobies de l'Ecole à l'Enseignement Supérieur, de soutenir les victimes de LGBTphobies et leurs proches et de contribuer à la formation des personnels et des élèves.

De nombreuses actions sont déclinées dans l'académie en matière de lutte contre les discriminations et les inégalités filles garçons :

- La participation à des concours sur l'Egalité;
- La constitution d'un groupe « Egalité Filles-Garçons » spécifique au premier degré en Moselle avec l'organisation chaque année de l'événement Egalistiques
- Des formations de lutte contre toutes les discriminations adultes/élèves et contre les propos racistes, sexistes, lgbtiphobes, ou encore pour animer des espaces de parole pour faciliter la coopération et diminuer la violence dans les classes;
- La constitution d'un catalogue des associations partenaires;
- L'accompagnement des établissements lors de situations liées à la mission.







4.2

Améliorer LA SCOLARISATION

des élèves EN SITUATION DE HANDICAP

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) :
 6 500 postes supplémentaires et des mesures de revalorisation.
- L'ouverture de 37 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA), de 44 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) et de 29 dispositifs d'auto-régulation (DAR).
- La création de 25 postes de professeurs ressources troubles du neurodéveloppement (TND).
- Une nouvelle mission proposée aux professeurs dans le cadre du Pacte enseignant : l'appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers dans le 1^{er} et le 2^d degré.
- La mise en œuvre des mesures de la Conférence nationale du handicap 2023.

LES ELEVES EN SITUATIONS DE HANDICAP

Les élèves en situation de handicap représentent 3,5% des élèves de l'académie.

L'académie de Nancy Metz scolarise en grande majorité les élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers en milieu ordinaire (80% dont 30 % en dispositif ULIS).

- 15136 (prévision rentrée) élèves sont scolarisés en milieu ordinaire + 2400 en Unité d'enseignement des Etablissements médico-sociaux
- 8800 (prévision rentrée) élèves sont notifiés pour un accompagnement humain.
- 97,2 % des élèves notifiés pour un accompagnement humain sont accompagnés.
- + de 50% des élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le 2d degré.

DISPOSITIF EN ÉCOLE ORDINAIRE

- · 4978 élèves sont scolarisés en ULIS,
- 442 dispositifs d'Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS) ULIS de l'école élémentaire au lycée dont 18 nouvelles ouvertures pour cette rentrée.
- 225 Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS) dans le 1^{er} degré

- 217 Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS) dans le 2nd degré
- 11 Unités Enseignement Maternelle Autisme
- 6 Unités Enseignement élémentaires Autisme
- 215 PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisés) dont 213 inter-degrés.

Ouvertures à la rentrée 2023 :

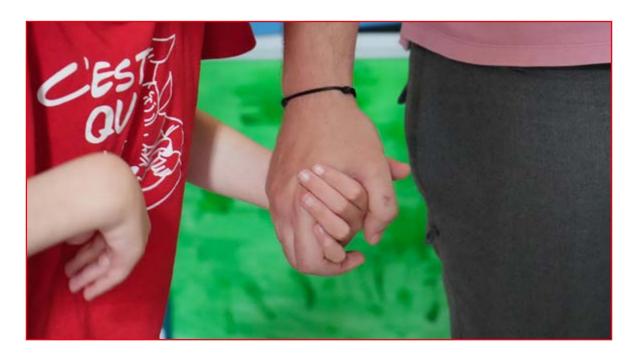
- 17 dispositifs : 14 dispositifs ULIS supplémentaires dans le 2nd degré dont deux Ulis LP renforcées et 3 dans le 1^{er} degré (Au total : 8 dans le 57, 3 dans le 54, 3 dans le 88, 3 dans le 55).
- 1 UUE (unité d'enseignement externalisée) pour élèves polyhandicapés en Moselle, à l'école Mouzaïa de Créhange.
- 1 UEEA (unité d'enseignement élémentaire autisme) à l'école St Evre de Toul.

Dispositifs en établissement médico-social

- 87 Unités d'enseignement
- 64 classes externalisées

Equipe mobile d'appui à la scolarisation :

• Les 4 départements de l'académie bénéficient de l'appui d'une équipe mobile du secteur médico-social (EMAS) qui permet aux établissements scolaires et à la communauté éducative un accompagnement, une expertise pour la prise en compte de



situations complexes de scolarisation d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

Dispositifs portés conjointement avec l'ARS pour des élèves avec trouble de l'autisme :

- 8 unités d'enseignement élémentaire autisme dont une ouverture à la rentrée 2023 à Toul.
- 12 unités d'enseignement maternelle autisme
- Plus d'un élève en situation de handicap sur 10 (13%) est reconnu au titre des troubles autistiques.

Chaque département est doté d'un poste de professeur ressource autisme.

Un poste supplémentaire de professeur ressource troubles du neurodéveloppement sera implanté en Moselle à la rentrée 2023

LES RESSOURCES ET DISPOSITIFS POUR LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

L'académie de Nancy-Metz est en pointe dans la mise en place du **programme national TED-i** (Travailler Ensemble à Distance et en Interaction) qui repose sur le déploiement de robots de téléprésence dans les classes pour permettre aux élèves empêchés d'interagir avec leur classe depuis l'hôpital ou leur domicile. Il permet donc d'assurer la continuité des apprentissages et de la socialisation pour ces élèves.

L'académie s'appuie également sur les partenariats avec la recherche pour collaborer à l'élaboration et à la diffusion de ressources pour les élèves les plus fragiles.

Ainsi, après Applinou, destiné à stimuler les apprentissages premiers dès la maternelle et remédier précocement aux inégalités sociales, Applinou+ s'adresse aux enfants porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme et consiste en une application numérique pour exercer et acquérir les compétences

en mathématiques et français et ainsi permettre de réussir son entrée au CP, une étape essentielle dans la scolarisation.

LE MÉTIER D'ACCOMPAGNANT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH).

Pleinement reconnu, les AESH sont membres de la communité éducative et bénéficient d'une formation initiale de 60 heures. Ils peuvent participer aux plans de formation proposés par les académies, ainsi qu'aux formations nationales.

Les familles doivent, en amont de la rentrée, ou dans les tout premiers jours, pouvoir rencontrer l'AESH qui accompagne leur enfant ainsi que l'équipe pédagogique.

+ de 4100 AESH sont répartis dans l'académie.

UNE FORMATION RENFORCÉE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE

L'académie forme et certifie les enseignants spécialisés qui exercent autant en dispositif inclusif qu'en classe dite ordinaire. La formation des enseignants à la prise en compte des besoins éducatifs particuliers est au cœur des priorités de l'académie et ce afin de permettre à tous les élèves d'être en réussite, quelques soient les besoins identifiés. Les formations continues proposées par l'EAFC le sont à l'ensemble des personnels de la communauté pédagogique élargie (AESH, enseignant, AED, infirmière, psychologue ...), dans une logique de regards croisés sur les besoins de l'élève. Les formations croisées avec le médico-social se développent dans le cadre de Formations d'Initiatives locales.

DÉPLOIEMENT DU SERVICE INFORMATISÉ DE L'ECOLE INCLUSIVE.

Afin de faciliter le parcours de l'élève en situation de handicap et de sa famille dans le système scolaire, un certain nombre d'application voient le jour. C'est avant tout le cas du **Livret de Parcours Inclusif (LPI)** qui permet de garder en mémoire l'ensemble des adaptations et compensation mises en œuvre tout au long de la scolarité. Au sein de l'académie des référents LPI ont été formés pour accompagner les équipes pédagogiques à évaluer les besoins, identifier les adaptations nécessaires et travailler en collaboration avec les partenaires hors Education Nationale dans une logique de parcours. Ce travail se poursuivra lors de l'année scolaire 2023/2024.

LA COOPÉRATION DE L'ÉCOLE ET DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Une coopération renforcée

Chaque élève en situation de handicap doit bénéficier de l'environnement adapté à sa scolarité. Pour cela, la coopération entre l'école et le médico-social est indispensable.

Les unités d'enseignement externalisées (UEE) au sein d'établissements médico-sociaux

autorisent cette synergie, indispensable à la scolarisation d'une part, et à la prise en charge des besoins des élèves d'autre part. Elles sont chaque année plus nombreuses. L'objectif est d'installer une UEE pour les élèves polyhandicapés par académie, et de nouvelles UEE liées aux dispositifs intégrés : dispositifs instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) et dispositifs intégrés médico-éducatifs (DIME). Le décret cadrant le cahier des charges des futurs DIME sera publié à l'automne 2023.

Les équipes mobiles d'appui à la scolarisation (Emas) continuent d'être déployées sur l'ensemble du territoire.

Les comités départementaux de suivi de l'École inclusive (CDSEI) sont désormais l'instance de ce dialogue entre l'École et le médicosocial. Une fois par an, ils dressent l'état des lieux des dispositifs inclusifs et fixent les objectifs conjoints nécessaires pour répondre aux besoins des élèves sur l'ensemble de leur territoire. Les commissions d'affectation spécifiques sont organisées dans chaque département afin de garantir la scolarisation de tous les élèves en situation de handicap.

Un acte II de l'École inclusive engagé

Le 26 avril 2023 s'est tenue la Conférence nationale du handicap, au cours de laquelle le président de la République a présenté le bilan des politiques engagées et dressé des perspectives pour les trois prochaines années. Il s'agit d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap, leur suivi, l'accueil des familles, l'articulation entre l'École et le médico-social, comme la formation des professionnels. La mise en œuvre des 12 mesures arrêtées se fera progressivement durant l'année 2023-2024, en étroite collaboration avec les familles, les associations et les instances

Les 12 mesures :

1. Attribuer un numéro identifiant national élève (INE) à tous les enfants.

- 2. Confier la responsabilité de la réponse de premier niveau à l'éducation nationale.
- 3. Transformer les pôles inclusifs (Pial) en pôles d'appui à la scolarité.
- 4. Renforcer l'accès aux matériels pédagogiques.
- 5. Réformer le cadre d'emploi des AESH en créant le métier d'accompagnant à la réussite éducative.
- 6. Déployer des équipes mobiles médicosociales pour favoriser la scolarisation.
- 7. Faire intervenir des professionnels de santé dans les murs de l'école.
- 8. Déployer un grand plan de formation des équipes pédagogiques.
- 9. Déployer des professeurs référents dans les établissements.
- 10. Valoriser le temps de coordination.
- 11. Déployer 100 projets pilotes d'instituts médico-éducatifs (IME) dans l'école.
- 12. Généraliser le bonus périscolaire.



Les cellules d'écoute de l'École inclusive

Afin qu'aucune famille ne soit seule face à d'éventuelles difficultés, le numéro vert unique 0 805 805 110 permet de joindre les cellules d'écoute départementales et la cellule nationale ouvertes durant tout l'été. Les familles y trouvent des informations et surtout des réponses individuelles en moins de 24 h suivant l'appel.



Des projets notables au sein de l'académie de Nancy Metz :

- L'académie ouvrira à la rentrée 2023, deux nouveaux dispositifs Ulis renforcées en LP (Projets portés conjointement avec l'ARS Grand Est). Ainsi après l'EREA de Briey en 2022, ces dispositifs ULIS accueilleront à la fois des élèves travaillant sur des compétences fondamentales et des compétences préprofessionnelles. Les jeunes scolarisés peuvent être d'âge collège ou lycée. La spécificité du dispositif repose dans l'implantation, à demeure, d'un plateau médico-social au sein même de l'établissement.
- Le Projet REV TA SCOL: Expérimentation conduite par la DANE et LearnEnjoy jusqu'en 2024, auprès d'élèves de maternelle. L'élève TSA est doté d'une tablette numérique intégrant des solutions pédagogiques adaptées permettant d'accéder plus aisément aux programmes du Cycle 1 ou C P;
- Le programme TED-i (Travailler Ensemble à Distance et en interaction) permet la continuité pédagogique des élèves empêchés pour raisons de santé et contribue à leur confort de vie tout en leur permettant de rompre l'isolement généré par la maladie.

D'autres dispositifs sont actuellement expérimentés dans l'académie et notamment viennent compléter l'offre d'accompagnement des élèves dyslexiques : des lampes pour faciliter la lecture, des stylos scanners, des souris scanners, des stickers pour identifier les touches d'un clavier.

Indicateurs: 60 élèves bénéficient d'un robot de téléprésence; 250 élèves expérimentent des dispositifs de compensation des troubles du langage écrit.

Les cellules départementales « Aide handicap école » sont opérationnelles dans l'ensemble des départements. Un numéro vert unique permet de joindre, grâce à un serveur interactif et selon le besoin, soit la cellule départementale, soit la cellule nationale Aide handicap École.

AMÉLIORER les CONDITIONS D'APPRENTISSAGE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une extension progressive des Cités éducatives, dans la perspective d'une généralisation à l'ensemble des quartiers de la politique de la ville (QPV).
- Dans chaque académie, au moins une Cité éducative préfiguratrice de l'accueil prolongé au collège de 8 h à 18 h.
- Des dispositifs d'accueil et de scolarisation avant 3 ans.
- Une amplification du dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire.
- Un renforcement des Vacances apprenantes dans les QPV.

L'EXTENSION DES CITÉS ÉDUCATIVES

Un label d'excellence

Le label d'excellence des 208 Cités éducatives vise à lutter contre les inégalités de destin en rassemblant tous les acteurs agissant sur les enjeux éducatifs du quotidien des moins de 25 ans. C'est un programme de gouvernance partagée qui favorise l'émancipation collective et répond aux priorités déterminées par le territoire. Aujourd'hui, 1,2 million d'élèves bénéficient des actions mises en œuvre par les Cités éducatives, qui se déploient autour de 3 165 écoles, 509 collèges et 422 lycées engagés. 42 % des élèves scolarisés en éducation prioritaire relèvent du périmètre d'une Cité éducative.

Trois objectifs structurent la démarche des Cités éducatives :

- · conforter le rôle de l'École ;
- · organiser la continuité éducative ;
- soutenir les ambitions des élèves.

La démarche repose sur une alliance tripartite organisée autour du collège chef de file de la Cité éducative. Les dynamiques partenariales confortent les acteurs de l'éducation, les collectivités, les services de l'État, les associations et les parents pour qu'ils déploient davantage d'actions en faveur de la réussite scolaire des élèves et des jeunes.

La labellisation de nouvelles Cités éducatives

Dès l'année scolaire 2023-2024, de nouvelles labellisations de Cités éducatives interviendront à partir des territoires identifiés comme portant des propositions autour d'une journée

continue (8 h-18 h). Des labellisations pour les Cités éducatives existantes seront également renouvelées afin d'y intégrer les nouvelles mesures éducatives de Quartiers 2030.

L'ACCUEIL CONTINU ET PROLONGÉ DES COLLÉGIENS

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs des Cités éducatives, renforce la prise en charge pédagogique par les enseignants et met en place la continuité éducative pour tous les collégiens scolarisés en Cité éducative. Aussi, dès la rentrée 2023, à titre expérimental, la mesure qui vise à renforcer la prise en charge des collégiens de 8 h à 18 h se mettra en place dans 30 Cités éducatives. Il s'agit de favoriser la réussite des élèves en les aidant à faire leurs devoirs et à réviser, en améliorant leurs acquis et en confortant leur maîtrise des apprentissages fondamentaux dans le cadre du dispositif **Devoirs faits**. Cette prise en charge prolongée permettra également d'élargir leurs centres d'intérêt via des ateliers éducatifs et culturels et de développer la pratique sportive. Les synergies et les complémentarités entre les projets existants seront systématiquement renforcées, permettant de mieux articuler les politiques éducatives locales. Le dialogue constant avec les collectivités territoriales permettra d'associer le tissu associatif local pour développer des offres périscolaires telles que les deux heures de sport au collège.

UNE SCOLARISATION CONSOLIDÉE EN MATERNELLE

La socialisation des enfants à partir de 2 ans

Cette politique devra trouver sa pleine expression par la mise en place de dispositifs d'accueil et de scolarisation avant 3 ans. Levier essentiel du Plan maternelle présenté en mai 2023, cette mesure permet d'assurer une transition de qualité entre la petite enfance et l'école, consolidant les apprentissages et renforçant la socialisation afin de développer les compétences sociales nécessaires à l'épanouissement et la réussite des très jeunes enfants.

Le dédoublement des grandes sections dans les réseaux d'éducation prioritaire

Prolongeant les actions déjà engagées, le dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire sera amplifié à la rentrée scolaire 2023 et achevé en 2024.

LES DÉDOUBLEMENTS

La limitation des effectifs des classes de grande section à 24 élèves, effective pour tous à partir de la rentrée 2022, constitue un levier important pour favoriser un enseignement adapté et différencié afin de répondre aux besoins et aux capacités de chacun des élèves, ainsi qu'une observation et une évaluation régulières de leurs acquis.

Au-delà, le dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire et les actions en faveur de la scolarisation des plus jeunes, permettent de réduire les inégalités en assurant des conditions optimales d'acquisition des savoirs fondamentaux.

L'ensemble des classes de grande section sera dédoublé à la rentrée 2024.

Pour la rentrée 2023, 670 classes sont concernées par les dédoublements :

 Meurthe-et-Moselle: 187 classes (dont 61 classes de grande section)

• Meuse : 24 classes (dont 8 en grande section)

 Moselle: 394 classes (dont 107 en grande section)

• Vosges: 65 classes (dont 19 en grande Section

PLUS DE SOUTIEN PENDANT LES VACANCES APPRENANTES

L'objectif des Vacances apprenantes

À travers l'opération Vacances apprenantes, le ministère déploie plusieurs dispositifs : École ouverte, Stages de réussite et Colos apprenantes. Ceux-ci ont été enrichis et complétés afin d'assurer la consolidation des apprentissages et contribuer à l'épanouissement personnel et collectif des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels qualifiés. L'ensemble de ces dispositifs coordonnés

s'adressent en priorité aux jeunes résidant en QPV ou scolarisés en éducation prioritaire et éducation prioritaire renforcée (REP/ REP+) ainsi que dans les territoires ruraux.

Les dispositifs relevant des Vacances apprenantes seront développés durant chaque période de congés scolaires, et plus particulièrement en REP/REP+. L'articulation des dispositifs périscolaires et extrascolaires doit viser à mieux prendre en charge les élèves au travers d'activités culturelles et sportives, l'acquisition de compétences psychosociales, le développement de la participation, de l'autonomie et de la capacité à vivre en collectivité, à faire société. À ce titre, la mixité sociale sera recherchée en proposant aux établissements hors éducation prioritaire de s'associer aux projets du collège tête du réseau d'éducation prioritaire qui porte l'action.

Le dispositif École ouverte

Le dispositif historique École ouverte a été enrichi par de nouvelles déclinaisons :

- École ouverte buissonnière permet à tous les élèves du CP à la terminale de profiter de séjours organisés notamment en zones rurales ou littorales.
- Mon patrimoine à vélo permet d'organiser des excursions à vélo afin d'aller à la rencontre du patrimoine culturel et/ou naturel.
- L'été du pro permet aux lycéens professionnels de renforcer leurs aptitudes et compétences professionnelles ou de préparer leur insertion professionnelle.

Les Stages de réussite

Les Stages de réussite durant les vacances sont proposés aux élèves, de l'école au lycée, qui éprouvent des difficultés scolaires. Ils doivent permettre de consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et en mathématiques, ou de combler des lacunes en travaillant en petit effectif. 290 000 élèves bénéficient chaque été de ces Stages de réussite. La mise en place du Pacte enseignant permettra de les proposer dans toutes les écoles et tous les établissements de l'éducation prioritaire.

FRANCE RURALITÉS: garantir **AMBITION ET RÉUSSITE** en milieu rural

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- 121 nouveaux Territoires éducatifs ruraux (TER), portant le total à 185, afin que chaque département soit doté au minimum d'un TER.
- La labellisation de 3 000 places d'internat supplémentaires, venant compléter les 132 Internats d'excellence déjà implantés en territoire rural.
- 15 Espaces services jeunesse dans les territoires ruraux.

Dans la continuité des efforts engagés pour réduire les inégalités territoriales, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse continue d'impulser le déploiement de politiques publiques favorisant une meilleure prise en compte des réalités de chaque territoire, avec une attention renforcée en faveur des territoires ruraux.

Les projets mis en œuvre par le ministère en faveur des ruralités sont renforcés par le plan France ruralités, annoncé par la Première ministre le 15 juin 2023, qui vise à garantir l'amélioration durable de la qualité du service public de l'éducation au sein de ces territoires grâce à plusieurs leviers éducatifs.

DE NOUVELLES PLACES D'INTERNAT D'EXCELLENCE

Le label Internat d'excellence

Ce label a été créé en 2021. Il vise une amélioration qualitative de l'offre d'internat, adaptée aux besoins des élèves et des familles, et ancrée dans les territoires. Il encourage et récompense l'enrichissement des projets éducatifs et pédagogiques des internats scolaires, élaborés en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les partenaires sur le territoire, au service de la réussite scolaire et de l'épanouissement personnel des élèves. Il constitue une reconnaissance du travail accompli par les équipes éducatives et les collectivités territoriales. Il est également un important signal à destination des familles et des élèves, en garantissant une véritable implication territoriale de tous les acteurs sur le projet d'internat.

Parmi les 307 établissements labellisés en 2021, 132 sont situés en zone rurale, et 18 ont fait l'objet d'un cofinancement dans le cadre du Plan de relance.

La labellisation de 3 000 places supplémentaires

Le déploiement de nouveaux Internats d'excellence a été annoncé comme une priorité forte, notamment via la labellisation de 3000 places supplémentaires.

À la rentrée 2023, un nouvel appel à projets sera ouvert aux internats situés dans des

territoires ruraux ainsi qu'aux internats urbains au sein desquels une priorité sera accordée aux élèves résidant en territoires ruraux, pour soutenir leurs ambitions; mais également pour attirer les élèves urbains dans les formations des établissements ruraux. Ces deux types d'établissement pourront candidater pour bénéficier du label. Les internats des territoires ruraux bénéficieront également d'une ouverture de crédits afin de soutenir l'investissement des collectivités territoriales dans la création, l'extension ou la réhabilitation des internats.

LA GÉNÉRALISATION DES TERRITOIRES **ÉDUCATIFS RURAUX**

L'objectif des TER

Les TER permettent de déployer une action spécifique en faveur des zones rurales et de montagne, et plus généralement des territoires « éloignés », afin de renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives (avant, pendant, autour et après le cadre scolaire) des enfants et des jeunes, et d'offrir aux élèves les mêmes opportunités d'orientation et de développement personnel que dans les autres territoires.

Trois grands objectifs structurent les projets :

• mobiliser un réseau de coopérations autour de l'école en renforçant les articulations avec les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires de l'école ;

- garantir aux jeunes ruraux la capacité d'agir sur leur avenir grâce à une attention renforcée portée à l'orientation et aux dispositifs d'égalité des chances;
- affermir l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale par un meilleur accompagnement et par la formation des personnels qui y exercent.

Au moins un TER dans chaque département

Depuis 2021, 64 TER sont déployés au sein de 10 académies et 39 départements. 570 communes sont impliquées, ainsi que 632 écoles, 86 collèges et 53 lycées, permettant d'impulser des actions en faveur de 43 000 écoliers et près de 25 000 collégiens. Le plan France ruralités consacre l'élargissement des Territoires éducatifs ruraux à l'ensemble des départements ruraux. La généralisation va permettre de doter tous les départements (hors Paris et petite couronne) d'au moins un TER.

UNE ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Ces dispositifs doivent s'articuler avec les politiques éducatives existantes pour en faire mieux encore bénéficier les élèves des territoires ruraux. Les actions menées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse permettent en effet de mieux lutter contre les inégalités sociales et scolaires, au service et au bénéfice des élèves des territoires

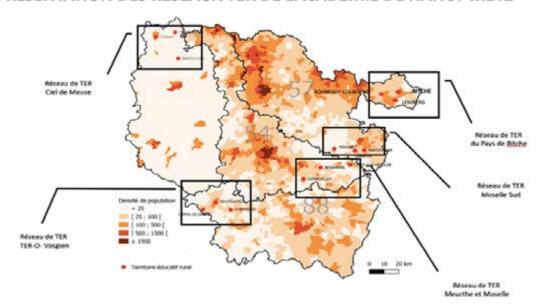
Les Cordées de la réussite

En 2023, l'objectif fixé par l'Agenda rural de 20 000 élèves en collège rural bénéficiaires des Cordées a été largement dépassé avec plus de 37 000 collégiens et lycéens ruraux encordés, soit près de 25 % des élèves impliqués dans les dispositifs.

Les Espaces services jeunesse (ESJ)

Ce dispositif partenarial, lancé en 2021 et ayant bénéficié de 6 millions d'euros de financement de l'État, a permis de déployer 15 premières structures dans des territoires ruraux confrontés à des problématiques d'éloignement des services. Au sein d'un établissement secondaire public, l'ESJ constitue un pôle de services éducation-formation-jeunesse offerts par les collectivités territoriales et les services déconcentrés ou opérateurs de toutes les administrations de l'État, ainsi que par les associations intervenant sur les champs éducation-jeunesse-formation.

PRESENTATION DES RESEAUX TER DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ



Le taux d'encadrement et les mesures de carte scolaire

Le ministère amplifie encore son soutien aux territoires ruraux en maintenant un taux d'encadrement dans la ruralité plus élevé quela moyenne nationale : dans le 1er degré, le nombre d'élèves par classe en zone rurale est de 21,20 et de 20,28 pour les communes rurales éloignées.

Cette attention portée aux territoires ruraux se traduit également par l'engagement présidentiel, depuis 2019, de ne pas fermer d'école en zone rurale sans l'accord préalable du maire de la commune. Les mesures de carte scolaire du 1er degré (ouverture, fermeture ou regroupement des écoles et des classes) prennent en compte les spécificités des territoires ruraux et doivent être le fruit d'un travail conjoint de restructuration des réseaux en milieu rural entre les recteurs d'académie et les élus locaux.

L'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE (EDUCFI)

Dans le cadre de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière, la Banque de France, opérateur national de la stratégie, généralise, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports, un passeport d'éducation budgétaire et financière, le « Passeport EDUCFI », auprès de collégiens.

Après avoir été expérimenté en 2020-2021 dans 5 académies dont l'académie de Nancy-Metz, le « Passeport EDUCFI », l'expérimentation a été généralisée en 2022-2023 à toutes les académies. En 2020-2021, dix collèges ont expérimenté le passeport EDUCFI dans l'académie de Nancy-Metz : quatre collèges de Meurthe-et-Moselle ; un collège de Meuse ; trois collèges de Moselle et deux collèges des Vosges.

En 2022-2023, 143 classes réparties dans 43 collèges et lycées professionnels se sont portées volontaires (l'objectif fixé étant de 30 classes), faisant de l'académie de Nancy-Metz l'une des premières académies en France où le passeport EDUCFI s'est le plus déployé. En 2022-2023, ce sont 3233 élèves de l'académie de Nancy-Metz qui ont bénéficié de cette expérimentation.

Une instance départementale pour mieux penser la carte scolaire

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse souhaite donner une visibilité à trois ans sur l'évolution de la carte scolaire dans les territoires ruraux, en associant systématiquement en amont les élus locaux au sein d'une instance départementale qui réunira État et élus.

Cette instance permettra de renforcer la cohérence des politiques publiques et de co-construire les meilleures réponses éducatives pour les territoires.

CULTURE & RURALITÉ

L'académie de Nancy-Metz porte une attention particulière aux territoires ruraux, en soutenant l'engagement des équipes éducatives, des acteurs culturels et des collectivités locales.

Le collège La Paraison de Lemberg (57), Territoire Éducatif Rural porte, avec les écoles du secteur, et le soutien de la collectivité, un volet culturel particulièrement structuré, adossé au Lieu d'Art et de Culture de l'établissement et ouvert sur le territoire, riche en éléments patrimoniaux, notamment avec le Centre International d'Art Verrier de Meisenthal. En 2022-2023, ce collège a fait partie des finalistes du Prix de l'Audace Artistique et Culturelle qui distinguee un trinôme « partenaire culturelétablissement scolaire-collectivité territoriale » portant une démarche d'éducation artistique et culturelle exemplaire en faveur de l'accès des jeunes aux arts et à la culture. En 2023-2024, ce territoire bénéficiera d'une impulsion complémentaire dans le cadre d'un projet culturel de territoire soutenu par la DRAC.

Sur un autre territoire, Carole Nieder, artiste-auteure, investit pour trois ans le Pays de Montmédy (55), autour d'un projet explorant les liens entre Art et Agriculture, avec des agriculteur et éleveurs passionnés par leur métier. Le projet «Culture», associe les écoles et collèges du secteur et vise à instaurer un dialogue entre deux domaines qui semblent éloignés et qui sont pourtant tous deux nécessaires à l'humanité.

DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE, L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ET LES RENCONTRES PERMET DE CONTRIBUER À OUVRIR LE CHAMPS DES POSSIBLES

La participation au déploiement du numérique est une des priorités définies par monsieur le Recteur.

Grâce au concours de la DANE, 10 TER se sont dotés d'un ELab. Dernièrement, les élèves du dispositif ULIS et la classe de Cp/CE1 de l'école d'Abreschviller du TER de Lorquin, ont pu utiliser cet ELab pour réaliser une vidéo. Les actions citées et leur valorisation auprès des familles passe par l'utilisation du numérique. 95% des écoles des TER disposent d'un ENT.

L'apprentissage des langues et l'ouverture internationale est un autre axe, récurrent souvent dans les conventions.

99,4% des élèves ont profité dans les collèges d'une sortie scolaire, alors que le taux académique est de 29%. Parmi ces sorties et ces voyages, du fait de la proximité avec la frontière, 30% des élèves ont profité d'une sortie à l'étranger.

Le rapprochement avec l'extérieur est favorisé dans des projets. À **Cirey sur Vezouze**, à travers la photographie et le théâtre, les élèves de 3èmes ont travaillé sur les traces de la Mémoire en France et en Allemagne en partenariat avec le Mémorial de la Shoah, le Mémorial Alsace-Moselle et l'OFAI.

L'accent est mis sur les langues dans tous les réseaux. À **Bitche**, les élèves des écoles plurilingues ont pu participer à la journée « faites de l'allemand ». Le collège **Bénaménil** a par exemple organisé une journée des langues en avril pour les écoles de son secteur, lors d'une semaine citoyenne.

Enfin les échanges avec des intervenants et partenaires sont nombreux.

La rencontre avec des personnes issues du monde professionnel, du monde culturel, des associations enrichissent tous les projets. A **Lorquin**, dans le cadre des projets sur la lecture et sur la mémoire, les élèves ont pu rencontrer plusieurs auteurs, comme David Bulle, auteur de « Tranchées sur le vif », ou bien l'autrice jeunesse Maria Colot.



LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE DANS LA RÉGION ACADÉMIQUE

Portées par la préfecture de région et la région académique, les cordées sont de plus en plus nombreuses dans la région Grand Est, passant de 36 cordées en 2020-2021 à 63 en 2022-2023, et de 6000 élèves encordés en 2020 à près de 20000 en 2022. Issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les collégiens ou lycéens encordés sont aussi ceux des zones rurales.

Bénéficiant de +1.8 millions de crédits, elles sont désormais très diversifiées, portées par des grandes écoles, des universités, des écoles d'arts, de commerce, des lycées avec BTS et CPGE, des écoles de la fonction publique ou des instituts de formation comme les INSPE et les IFSI.

La formation des référents des cordées ainsi que des tuteurs qui accompagnent les élèves, est renforcée au sein de la région académique.

Installer la culture de L'ORIENTATION au cœur des COLLÈGES ET LYCÉES

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La généralisation de la découverte des métiers au collège : un dispositif qui permet aux élèves, de la 5° à la 3°, de découvrir les secteurs d'activité, métiers et pratiques professionnelles.
- Un référent découverte des métiers nommé et formé dans chaque collège.
- Un guide à destination des professeurs principaux de collège et de lycée qui précise les différentes dimensions de l'accompagnement à l'orientation.

LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DANS TOUS LES COLLÈGES

La généralisation du dispositif

Après une année d'expérimentation en 2022-2023 dans 640 établissements, dont 176 en éducation prioritaire, tous les collèges proposent dès cette rentrée des activités de découverte des métiers aux élèves sur tout ou partie des trois niveaux du cycle 4 (5e, 4e et 3e). Ces activités sont inscrites à l'emploi du temps des élèves et se déroulent le plus souvent en dehors des temps d'enseignement. Elles consistent en la découverte de secteurs d'activité (santé, aéronautique, services à la personne, etc.), en des visites d'entreprises et des rencontres avec des professionnels (dans ou en dehors de l'établissement). Priorité du Gouvernement, cette mesure permettra à tous les élèves, d'ici 2026, de connaître au moins 50 métiers à la fin du collège. Il s'agit d'ouvrir les horizons de tous l es élèves et de leur donner la possibilité de faire des choix dégagés des stéréotypes de genre, sociaux, territoriaux ou de handicap. Ainsi, chacun pourra construire plus librement, et progressivement, un parcours qui correspond à ses talents et ses aspirations au collège puis au lycée.

Des enseignements articulés avec des découvertes in situ

Intégrée au projet d'établissement, la découverte des métiers éveille les vocations en faisant découvrir aux élèves de nombreux métiers, notamment des métiers dits techniques ou manuels, relationnels, mettant en valeur des compétences plus larges que celles réputées plus académiques ou scolaires.

Elle vise la connaissance des métiers et des secteurs d'activité privés comme publics et la découverte des formations qui y conduisent, à travers des actions diversifiées: expériences d'immersion, rencontres avec des professionnels, visites d'établissements de formation, activités pédagogiques en lien avec les contenus et progressions disciplinaires.

Elle présente des secteurs professionnels multiples et des métiers de tous niveaux de qualification, en s'affranchissant des stéréotypes et en veillant à ouvrir l'égal intérêt des filles comme des garçons. Une attention particulière est donnée aux métiers en tension et aux métiers liés à la souveraineté industrielle et agricole du pays.

Des partenariat État-régions et une mobilisation élargie

Les actions de découverte des métiers au collège sont organisées dans le cadre du partage de compétences État-régions en matière d'information et d'orientation.

Compétentes pour organiser des actions d'information sur les métiers et les formations, les régions sont des acteurs majeurs de la découverte des métiers. Leurs offres de service, de documentation, d'événements et d'actions avec les réseaux d'acteurs sont structurantes et permettent la mobilisation des milieux économiques et professionnels.

DES PROFESSEURS MIEUX FORMÉS ET OUTILLÉS

Pour assurer la découverte des métiers

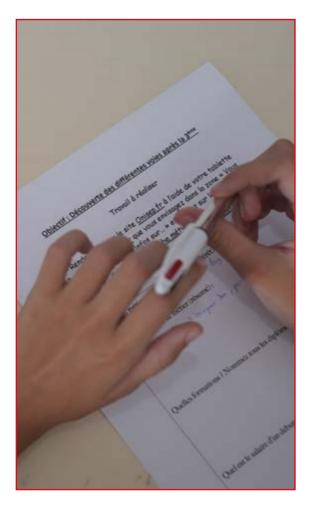
Au collège, un référent découverte des métiers assure la coordination et la planification des actions en lien avec les partenaires extérieurs.

Une mission d'animation des activités est également confiée aux professeurs dans le cadre du Pacte enseignant. Ce référent et, progressivement, les professeurs qui assurent la mission d'animation, bénéficieront dès la rentrée 2023-2024 d'une formation qui prévoit des temps d'immersion en entreprise ou en établissement de formation.

Pour assurer l'accompagnement à l'orientation

Avec l'appui des psychologues de l'éducation nationale, les professeurs jouent un rôle essentiel pour l'accompagnement à l'orientation des élèves

Au collège et au lycée, les professeurs principaux sont les premiers interlocuteurs des élèves et des familles. À la rentrée, un guide dédié est adressé à chacun d'eux : il précise les différentes dimensions de l'accompagnement à l'orientation et ce qu'il est attendu de leur part. Ce guide leur propose également de nombreux outils, dont ceux de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) qui a développé plus de 700 ressources pédagogiques. Indexées au référentiel de compétences à s'orienter au lycée, et prochainement à un référentiel analogue pour le collège, ces ressources guident la démarche d'éducation à l'orientation en visant l'acquisition de compétences nécessaires pour faire des choix éclairés tout au long de son parcours de formation puis de sa vie professionnelle. D'ici 2026, l'ensemble des professeurs principaux du collège et du lycée seront accompagnés et formés à l'orientation.



DES SERVICES EN LIGNE PLUS PERFORMANTS ET ENRICHIS

Des outils complémentaires de l'accompagnement

Les classes de 3e et de 2de sont des étapes clés pour les choix d'orientation et d'affectation. Depuis trois ans, les services en ligne « orientation » et « affectation » visent à améliorer et simplifier les étapes des procédures pour les familles dans une dynamique d'amélioration continue. Conçus pour favoriser un égal accès à l'information, ils sont complémentaires de l'accompagnement des équipes éducatives et pédagogiques dans le processus de choix et les démarches administratives.

L'utilisation des services en ligne en 2023

En 2023, les familles dont les enfants sont scolarisés en établissement public local d'enseignement expriment une satisfaction croissante des services mis à leur disposition et sont plus nombreuses à y recourir pour l'orientation :

- 65,9 % pour les élèves en classe de 3° (contre 62,6 % en 2022) ;
- **72,5 % pour les élèves en classe de 2**de (contre 65,6 % en 2022).

Le service affectation en 3e

Le service affectation expose une offre de formation exhaustive après la classe de 3^e, offre qui est enrichie d'informations utiles en valorisant les données de l'Onisep et de la plateforme InserJeunes. À l'heure des choix, les élèves et leurs familles sont ainsi éclairés :

- sur les contenus de formation et les établissements qui les dispensent grâce aux fiches Onisep;
- sur les taux de poursuite d'études et d'insertion professionnelle au niveau de leur région à l'issue des diplômes envisagés via la plateforme InserJeunes.

Pour les candidats à l'apprentissage, leur mise en relation avec les centres de formation des apprentis (CFA) et les entreprises qui embauchent sous ce statut est facilitée grâce aux services embarqués du site labonnealternance.poleemploi.fr

Afin que les élèves puissent découvrir et préparer leur choix dès le premier trimestre de l'année scolaire, l'ensemble de l'offre proposée dans leur région et partout en France est maintenant disponible toute l'année, y compris en dehors des périodes de saisie des vœux.



L'IMPORTANCE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX EST RÉAFFIRMÉE DANS LES PROJETS

En effet, les évaluations nationales montrent qu'en moyenne, les TER ont plutôt des résultats proches de ceux académiques, légèrement en dessous en CE1 et en 6ème. Les TER ont anticipé la circulaire du 12 janvier 2023 en renforcant la maîtrise des savoirs fondamentaux dans les différents cycles. Des projets inter-cycles sont ainsi créés.

Ex : De nombreuses actions sont mises en place autour de la **lecture** comme la mise en place des Classes lectures à **Montmédy**, également autour de **l'oralité et de l'écriture** avec la production de slams à **Liffol-le -Grand**.

Les sciences et les mathématiques ne sont pas en reste avec par exemple la participation des élèves de Gerbéviller au Concours Technobot ou Robot's Est Challenge tous les ans, en partenariat la Faculté des sciences, le pôle de formation des industries UIMM de Lorraine. Ou bien l'organisation de la semaine des Mathématiques à Damvillers qui concernant tous les niveaux du collège, sur le thème « les mathématiques à la carte » avec des activités ludiques, des jeux concours

La construction du parcours avenir au service de l'ambition scolaire

Là aussi, les TER ont pris de l'avance par rapport à la découverte des métiers définis par le Bulletin officiel du 25 mai dernier. 92% des élèves des TER sont concernés par des actions de ce parcours dans les TER. 74% ont déjà profité de la découverte des métiers depuis la sixième. Ex : à Rohrbach les Bitche, dans le cadre d'un projet en SVT sur l'alimentation,

M. Arnet meunier à la retraite de Volmunster, est venu parler aux élèves de 6ème de son métier, de sa place comme maillon central dans la chaine alimentaire des français.

Les Cordées de la réussite et les partenariats avec des Grandes Écoles permettent de travailler sur l'orientation avec les élèves. La cité scolaire de **Neufchâteau** a pris la tête de la Cordée « Ambition Ruralité », ayant signé une convention avec « Chemins d'avenir » depuis 2019 et associant 25 collèges.

Le parcours avenir n'est pas le seul parcours éducatif concerné. Les TER continuent de promouvoir les actions dans les autres parcours, PEAC, Santé et citoyen.



CONFORTER le MENTORAT

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Le doublement du nombre de jeunes accompagnés dans les quatre prochaines années, en mobilisant toute la communauté éducative et les parties prenantes (entreprises, citoyens, etc.).

Le mentorat en chiffres

- 85 % des jeunes mentorés en primaire et au collège sont scolarisés dans un établissement d'éducation prioritaire (REP et REP+).
- 49 % des 150 000 jeunes mentorés en 2022 sont scolarisés en primaire, collège ou lycée.

Source : rapport d'activité 2022 du Collectif Mentorat

LE PLAN 1 JEUNE 1 MENTOR

Les programmes de mentorat 1 jeune, 1 mentor soutenus par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'adressent prioritairement aux jeunes en situation de fragilité, entre 6 et 30 ans, partout en France : jeunes aux origines sociales ou économiques modestes, jeunes en situation de handicap, jeunes rencontrant des difficultés à l'école, jeunes en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou en zone de revitalisation rurale (ZRR), etc.

Il faut souligner que le mentorat, s'il a pour ambition principale d'accompagner les jeunes vers l'autonomie, propose des objectifs qui peuvent varier en fonction des besoins. Les mentors peuvent par exemple soutenir les jeunes dans leur scolarité ou encore proposer une aide à l'orientation scolaire et universitaire. Ainsi, 72 % des jeunes concernés ayant bénéficié du mentorat estiment que cette relation leur a permis de mieux appréhender leur projet d'étude ou d'orientation professionnelle. De même, 89 % des jeunes concernés affirment que leur relation de mentorat a eu un impact positif sur leurs résultats scolaires¹. La relation entre le mentoré et le mentor doit durer au minimum 6 mois. Le public scolaire représente la moitié des mentorés, les étudiants 40 %.

1 Sondage réalisé par le Collectif Mentorat.

LE MENTORAT, GRANDE CAUSE NATIONALE 2023

La Première ministre a désigné le mentorat comme étant la grande cause nationale 2023 au service de l'émancipation professionnelle de tous les jeunes.

Le mentorat à destination des jeunes scolaires pourra prendre toute sa place dans cette grande cause, en s'inscrivant dans un *continuum* formation-emploi.

En complément, le président de la République, lors de son déplacement du 4 mai dernier sur le thème des lycées professionnels, a affirmé que le mentorat devait être « universel » pour tous les élèves concernés. L'année scolaire 2023-2024 verra le début de la mise en œuvre de cet engagement.

Conforter le mentorat, c'est tout le sens de l'action du ministère, qui a lancé une grande campagne de soutien pluriannuel 2022-2024 des associations mettant en œuvre les programmes de mentorat les plus pertinents et permettant le succès des jeunes français. D'ici fin 2023, et depuis le lancement du plan en 2021, près de 90 millions d'€ auront été engagés par l'Etat pour soutenir le mentorat. Cet investissement permet à 62 associations, sélectionnées sur appels à projets, de mener un travail de sensibilisation sur les apports du mentorat, d'identification des mentors et des mentorés, de mise en relation, ou encore de suivi et d'accompagnement de la relation entre le mentoré et mentor.

La plateforme 1 jeune 1 mentor

La plateforme 1 jeune 1 mentor (https://www.1jeune1mentor.fr/), animée par le Collectif Mentorat, permet le dépôt des candidatures de mentors et de jeunes mentorés. Elle fait le lien entre ces candidatures et les structures expertes dans le champ du mentorat. Les demandes sont relayées vers l'association du Collectif Mentorat la plus pertinente.



Le Mentorat C'Possible

PUBLIC VISÉ:

les jeunes de lycées professionnels et technologiques

- De la 3^{ème} prépa métiers au BTS,
- Identifiés par les équipes pédagogiques,
- Montrant des signes de démotivation, en manque de confiance, de repères ou de perspectives.

OBJECTIFS:

persévérance scolaire, savoir être, ouverture "des possibles"

Mentor et mentoré travaillent ensemble, dans un esprit bienveillant, pour que l'élève devienne acteur de son futur. Au cœur des échanges : rechercher son stage, savoir s'organiser, optimiser son dossier Parcoursup, et surtout prendre confiance en l'avenir.

NOTRE MÉTHODE

- S'appuyer sur l'engagement volontaire des jeunes. Divers outils nous permettent d'établir le lien avec eux, notamment l'atelier interactif Déclic - l'exploration des possibles afin de mettre en avant leurs qualités, ainsi que leurs appétences personnelles et professionnelles.
- Ouvrir un espace de parole libre, confidentiel et sans jugement. Il repose sur la recherche de valeurs et de motivations personnelles, la transmission des codes de l'entreprise et de notre société.
- Accompagner le jeune, lors de rendez-vous réguliers au sein du lycée, parfois à distance ou lors de sorties en lien avec sa scolarité ou ses centres d'intérêt (forums étudiants, journées portes ouvertes, visites d'entreprises, sorties culturelles).
- Suivre l'évolution du jeune grâce à des points réguliers avec les éguipes pédagogiques afin de s'assurer de la bonne progression du mentorat. Un bilan de fin d'année avec les parties prenantes permet d'évaluer l'impact du mentorat.

L' IMPACT DE NOS ACTIONS

- 82% des équipes éducatives ont constaté un réel impact du mentorat sur la confiance, l'implication et le projet professionnel
- 74% des élèves jugent le mentorat utile ou très utile pour se projeter professionnellement







5. Faire du LYCÉE PROFESSIONNEL un choix d'avenir





Un meilleur ACCOMPAGNEMENT DES LYCÉENS

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Pour tous les élèves de la voie professionnelle : une gratification pour les périodes de stage.
- Des moyens pour enseigner les savoirs fondamentaux en effectifs réduits.
- Un choix d'ateliers optionnels pour les élèves en fonction de leurs goûts et de leur motivation.
- Une prévention du décrochage renforcée pendant et après le lycée.
- Un accompagnement des élèves par des partenaires extérieurs pour mieux réussir leur insertion professionnelle.

UNE GRATIFICATION DE STAGE POUR TOUS LES ÉLÈVES DU LYCÉE PROFESSIONNEL

À partir de la rentrée 2023, tous les élèves de la voie professionnelle bénéficieront d'une gratification pour les stages effectués dans le cadre de leur formation, qu'il s'agisse d'un diplôme professionnel ou d'une formation complémentaire d'initiative locale. Cette gratification, qui reconnaît l'engagement des jeunes dans leur formation et valorise les périodes passées en entreprise, sera versée après chaque période de formation en milieu professionnel.

Son montant est progressif:

- 50 € par semaine en première année de CAP ou en 2^{de} de baccalauréat professionnel;
- 75 € en seconde année de CAP ou en 1^{re} de baccalauréat professionnel;
- 100 € en terminale de baccalauréat professionnel.

Un élève de lycée professionnel pourra donc recevoir jusqu'à 2100 € de gratification sur un cycle de trois années de formation en baccalauréat professionnel.

Proposer une éducation financière

Le passeport Éducfi, initialement proposé aux collégiens, se déploie désormais au lycée. Il permettra aux lycéens professionnels de mieux appréhender la gestion de leur gratification de stage et d'avoir une meilleure compréhension économique, budgétaire et financière de leur environnement professionnel.

DES MOYENS POUR CHACUN DE RÉUSSIR SON PARCOURS DE FORMATION

Des cours en petits groupes pour consolider les acquis

L'enseignement pourra désormais être dispensé en groupes à faible effectif, constitués en prenant appui sur les résultats individuels aux tests de positionnement en français et en mathématiques. Cette organisation permet d'aborder les notions inscrites au programme de façon différente, notamment par la mise en activité de l'élève et l'usage d'outils numériques, plus difficiles à mettre en œuvre en classe entière.

Des activités optionnelles pour enrichir le parcours des lycéens

Les élèves peuvent désormais choisir de suivre une à deux activités optionnelles au maximum, dont l'horaire vient s'ajouter à leur emploi du temps, et qui ne sont pas évaluées à l'examen.

Ces activités choisies par l'élève, qui permettent d'associer la formation et le plaisir d'apprendre, sont favorables à l'acquisition des fondamentaux et au développement des compétences psychosociales.

Cette offre d'activités optionnelles est construite en fonction des projets de l'établissement, de ses ressources internes et des partenariats qu'il a noués. Elle peut s'organiser sous la forme d'initiation à l'entrepreneuriat, de codage, de pratique d'une langue étrangère, d'ateliers artistiques (spectacle vivant ou arts visuels), de philosophie, d'écriture ou d'éloquence, de création numérique, etc.

DES NOUVEAUX DISPOSITIFS POUR LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE

Une mobilisation partenariale inédite pour prévenir le décrochage

Face à la diversité des besoins des élèves en risque de décrochage, le nouveau dispositif **Tous droits ouverts** offre de nouvelles opportunités. Il s'appuie sur la mobilisation des acteurs locaux de la formation et de l'emploi pour proposer une palette élargie de solutions de remobilisation.

Au sein du lycée, le groupe de prévention du décrochage scolaire identifie les besoins des élèves en voie de décrochage et la réponse la plus adaptée, qu'elle soit disponible dans l'établissement ou offerte par un partenaire extérieur.

Avec Tous droits ouverts, les élèves volontaires peuvent désormais rejoindre une structure de proximité: mission locale, école de la deuxième chance, centre de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (Épide), centre de formation d'apprentis (CFA), Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afpa), etc.

Un accès sécurisé à la qualification et à l'emploi à l'issue du lycée

À la fin du lycée professionnel, certains jeunes restent sans solution d'insertion ou de poursuite d'études. Chacun d'eux sera désormais reçu dans son établissement par un conseiller de mission locale.

Pour les élèves ayant échoué à leur examen, une réinscription dans leur lycée sera proposée dès la rentrée.

Le parcours Ambition emploi est construit en fonction des besoins des élèves volontaires et en partenariat avec les opérateurs du service public de l'emploi, en premier lieu les missions locales.

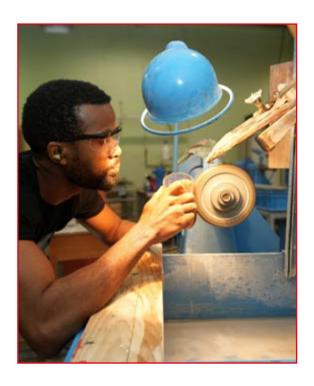
Nouveau « Expérimentation Tous Droits Ouverts »

Dans 6 territoires de la région académique Grand Est, au sein de chacun des départements des académies de Nancy-Metz et de Strasbourg, a été lancée en avril dernier l'expérimentation « Tous droits Ouverts ».

Proposée à des élèves de lycée professionnel à partir de 16 ans, en risque avéré de décrochage, elle leur permet de rejoindre pour une durée de 3 mois maximum un dispositif proposé par un partenaire des plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs.

Une quarantaine d'élèves du Grand Est en ont bénéficié durant la fin d'année scolaire, ils ont pu rejoindre un parcours proposé par une mission locale, une école de la 2ème chance, l'AFPA, une association, sous la forme d'un Parcours Adapté de Formation Initiale (PAFI). Des jeunes de ces structures ont également pu retourner en LP pour valider leur projet de retour en formation.

Au vu des retours positifs des acteurs sur cette expérimentation, sa généralisation est prévue à la rentrée 2023 dans le cadre de la réforme des lycées professionnels.



Pendant quatre mois maximum, les élèves restent sous statut scolaire et bénéficient :

- d'un appui à la recherche d'un emploi ou d'un contrat d'apprentissage;
- d'un accompagnement vers une formation complémentaire;
- d'aides diverses (santé, logement, mobilité, etc.);
- de cours professionnels ou généraux ;
- de stages en entreprise gratifiés, etc.

Au-delà de cet accompagnement, le dispositif Ambition emploi est mis en place pour aider chaque jeune ayant terminé le lycée professionnel à construire son projet, tout en conservant son statut d'élève. Les jeunes volontaires bénéficieront ainsi d'un soutien personnalisé par des professeurs, en lien avec la mission locale et les partenaires économiques du territoire.

Un accompagnement à la réussite en BTS

Alors que le BTS est la poursuite d'études la plus courante des bacheliers professionnels, seulement 3 sur 5 passent en deuxième année, 1 sur 2 obtient son diplôme en deux ou trois ans. Pendant l'année 2022-2023, une expérimentation a été lancée dans toutes les académies : des parcours de consolidation sont proposés en première année de BTS aux bacheliers professionnels identifiés par l'équipe pédagogique comme étant fragiles - en risque d'échec ou de décrochage -, en raison notamment du niveau de leurs acquis académiques et/ou méthodologiques et de leur autonomie dans le travail personnel. Ce parcours de consolidation consiste en une organisation temporaire de la formation permettant une prise en charge personnalisée des difficultés : groupes à effectif réduit, accompagnement personnalisé, consolidation méthodologique et disciplinaire, mentorat, etc.

Il permet à ces jeunes de poursuivre leur formation de BTS avec des chances de succès à l'examen fortement améliorées, en deux ans si possible, en trois ans si nécessaire. Le parcours de consolidation sera déployé dès cette rentrée dans une centaine d'établissements pilotes. Le dispositif sera ensuite progressivement étendu puis généralisé et proposé dans tous les établissements préparant au BTS dès la rentrée 2024.

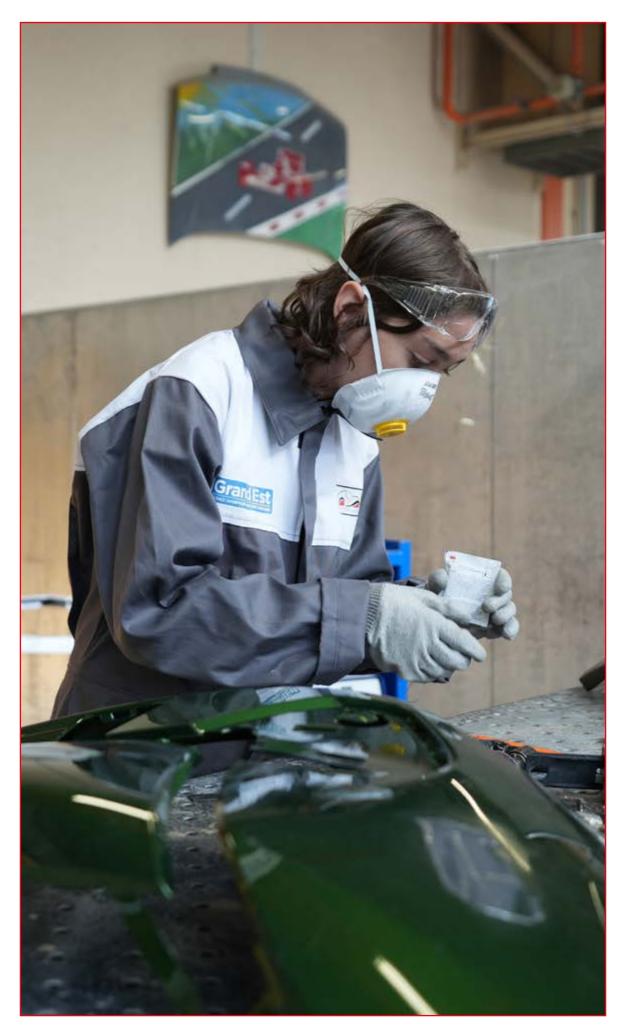
UNE MEILLEURE PRÉPARATION À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES LYCÉENS

Initiée par Sciences-Po Paris et Pôle emploi, l'expérimentation **Avenir Pro** a accompagné, en 2022-2023, 8 000 élèves de 340 lycées professionnels dans leurs projets d'insertion professionnelle.

En 2023-2024, la moitié des élèves de dernière année de CAP et de terminale professionnelle souhaitant s'insérer dans la vie professionnelle aura accès à ce dispositif, avant sa généralisation en 2024.

Les élèves bénéficieront d'un accompagnement spécifique : des ateliers organisés par des conseillers spécialisés de France Travail leur permettront d'améliorer leurs connaissances du marché du travail, de se familiariser avec les différents outils de recherche d'emploi et de préparer les entretiens de recrutement. Ces interventions viendront enrichir et compléter le module de préparation à l'insertion professionnelle mis en œuvre dans le cadre des heures dédiées à l'accompagnement à l'orientation.





Une REVALORISATION

pour toute l'équipe éducative et le **PACTE** au service des élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une revalorisation sans précédent de tous les professeurs, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, qui bénéficient d'une hausse inconditionnelle de rémunération de 125 à 251 € nets par mois, quels que soient leur corps, leur statut ou leur ancienneté.
- Le Pacte : des moyens nouveaux pour réussir la réforme des lycées professionnels.
- Une formation spécifique pour les personnels de direction nouvellement nommés en lycée professionnel.
- Une offre de formation renouvelée des professeurs en lycée professionnel.

UN PROGRAMME DE FORMATION SPÉCIFIQUE POUR LES ÉQUIPES DES LYCÉES PROFESSIONNELS

Une formation spécifique pour les nouveaux personnels de direction

Le séminaire de lancement du 28 juin à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) a permis d'introduire un nouveau parcours de formation adapté aux besoins des chefs d'établissement, orienté sur les enjeux spécifiques de la voie professionnelle. Cette formation est une démarche inédite pour mieux appréhender l'écosystème complexe dans lequel s'inscrit le lycée professionnel, le tissu des partenaires professionnels avec lequel il interagit et sa dimension pédagogique très particulière.

Un renforcement de la formation des enseignants en lycée professionnel

Les évolutions souhaitées dans le cadre de la réforme des lycées professionnels imposent de donner une priorité à la formation des professeurs exerçant en lycée professionnel, plus particulièrement dans les filières en lien avec les stratégies d'accélération de France 2030. Ces formations doivent se faire au plus près des besoins des enseignants et de manière différenciée selon la carte des formations professionnelles initiales scolaires et son évolution annuelle.

Avec le soutien de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), les écoles

académiques de la formation continue (EAFC) développeront, en s'appuyant sur les réseaux développés par les Campus des métiers et des qualifications, des parcours de formation qui comprendront une importante offre de formation en immersion (stages en entreprise). L'objectif national est une montée en puissance de cette offre de formation en milieu professionnel (a minima tous les trois ans pour les professeurs de la voie professionnelle), afin de permettre aux professeurs d'améliorer constamment leurs gestes professionnels et, ainsi, de mieux identifier les nouvelles activités et contextes d'exercice des métiers auxquels ils forment, soit en entreprise, soit dans un Campus des métiers et des qualifications. Cela nécessite de tripler le nombre d'enseignants bénéficiant d'une telle formation.

LE PACTE AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DE LA FORMATION EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Le Pacte en lycée professionnel vise à doter l'établissement de moyens nouveaux pour :

- accompagner chaque élève et remédier à ses difficultés;
- soutenir chaque élève et son projet ;
- · soutenir le projet d'établissement ;
- soutenir le lien de l'établissement avec son tissu économique.

Il permet de donner plus d'ambition à certaines missions déjà accomplies et d'en déployer de nouvelles. Il offre aux enseignants volontaires la possibilité d'une rémunération supplémentaire pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.

Le Pacte de la voie professionnelle s'adresse à l'ensemble des enseignants fonctionnaires ou contractuels, conseillers principaux d'éducation qui sont affectés en lycée professionnel et lycée polyvalent, aux psychologues de l'éducation nationale qui y interviennent ou encore aux enseignants affectés en section de technicien supérieur.

Le Pacte en lycée professionnel peut être composé de 6 parts fonctionnelles. Il peut également avoir un nombre inférieur de missions

Il appartient au chef d'établissement de l'adapter en fonction du projet d'établissement et du niveau d'engagement projeté de chaque professeur. Comme en collège ou en lycée d'enseignement général et technologique, la mission de remplacement de courte durée revêt un caractère prioritaire au titre de la continuité pédagogique due aux élèves.

Les missions proposées sont détaillées dans le tableau ci-contre.

À l'instar de l'ensemble des chefs d'établissement, les proviseurs des lycées professionnels verront leur investissement dans l'organisation du Pacte reconnu par une majoration de leur régime indemnitaire de 1000 € bruts annuels. Une revalorisation d'un même montant sera appliquée aux directeurs délégués à la formation professionnelle et technologique (DDPFT).

Un exemple de Pacte dans la voie professionnelle

Un Pacte de 6 missions dans la voie professionnelle peut être composé ainsi :

- 1 mission de remplacement de courte durée (RCD) de 18 h;
- 3 missions de face-à-face pédagogique de 24 h chacune ;
- 2 missions fonctionnelles de type engagement annuel.

Chaque mission étant rémunérée 1 250 € bruts par an, un Pacte de 6 missions conduit à une rémunération de **7 500 €** bruts annuels.



LE PLAN DE DÉPLOIEMENT DU PACTE DE L'ACADÉMIE DE NANCY METZ EST ARTICULÉ AUTOUR DE DEUX AXES.

- S'assurer que les établissements disposeront des moyens permettant d'inscrire leur action dans les objectifs attendus nationalement (RCD, Consolidation/ approfondissement, devoirs faits, stages de réussite, accompagnement des élèves de la voie professionnelle...)
- Donner l'autonomie la plus large aux équipes pédagogiques pour construire un projet d'établissement laissant la place à l'innovation pédagogique et répondant aux besoins identifiés localement.

Un accompagnement de tous les personnels d'encadrement est mis en place pour favoriser le volontariat des professeurs à s'inscrire dans les missions du PACTE. De même, un appui est proposé aux chefs d'établissements pour sécuriser le processus de rémunération et suivre l'accomplissement des missions et en mesurer leurs effets lors de la mise en œuvre pratique tout au long de l'année scolaire.

La ventilation est globalisée avec la précision des priorités à honorer.



POUR LE SECOND DEGRÉ

Dispositif « RCD »

L'enveloppe indicative est répartie en prenant en compte les dotations horaires globalisées de chaque établissement. A cette enveloppe d'unités PACTE, un volant d'Heures Supplémentaires est également attribué selon les mêmes modalités. Ces moyens doivent permettre aux chefs d'établissement d'organiser au cours de l'année scolaire 2023 – 2024 le triplement des heures de remplacement de courte durée constatées au cours de l'année scolaire 2022 – 2023.

Dispositif « Devoirs faits » (AE-DF)

La répartition proposée doit permettre d'assurer au moins une heure obligatoire d'accompagnement aux devoirs pour tous les sixièmes en demi-division pendant 30 semaines. Pour tous les autres niveaux, les moyens alloués doivent permettre de reconduire l'offre existante (reconduction des cibles à hauteur de 40% des effectifs).

A ces unités de PACTE viennent s'ajouter les heures apportées par les AED en contrat de préprofessionnalisation à raison d'1/3 de leur temps de travail annuel dans les établissements

Dispositif « découverte des métiers »

L'enveloppe indicative est répartie en prenant en compte les dotations horaires globalisées de chaque établissement et mis à la disposition des chefs de LP et LPO pour mobiliser les professeurs de lycée professionnel volontaires.

Dispositifs spécifiques à la voie professionnelle

L'ensemble des unités de pacte ont été réparties en prenant en compte les dotations horaires globalisées de chaque établissement et notifiées aux chefs d'établissement en volume de PACTES

RAPPEL DES MOYENS ALLOUÉS À L'ACADÉMIE DE NANCY METZ

2EME PHASE: REMONTE DES VENTILATIONS PAR MISSION

| 2 nd degré | Ens. public | Ens. privé 3 115 1 670 | | |
|--|---|---|--|--|
| Unités de PACTE | 19 060 | | | |
| Dont hors voie professionnelle (en unité) | 11 681 | | | |
| Dont voie professionnelle (en pacte complet) | 1 230 (soit 7 380 parts fonctionnelles) | 241 (soit 1 446 parts fonctionnelles) | | |

Repenser la formation de l'équipe éducative

Créer une formation dédiée pour les nouveaux chefs d'établissement

L'enseignement professionnel nécessite une formation dédiée allouée aux chefs d'établissement nouvellement nommés dans les lycées professionnels. En effet, les spécificités sont nombreuses : relations aux entreprises, mise en œuvre des stages, apprentissage, ateliers, sécurité, formation continue d'adultes.

Accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel :

- Rentrée scolaire 2023 : Déploiement de la nouvelle offre de formation destinée aux chefs d'établissement et à leurs adjoints nouvellement affectés
- Rentrée scolaire 2024 : Déploiement de la nouvelle offre de formation destinée aux cadres y compris pour les cadres déjà en poste



DAVANTAGE DE MOYENS

et de marges de manœuvre pour les CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Un bureau des entreprises installé dans chaque lycée professionnel.
- Du mentorat pour les élèves.
- Un travail de transformation de l'offre de formation des lycées.

UN BUREAU DES ENTREPRISES DANS CHAQUE LYCÉE PROFESSIONNEL

Un nouveau service commun

La rentrée scolaire 2023 s'engage sous le signe de partenariats et d'une relation entre l'École et l'entreprise renforcés.

Ainsi, un bureau des entreprises, piloté par un coordinateur, est désormais installé dans chaque lycée professionnel ou lycée polyvalent. Il répond au besoin d'organisation et de

Il répond au besoin d'organisation et de développement de partenariats avec les acteurs professionnels.

Il s'agit d'un lieu unique au profit de l'ensemble des publics accueillis dans le lycée : élèves, apprentis, étudiants et stagiaires de la formation professionnelle continue. Ce bureau est également un point d'accueil pour tous les partenaires extérieurs permettant de faciliter le développement d'actions conjointes.

DES MENTORS POUR LES LYCÉENS PROFESSIONNELS

Cette rentrée scolaire est également l'occasion de lancer de nouveaux dispositifs sur le mentorat, grande cause nationale 2023, dans le cadre du plan visant à la mise en place d'une action de mentorat pour tous les élèves volontaires en lycée professionnel d'ici 2025.

Le bureau des entreprises en 5 missions

- L'appui aux enseignants et formateurs dans les interactions avec le monde professionnel.
- 2. La mise en place d'actions conjointes entre le lycée, le monde professionnel et les acteurs locaux.
- Une ressource pour trouver et réussir des stages, périodes de formation en milieu professionnel et alternances de qualité.
- 4. Le développement du sentiment d'appartenance au lycée professionnel et d'un réseau des anciens élèves.
- 5. Le suivi des réussites de parcours professionnel et d'insertion de chaque personne formée dans l'établissement.

LA CARTE DES FORMATIONS PROGRESSIVEMENT TRANSFORMÉE

Pour favoriser l'insertion des jeunes engagés en voie professionnelle, un travail de transformation des cartes des formations professionnelles initiales est engagé. Des objectifs pluriannuels de transformation des formations seront fixés en concertation avec les régions. Plusieurs actions sont ainsi mises en œuvre.

La révision des diplômes professionnels

Elle sera accélérée pour mieux s'adapter à la transformation des métiers. Ainsi, l'objectif de 50 diplômes rénovés en 2024, puis de 100 diplômes rénovés en 2025, est visé. Il s'agit de tenir compte des grandes transitions que connaît notre société et de créer de nouveaux diplômes qui correspondent aux nouveaux métiers émergents.

Des spécialisations en Bac + 1

On constate que les chances d'insertion dans l'emploi des lycéens professionnels qui ont suivi une spécialisation en Bac + 1 sont augmentées de 20 points. Ainsi, dès cette année, chaque baccalauréat professionnel offrira au moins une spécialité pour poursuivre ses études avec un Bac + 1. De nouvelles mentions complémentaires, appelées prochainement certificats de spécialisation, seront créées. L'objectif est de faire passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026.

La mobilisation de tous les acteurs concernés

Pour faciliter le travail des régions et des régions académiques dans la transformation de l'offre de formation territoriale, la mobilisation de tous les acteurs concernés est engagée. Ainsi, la réflexion à l'échelle de chaque lycée professionnel permettra de dessiner de possibles axes d'évolution de l'offre de formation locale, en rapport avec le bassin d'emploi et les acteurs économiques des territoires et des filières professionnelles représentées. L'ensemble des services de l'État dans les territoires et leurs partenaires respectifs y contribueront à l'échelle des bassins d'emploi. L'ensemble s'inscrira dans un schéma régional en cohérence avec les grandes trajectoires de besoins en emploi et compétences à l'échelle nationale. L'objectif poursuivi est de tendre vers zéro décrocheur et 100 % d'insertion.

L'outil de pilotage Orion

L'outil Orion vise à mettre en transparence la capacité d'accueil de chaque formation, le nombre de candidatures exprimées, les taux d'obtention des diplômes, de poursuite d'études ou d'accès à l'emploi. Testée dans cinq régions, cette « console de pilotage » est aujourd'hui déployée sur tout le territoire et disponible pour tous les acteurs concernés. Le nouveau service Orion facilitera le pilotage de l'offre de formation à partir d'indicateurs actualisés chaque année et de discussions au cas par cas.

Pour en savoir plus :

https://orion.inserjeunes.beta.gouv.fr/



Créer des formations insérantes grâce à France 2030

France 2030 est mobilisé durant tout le quinquennat pour accélérer la transformation des formations proposées par les lycées professionnels. Les financements permettent à la fois de rénover les plateaux techniques, de former les enseignants ou de promouvoir les nouvelles filières auprès des jeunes.

Ainsi, dès cette rentrée, 1 050 nouvelles places de formation vers les métiers d'avenir ouvriront partout en France dans les domaines du numérique, des mobilités douces, de la photonique et de l'énergie. Cette première étape représente un investissement de 13 millions d'euros (État, régions, entreprises).

Ce programme État-régions est un levier décisif de la réforme des lycées professionnels, pour mieux préparer les élèves aux emplois d'avenir. Il concourt à préparer la Nation à faire face aux enjeux les plus critiques : la décarbonation de l'industrie, la souveraineté énergétique et industrielle, la compétitivité économique, l'alimentation saine et durable, etc.

L'évolution du label Lycée des métiers

Le label **Lycée des métiers** évolue pour mieux reconnaître l'engagement des lycées professionnels à travers :

- les partenariats avec le monde professionnel;
- les offres de formation proposées ;
- le travail mené en réseau d'établissements;
- les réponses pédagogiques et les parcours de formation apportés.

L'articulation avec les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) est renforcée :

l'appellation Lycée(s) des métiers en réseau vient rendre lisible un premier niveau d'activités menées en réseau à l'échelle de plusieurs établissements, et peut être préfiguratrice d'un futur CMQ ou CMQ d'excellence.



Dispositif Ambition emploi, offrant un filet de sécurité pour aider les jeunes sans solution, avec ou sans diplôme après leurs années au lycée, à trouver leur voie

En 2022 et hors ceux qui poursuivent leurs études, un diplômé de la voie professionnelle sur deux était en recherche d'emploi un an après avoir obtenu son diplôme.

Afin de prévenir de telles situations, dès la rentrée scolaire 2023, un dispositif d'accompagnement a été proposé à tous les élèves sortants du lycée sans solution, diplômés ou non, permettant de :

- conserver son statut d'élève durant quatre mois maximum
- formuler une demande de bourse scolaire
- bénéficier d'un accompagnement personnalisé - par des professeurs, en lien avec la mission locale et les partenaires économiques du territoire - qui permet selon les besoins des jeunes d'accéder à :
 - un appui à la recherche d'un emploi ou d'un contrat d'apprentissage
 - un accompagnement vers une formation complémentaire
 - des ateliers animés par la mission locale
 - des aides, en fonction des besoins (santé, logement, mobilité, etc.)
 - des cours professionnels ou généraux
 - des stages en entreprise gratifiés
 75 € par semaine en CAP, 100 € en baccalauréat professionnel
- des visites et immersions en entreprise

TRANSFORMER LES FORMATIONS POUR RÉPONDRE AUX GRANDES TRANSITIONS DE NOTRE ÉCONOMIE

Adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux :

- rénover en profondeur un quart des diplômes existants d'ici la rentrée scolaire 2025 ;
- démultiplier le nombre annuel d'ouvertures et de fermetures de formation.

Rentrée scolaire 2026 : Viser 100% de formations non insérantes fermées

Moderniser le contenu des diplômes, simplifier leurs intitulés

La révision des diplômes (CAP, baccalauréat professionnel et BTS) sera accélérée pour mieux s'adapter à la transformation des métiers. Cette évolution permettra aux lycéens diplômés de mieux lancer leur carrière professionnelle. L'Éducation nationale leur offrira de meilleures chances et répondra mieux aux besoins de l'économie.

Objectif : 50 diplômes rénovés en 2024, 100 diplômes en 2025

Il s'agit de tenir compte des grandes transitions que connaît notre société et de créer de nouveaux diplômes qui correspondent aux nouveaux métiers émergents. Le lycée professionnel doit être un acteur essentiel dans la formation aux compétences stratégiques et d'avenir, afin d'en favoriser l'attractivité et la reconnaissance.

Exemples:

1. La transition écologique : les diplômes de construction et d'installations thermiques seront révisés pour permettre aux élèves d'acquérir de meilleures connaissances en rénovation énergétique des bâtiments ou favoriser les pratiques et matériaux incitant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- 2. Le défi numérique : le baccalauréat professionnel rénové «cybersécurité, informatique et réseaux, électronique» permet désormais d'acquérir de nouvelles compétences demandées par les entreprises en matière de codage ou de maintenance informatique.
- Le défi démographique : un nouveau CAP « grand âge » et une mention complémentaire « aide à domicile » sont lancés à la rentrée 2023.

Des premiers changements seront visibles dès la rentrée 2023 :

- 2 600 places seront fermées et 3 000 places seront ouvertes;
- En complément, 1 050 places supplémentaires seront ouvertes sur la base de besoins exprimés par des entreprises partenaires des lycées professionnels dans le cadre de France 2030.

Créer des formations courtes et complémentaires après le diplôme

Trois ans après avoir terminé leur scolarité, ceux qui s'arrêtent au baccalauréat ont une chance sur deux d'êtreprincipalement en emploi. En parallèle, les chances d'insertion dans l'emploi de ceux qui ont suivi une spécialisation en Bac + 1 sont augmentées de 20 points.

Passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.

- Rentrée scolaire 2023 : 5 000 places dans les établissements volontaires
- Rentrée scolaire 2024 : 10 000 places dans les établissements volontaires
- Rentrée scolaire 2025 : 20 000 places dans les établissements volontaires



FAIRE DU LYCÉE PROFESSIONNEL UN CHOIX D'AVENIR

Le Président de la République a annoncé le 4 mai 2023 des moyens inédits et des mesures fortes pour réformer les lycées professionnels afin que la voie professionnelle devienne une voie de réussite, d'excellence et soit reconnue par tous.

La réforme va se déployer progressivement à partir de la rentrée scolaire 2023. Afin de lutter contre le décrochage scolaire, de permettre des poursuites d'études réussies et améliorer l'insertion professionnelle des lycéens, douze mesures sont prises pour faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises.

LA RELATION ÉCOLE ENTREPRISES RENFORCÉE DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

- 20 000 élèves de l'académie de Nancy-Metz ont bénéficié d'actions dans le cadre de la relation Ecole-Entreprise - Plus de 1500 professeurs encadrants ont été mobilisés.
- 7 nouvelles conventions de région académique ont été signées et valorisées au cours de l'année scolaire 2022-2023
- Le développement des Comités Locaux Ecole Entreprise (CLEE) s'inscrit sur l'ensemble de la région académique : réactivation, installation, accompagnement. La région académique compte 42 CLEE répartis équitablement sur le territoire de la Région académique, 15 dans l'académie de Nancy-Metz
- 142 bureaux des entreprises, pour la rentrée 2023, soit 1 bureau des entreprises dans chaque lycée de la région académique qui propose de la formation professionnelle dont 66 dans l'académie de Nancy-Metz



UNE CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES SCOLAIRES PLUS DYNAMIQUE DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

- A la rentrée 2023 ce sont 10 nouvelles formations qui sont ouvertes en Région académique (10 pour l'académie de Nancy-Metz) dans les secteurs du Transport Logistique, le Bâtiment, l'Industrie, l'Environnement et les métiers du sport. 13 formations non insérantes sont fermées (8 pour Nancy-Metz).
- La région académique a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Compétences et Métiers d'Avenir (AMI – CMA) volet « accélération de la carte des formations ». Elle a remporté 3 projets pour un montant global de 300 000 € permettant d'ouvrir :
 - Une mention complémentaire « Production et Réparation de Produits Électroniques » au lycée Stoessel de Mulhouse
 - Une Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL): Isolation Thermique par l'Extérieur au lycée des métiers Héré de Laxou
 - Une coloration « nucléaire » en CAP et bac pro industriels dans les lycées de la Région académique Grand Est

DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

L'apprentissage en Région académique Grand Est est porté par 12 organismes de formation relevant de l'Education nationale : 8 GRETA- CFA, 3 CFA académiques et 1 CFA en EPLE. 1 apprenti sur 5 relève de l'Education nationale en Grand Est

- Au 31/12/22 la région académique accueille 11 329 apprentis, dont 38 % de filles. L'effectif d'apprentis en région académique augmente de 595 apprentis, soit une progression annuelle de 5,5 %.
- L'académie de Nancy-Metz compte 4 097 apprentis.
- A noter que les apprentis intégrés au sein d'une classe en lycée augmentent de 311 apprentis, soit une progression de 33 % par rapport à l'année dernière et atteignent désormais 1 238 apprentis, soit 10,9 % des effectifs. 169 lycées intègrent des apprentis contre 135 l'année dernière dont 52 lycées à Nancy-Metz

LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Les campus des métiers et des qualifications

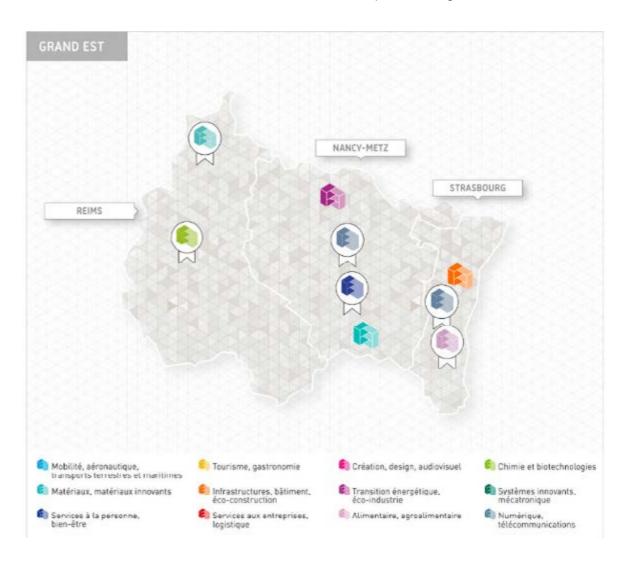
(CMQ) Le label Campus des métiers et des qualifications permet d'identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs qui interviennent en partenariat pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale (sous statut scolaire ou par apprentissage) ou continue. Ces formations sont centrées sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

La région académique Grand Est compte actuellement 9 campus des métiers et des qualifications dont 6 dans les secteurs professionnels Industrie – 2 dans les secteurs du bâtiment et du bois et 1 dans le secteur sanitaire et social. 6 campus sont labellisés Excellence. Un projet concernant le patrimoine bâti a été déposé et d'autres projets sont en cours dont un sur l athématique des métiers d'art et du design d'objets.

Le CMQ énergie et maintenance bénéficiera du label Excellence avec un périmètre élargi à la région académique. Son action sera orientée sur la transition énergétique avec une nouvelle appellation : Campus d'Excellence Transition Energétique et Décarbonation Industrielle (CETEDI). Il est lauréat depuis juin 2023 de l'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir ».

Certains CMQ vont entrer en phase de renouvellement de label et vont répondre à l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la stratégie France 2030.

Tous les campus des métiers et des qualifications sont des dispositifs portés conjointement par la Région académique et la Région Grand Est. Ils se développent tous au périmètre régional.



6. Le droit de S'ÉPANOUIR à l'école





Favoriser LA SANTÉ et LE BIEN-ÊTRE de tous les élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La mise en place de la **démarche École promotrice de santé** pour développer un environnement protecteur et des habitudes favorables à la santé.
- Trois mesures pour agir en faveur de la santé mentale : mise en place d'un protocole, formation au secourisme en santé mentale, promotion du 31 14.
- La mise en œuvre effective de l'éducation à la vie affective et sexuelle : écriture d'un programme, déploiement d'un plan de formation ambitieux et de nouvelles ressources pour favoriser des comportements responsables et construire une culture de l'égalité et du respect mutuel.
- **Le développement des compétences psychosociales :** améliorer les relations à soi et aux autres.

La démarche École promotrice de santé et de bien-être

La démarche École promotrice de santé et de bien-être (valorisée par le label Édusanté) est une démarche globale et positive sur la santé au sens de bien-être physique, mental et social. Elle concerne tous les membres de la communauté éducative et vise à promouvoir les bonnes pratiques (alimentation équilibrée, sommeil de qualité, activité physique régulière, etc.) et un environnement favorable à la santé.

TROIS MESURES EN FAVEUR DE LA SANTÉ MENTALE DES ÉLÈVES POUR LA RENTRÉE

Face à la dégradation de la santé mentale des enfants et des jeunes observée ces dernières années, le bien-être et la santé des élèves sont placés au cœur des priorités de la politique éducative.

Former deux adultes par établissement au secourisme en santé mentale

Dans le courant de l'année scolaire 2023-2024, deux adultes par établissement seront formés

au secourisme en santé mentale (premiers secours en santé mentale), dont prioritairement un conseiller principal d'éducation. Cette formation permettra de mieux repérer les élèves en situation de mal-être, d'engager une évaluation par les personnels ressources de l'éducation nationale (médecins, infirmiers, psychologues, assistants de service social) et de les orienter ensuite si nécessaire vers une prise en charge adaptée. Ces personnels seront également formés dès l'automne en leur qualité de référents secourisme en santé mentale. Enfin, des superviseurs seront formés dans chaque académie en 2024 pour accompagner ces équipes. Les référents harcèlement prendront systématiquement l'attache des professionnels formés au secourisme en santé mentale lorsqu'ils auront connaissance d'une situation de harcèlement.

Rédiger un protocole santé mentale dans les établissements scolaires

Chaque établissement scolaire devra se doter d'un protocole de santé mentale afin de formaliser le parcours de l'élève, du repérage à la prise en charge, et d'identifier clairement le rôle de chaque acteur (repérage des élèves en souffrance, alerte et orientation vers le soin quand cela est nécessaire), le circuit de communication envers les élèves, les familles, les personnels et les partenaires, et les règles de confidentialité.

Inscrire le numéro vert prévention du suicide dans les carnets de correspondance

Le 31 14, numéro vert de prévention du suicide, sera désormais affiché dans les établissements ainsi que dans les carnets de correspondance des élèves au même titre que le numéro 119 pour l'enfance maltraitée. Pour les jeunes et leur famille, ce numéro vert de prévention du suicide (31 14) propose une écoute et une orientation vers le soin. Pour les professionnels de l'éducation nationale, il constitue un outil d'aide à la décision précieux qu'il convient de mieux faire connaître.

STRUCTURER ET ACCOMPAGNER L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Un programme d'éducation à la vie affective et sexuelle

Le Conseil supérieur des programmes a été saisi pour inscrire les séances d'éducation à la vie affective et sexuelle dans une progression pédagogique cohérente, donner des repères clairs en lien avec l'âge des élèves et définir les notions clés. Dans le 2d degré, la mise en œuvre de ce programme (attendu pour le début de l'année 2024) sera organisée dans le cadre des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE). Il contribuera à développer une culture de l'égalité et du respect mutuel, en particulier entre les femmes et les hommes, à lutter contre les violences sexistes et sexuelles en insistant notamment sur la question de consentement et des LGBTphobies et à sensibiliser les élèves à la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et aux facteurs de risques de grossesses non désirées.

La formation et l'accompagnement des équipes

Un plan de formation ambitieux accompagnera les équipes sur plusieurs niveaux avec un parcours M@gistère pour tous, une formation académique pour les intervenants au sein des écoles et des établissements et un plan national de formation adossé à un diplôme universitaire (DU) pour les formateurs, dont l'expertise sera ainsi à la fois assurée et valorisée. En complément, de nouvelles ressources seront produites et mises à la disposition des équipes début 2024.

Le pilotage de l'éducation à la vie affective et sexuelle

Après une première édition à l'été 2023, chaque année verra la publication d'un bilan de la mise en œuvre de l'éducation à la vie affective et sexuelle, prenant appui sur une enquête réalisée auprès des écoles et des établissements du 2nd degré et des retours des académies. De plus, un comité de liaison composé des différents acteurs de l'éducation à la vie affective et sexuelle (institutions, associations, personnalités qualifiées, représentants des parents et des élèves) permettra à la fois de suivre et d'accompagner cette mise en œuvre.

LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Pourquoi travailler les compétences psychosociales (CPS) à l'école ?

Les compétences psychosociales (CPS) désignent des compétences cognitives, émotionnelles et sociales qui permettent de faire face aux exigences et défis de la vie quotidienne. Leur efficacité est avérée par la recherche scientifique et permet d'améliorer la santé mentale et le bienêtre. Le développement des compétences psychosociales a des effets positifs sur les apprentissages et l'insertion professionnelle. Ces compétences améliorent également le climat scolaire et contribuent à lutter efficacement contre les comportements violents, dont le harcèlement.

Les délégations académiques et les comités territoriaux (Coter)

La diffusion d'une feuille de route de l'éducation nationale permettra de tracer les grandes orientations stratégiques du développement des CPS chez les élèves. Le pilotage sera assuré par les délégations académiques CPS qui ont été créées et par les comités territoriaux à l'échelle des départements qui vont progressivement se mettre en place au premier trimestre. Ces Coter sont pilotés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen), un représentant du conseil départemental et un représentant de l'agence régionale de santé. L'objectif est d'assurer, sur le développement des CPS, une cohérence entre tous les acteurs qui contribuent à l'éducation des enfants et des jeunes sur les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires et dans les familles.

La formation des professionnels

Un groupe de travail réunissant les professionnels de tous les secteurs intervenant auprès des enfants et des jeunes et piloté par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) a produit un document cadre posant les principes d'une formation CPS de qualité ainsi qu'une charte de formateurs. De plus, un plan national de formateur accompagnera les délégations académiques dans la déclinaison opérationnelle de la feuille de route dans les territoires et en particulier dans la formation des équipes des écoles, collèges et lycées à ces nouveaux gestes professionnels. Ainsi, l'estime de soi, la gestion du stress et des émotions, la capacité à résoudre un problème ou à communiquer de manière efficace seront désormais des compétences travaillées de manière consciente et explicite afin d'être mobilisées au service du bien-être et de la réussite scolaire.

UN APPUI À LA LUTTE CONTRE LE SURPOIDS ET L'OBÉSITÉ

L'éducation à l'alimentation et au goût est l'une des plus investies par l'École dans le champ de la promotion de la santé. Elle aborde le fait alimentaire dans toutes ses dimensions - nutritionnelle, sensorielle, environnementale et culturelle. En favorisant l'acquisition d'habitudes de vie et de pratiques de consommation alimentaire saines, elle contribue à la lutte contre le surpoids et l'obésité, deux des principales causes d'apparition de maladies non transmissibles (diabète, maladies cardiovasculaires, etc.). Les élèves qui en ont besoin pourront, dès fin 2022, bénéficier de la prise en charge des soins appropriés prescrits par les médecins de l'éducation nationale, en lien avec la Caisse nationale d'assurance maladie.

VACCINATION CONTRE LES PAPILLOMAVIRUS HUMAINS (HPV)

En partenariat avec l'ARS, à partir de la rentrée de septembre 2023, les collégiens, en classe de 5e, pourront se faire vacciner gratuitement pour assurer une meilleure protection contre les cancers liés aux papillomavirus humains (ou HPV: Human Papilloma Virus). Un accord parental sera nécessaire et la vaccination ne sera pas obligatoire.



Protéger la santé mentale des élèves

Dans l'académie de Nancy-Metz, chaque école et établissement est encouragée à formaliser un parcours éducatif de santé qui lui permet de développer une politique d'éducation à la santé, de protection des élèves et de prévention des risques.

Au cours de l'année scolaire, des formations en secourisme en santé mentale seront proposées, notamment aux personnels de vie scolaire.

Chaque établissement scolaire va rédiger un protocole sur la santé mentale afin de définir clairement les missions de chaque acteur.





PHYSIQUE ET SPORTIVE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Le dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne étendu à toutes les écoles.
- **700 collèges volontaires** engagés dans le déploiement progressif des 2 heures de sport en plus de l'EPS.
- Des projets pédagogiques et sportifs organisés dès septembre pour une année 2023-2024 exceptionnelle marquée par les Jeux olympiques et paralympiques.

DEUX DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES DE L'EPS

30 minutes d'activité physique quotidienne

Étendu à la rentrée 2022, le dispositif touche l'ensemble des écoles à la rentrée 2023. Dotées de kits éducatifs de petit matériel, les équipes pédagogiques développent en complément de l'éducation physique et sportive (EPS) une activité physique quotidienne (APQ). L'objectif est d'assurer à chaque élève un minimum de 30 minutes de cette activité, positive sur le niveau de concentration, l'épanouissement et la réussite des élèves. Les activités proposées en accord avec le conseil d'école et dans une démarche conventionnée peuvent faire appel à des partenaires du monde sportif associatif de proximité. Éduscol et M@gistère proposent des outils permettant à tous les enseignants de trouver des idées de mise en œuvre opérationnelle.

En partenariat avec le ministère en charge des sports, l'équipe de France des 30 minutes d'APQ regroupe des sportifs de haut niveau volontaires, mobilisés par leur fédération pour promouvoir les valeurs olympiques et paralympiques auprès des élèves et animer le dispositif dans toute la France.

2 heures de plus au collège

Expérimentées en 2022-2023 dans 170 établissements volontaires, les 2 heures de plus de sport au collège en complément de l'EPS se déploient à la rentrée 2023 dans 700 établissements répartis sur l'ensemble des départements. Le dispositif cible des élèves éloignés de toute pratique physique en dehors de l'EPS et prend appui sur le partenariat noué avec un club ou une association de proximité, qui propose une offre complémentaire de l'EPS et de l'association sportive (AS) du collège.



LE PASS'SPORT

La situation sanitaire a lourdement impacté le sport avec une baisse générale de l'activité physique et sportive des Français. Dans ce contexte, le Gouvernement a voulu une mesure favorisant la prise de licence dans un club à la rentrée 2021, soutenue par un effort financier massif et inédit de 100 M€.

Cette initiative vient ainsi renforcer les passerelles entre le monde scolaire et le monde sportif, en contribuant à mieux faire connaître l'offre sportive dans nos territoires. Le Pass'Sport est une initiative inédite qui permet de bénéficier d'une aide de l'État de 50 euros pour s'inscrire dans une association sportive à la rentrée scolaire 2022. En plus des jeunes de 6 à 18 ans bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire, des jeunes de 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), des jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), le dispositif est étendu cette année aux étudiants boursiers sur critères sociaux jusqu'à 28 ans.

Les sportifs Laure Boulleau et Tony Parker sont les ambassadeurs de cette nouvelle aide gouvernementale qui constitue non seulement une mesure de relance pour le secteur sportif associatif mais aussi une mesure sociale destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus défavorisés de notre pays l'accès à un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer. Pour la saison 2022/2023, le Pass'Sport a bénéficié à plus de 86 300 bénéficiaires (dont 33 600 filles et près de 5 000 jeunes issus des QPV) dans 5 000 clubs pour un budget de 4 315 000 €. L'objectif pour cette année est de 136 000 jeunes.

Données de l'académie Nancy-Metz

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, l'académie de Nancy-Metz a compté 86 300 bénéficiaires (dont 33 600 filles et près de 5 000 jeunes issus des QPV), dans 5 000 clubs.

LES DISPOSITIFS « SAVOIR NAGER », « AISANCE AQUATIQUE » ET « SAVOIR ROULER À VÉLO »

« Savoir nager » et « aisance aquatique »

Le dispositif « J'apprends à nager » et le dispositif « Aisance aquatique » sont deux programmes gouvernementaux qui soutiennent l'apprentissage de la natation pour les enfants de 4 à 18 ans. Le premier programme s'adresse aux enfants qui ne savent pas nager et qui résident dans les zones carencées, tandis que le second programme s'adresse aux enfants de tous âges, y compris les enfants handicapés.

Ces programmes visent à donner aux enfants les meilleures chances d'apprendre à nager et d'acquérir les compétences nécessaires pour se baigner en toute sécurité.

À l'issue, des diplômes reconnus sont délivrés aux élèves.

Les dispositifs en chiffres

En 2023, dans le Grand Est, 7 000 élèves ont bénéficié de ces deux programmes, pour un budget de l'État de 249 000 € (contre 264 000 € en 2022).

« Savoir rouler à vélo »

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » (SRAV) est destiné aux enfants du primaire et vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire pour une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. Il constitue un des éléments structurants du plan « vélo et mobilités actives » centré sur le triplement de l'utilisation du vélo à l'horizon 2024, en passant de 3 à 9 % du total des déplacements quotidiens des Français.

Un sport scolaire accessible et ambitieux

Le taux de pénétration des licenciés UNSS parmi la population scolaire du second degré est de 29,75% en 2022/2023 contre 23,16% au niveau national.

L'académie se classe à la 2^{ème} place au niveau national.

L'académie compte plus de 49 500 licenciés UNSS et 7 000 jeunes officiels, majoritairement des jeunes juges, jeunes arbitres mais aussi des jeunes coachs, des jeune reporters et des jeunes organisateurs.

Le taux de participation des filles à l'UNSS est de 40,55% soit plus de 20 000 licenciées.

Concernant les championnats de France, les associations sportives de l'académie ont décroché 10 titres nationaux et 30 podiums en 2022/2023.

UNE ANNÉE SCOLAIRE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'OLYMPISME ET DU PARALYMPISME

Partager une culture de l'olympisme et du paralympisme

Dès la rentrée et tout au long de l'année, les équipes éducatives sont encouragées à organiser des actions pédagogiques variées soutenues par toutes les disciplines, permettant aux élèves du CP à la terminale de comprendre et de s'approprier les valeurs et les symboles de l'olympisme et du paralympisme. L'année scolaire permettra d'aborder l'histoire, les symboles et les grandes figures des Jeux. Des ressources pédagogiques seront publiées chaque mois pour faciliter l'action pédagogique et l'appropriation de la culture olympique et paralympique, dans une progression cohérente jusqu'aux Jeux. Les écoles et établissements des départements concernés par le parcours de la flamme olympique se mobiliseront sur des projets pédagogiques autour de l'histoire, des symboles ou encore du patrimoine culturel des Jeux.

La célébration de l'olympisme et du paralympisme

Après une rentrée sous le signe de l'olympisme et du paralympisme, plusieurs événements jalonneront l'année et donneront l'occasion aux équipes de mobiliser leurs élèves : journée nationale du sport scolaire (20 septembre 2023), journée paralympique (8 octobre 2023), journée internationale du sport féminin (24 janvier 2024), semaine olympique et paralympique (2-6 avril 2024), journée olympique (23 juin 2024), parcours de la flamme olympique dans toute la France (8 mai - 26 juillet 2024). L'union sportive de l'enseignement du 1er degré (Usep) et l'union nationale du sport scolaire (UNSS) pour le 2d degré participeront étroitement à cette dynamique, menée en premier lieu par les professeurs.

Le label Génération 2024, le programme Unis vers 2024 de l'Usep et le programme Vers une génération responsable de l'UNSS contribueront tout particulièrement à l'engagement sportif des jeunes.

L'Olympiade culturelle

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse participe à l'Olympiade culturelle, avec un label spécifique attribué aux projets déposés sur la plateforme Adage, accessible à tous les professeurs. Il s'agit de susciter, de valoriser et de renforcer les liens entre arts et sport en participant à un mouvement national encouragé par Paris 2024.

Assister aux Jeux paralympiques grâce à Ma classe aux Jeux

Le programme de billetterie populaire de l'État permettra à plus de 194 000 élèves et leurs accompagnateurs d'accéder gratuitement à une session des Jeux paralympiques lors de la première semaine de septembre 2024. L'année 2023-2024 permettra de mobiliser les élèves autour de projets éducatifs en lien avec les Jeux et de sélectionner les élèves bénéficiaires de ce programme ambitieux, grâce auquel ils pourront vivre un moment unique dans leur histoire



PROJET « 2024 : LE LORRAIN'TOUR DE LA FLAMME LINGUISTIQUE »

Dans l'objectif de contribuer à la construction de l'engagement actif et citoyen de tous les élèves à l'occasion des JOP et en écho aux axes de travail du projet académique « L'École sur tous les territoires », le projet « 2024 : Le Lorrain'tour de la flamme linguistique » propose à l'ensemble des élèves de la voie professionnelle de porter les valeurs olympiques – amitié, respect, excellence et paralympiques – détermination, égalité, inspiration, courage - et de les transmettre en langues vivantes étrangères d'établissement en établissement dans toute l'académie sous la forme d'un relais sportif et linguistique, en lien avec les mobilités douces et le développement durable (course à pied, marche, vélo, roller, kayak, ski...). Ce projet a vocation à s'étendre aux établissements du 1er degré, ainsi qu'aux collèges et lycées généraux et technologiques à la rentrée scolaire 2023.

UNE RENTRÉE OLYMPIQUE avec le label GÉNÉRATION 2024

Le label Génération 2024 vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.



Objectifs

- Développer des projets avec les clubs sportifs du territoire
- Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques
- Accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau
- Ouvrir les équipements sportifs des établissements

GÉNÉRATION 2024 À LA RENTRÉE 2023

- 8 709 établissements labellisés
- 66 référents déployés

- + de 5 500 projets portés
- 2 000 0000 d'élèves impliqués

QUI PEUT ÊTRE LABELLISÉ?

- Les écoles et établissements scolaires relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- Les établissements de l'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Les établissements du réseau AEFE¹, du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et certains établissements du ministère de la Santé et de la Prévention

COMMENT?

- En portant les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus des discriminations et inclusion des personnes en situation de handicap
- En respectant le volume horaire d'EPS prévu dans les programmes
- En ayant une association sportive adhérente à l'une des fédérations scolaires (Usep², UNSS³, UGSEL⁴)
- En inscrivant ma classe, mon établissement, dans la démarche Ma classe aux Jeux en répondant à l'un des quatre appels à manifestation d'intérêt portant sur :
- → la construction de connaissances (Dicosport) relatives aux programmes des Jeux de 1924 à 2024
- → l'organisation d'une journée (Intégrathlon) mettant en avant le sport partagé, les pratiques en situation de handicap et les parasports
- → la réalisation d'une œuvre collective symbolisant le monde, le sport et les arts en partage
- → la participation à la grande collecte des archives du monde du sport

^{1.} Agence pour l'enseignement français à l'étranger 2. Union sportive de l'enseignement du 1er degré

^{3.} Union nationale du sport scolaire

^{4.} Union générale sportive de l'enseignement libre



LES TEMPS FORTS ACADÉMIQUES ET SCOLAIRES

1 - Paris 2024 et la Journée Nationale du Sport Scolaire

- 20 septembre 2023 : Journée
 Nationale du Sport Scolaire dans les
 Associations Sportives Scolaires.
- 20 septembre 2023 : La Lycéenne Run UNSS – Edition spéciale « Paris 2024 » au Palais des Sports et plan d'eau de Metz.

2 - Paris 2024 et interdisciplinarité

 Jeux Académiques Sportifs et Culturels de l'académie de Nancy-Metz (lancement Rentrée 2023) et remise des prix durant la SOP (lieux et date à définir)

3 - Paris 2024 et sport de haut-niveau

• Du 28 août au 1^{er} septembre 2023 : rentrée des élèves sportifs de haut-niveau : Village olympique au CREPS de Nancy.

4 - Paris 2024 et établissements scolaires

 Manifestations internes au établissements scolaires de l'académie de Nancy-Metz sur la thématique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (collège Valcourt de Toul, école de Trieux, etc.).

5 - Paris 2024 et la voie professionnelle

Relais Lorrain'tour de Flamme Linguistique.
 Départ le 26 septembre du lycée
 Cormontaigne à Metz et arrivée à la SOP.

6 - Paris 2024 et éducation au développement durable

- Mise en place du Compteur kilométrique académique lors de la SOP.
- Organisation de compétitions UNSS éco-responsables.
- Valorisation des déplacements UNSS décarbonés.

7 - Paris 2024 et dispositifs complémentaires à l'EPS

- Thématique JOP dans l'enseignement de spécialité EPPCS.
- Journées autour des JOP organisées par les élèves inscrits en EPPCS, UF2S et MC.

LES TEMPS FORTS AVEC LES PARTENAIRES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

8 - Paris 2024 et échanges internationaux

- 4 octobre 2023 : Journée Franco-allemande des Sections sportives scolaires Athlétisme de Moselle Est au stade de Sarreguemines,
- 17 janvier 2024 : Rencontre transfrontalière AEFE-UNSS avec le Lycée Vauban à Luxembourg-ville,
- 17 avril 2024 : Rencontre internationale de l'UNSS en Athlétisme au Stade du Schlossberg de Forbach,
- Jeux Académiques Sportifs et Culturels de l'académie de Nancy-Metz ouverts aux établissements étrangers.

9 - Paris 2024 et collectivités territoriales

- Collectif Grand Est 2024,
- 5 juin 2024 : Collégiade UNSS 54 « Terre de Jeux – Paris 2024 » au Stade Raymond Petit de Tomblaine,
- 17 ou 18 juin 2024 : Collégiade UNSS 57 « Terre de Jeux Paris 2024 »,
- 27 juin 2024 : Passage des Relais de la Flamme en Moselle,
- 29 juin 2024 : Passage des Relais de la Flamme en Meuse.

LES TEMPS FORTS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

10 - Paris 2024 et la rentrée olympique et paralympique

- 30 août 2023 : Rentrée des personnels d'encadrement placée sous le signe des JOP 2024,
- 7 septembre 2024 : Sortie de Monsieur le Recteur au collège Buvignier de Verdun, labellisé « Génération 2024 »,
- 16 et 17 septembre 2023 : Journées européennes du patrimoine - Promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques au rectorat avec un village sportif de l'UNSS,
- 20 septembre 2023 : Journée Nationale du Sport Scolaire.

11 - Paris 2024 et SOP/JOP

- 2 avril 2024 : Les Jeux régionaux des Jeunes pour les collèges « Génération 2024 » de l'académie orgnisés par l'UNSS et le CROS,
- Semaine du 2 au 6 avril 2024 : Semaine Olympique et Paralympique avec des multiples manifestations sportives au rectorat et dans les établissements scolaires de l'académie de Nancy-Metz,
- 17 ou 18 juin 2024 : Collégiades UNSS 57 « Terre de Jeux »,
- 23 juin 2024 : Journée olympique.

12 - Paris 2024 et Génération 2024

- Décembre 2023, mars 2024 et juin 2024 : Comité de pilotage académique « Génération 2024 » (labélisation des établissements...),
- Lancement de l'opération « Ma Classe aux Jeux ».

13 - Paris 2024 et Classe Alice Millat – Pierre de Coubertin

- Regroupement académique de la Classe Alice Millat – Pierre de Coubertin et des Jeunes bénévoles UNSS (novembre 2023 et avril 2024 lors des Jeux régionaux des Jeunes à Pont-à-Mousson),
- Du 25 au 27 juin 2024 à Mulhouse : Regroupement à l'échelle de la Région académique des trois classes Alice Millat – Pierre de Coubertin lors des Jeux régionaux des Jeunes en Alsace.

14 - Paris 2024 et éducation au développement durable

- 8 octobre 2023 : Journée paralympique (manifestations prévues),
- Mise en valeur de la première Section Sportive Scolaire Para-Sport de l'académie de Nancy-Metz à l'EREA de Flavigny (date à définir),
- Lancement du premier championnat UNSS académique de sport partagé.

15 - Paris 2024 et Génération 2024

- La résidence d'artistes Hip-hop dans les Vosges (Rambervillers, Epinal, Mirecourt et Saint-Dié),
- Promotion du Skateboard, du Breakdance et d'escalade lors des grands événements UNSS 2024.

LES TEMPS FORTS SPORTIFS INTERMINISTÉRIELS

16 - Paris 2024 et le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

- 29 septembre 2023 : Nuit européenne des chercheurs,
- Du 6 au 16 octobre 2023 : Fête de la science à l'UFR STAPS de Nancy,
- 23 octobre 2023 : Cérémonie des mérites du sport de l'Université de Lorraine,
- 17 novembre 2023 : 25e anniversaire de l'antenne STAPS de Metz,
- Labélisation « Génération 2024 » des établissements de l'enseignement supérieur.

17 - Paris 2024 et le ministère de la Santé et de la Prévention

 Remise du premier label « Génération 2024 » aux cinq établissements et services médico-sociaux (ESMS) de l'académie de Nancy-Metz en partenariat avec l'ARS Grand Est à l'IME (dates à définir).

18 - Paris 2024 et le ministère des Armées

• 5 ou 12 avril 2024 : Journée « Au sport, jeunes citoyens » à Nancy en partenariat avec la Délégation Militaire Départementale de Meurthe-et-Moselle.

19 - Paris 2024 et le ministère de la Culture

- 16 et 17 septembre 2023 : Journées européennes du patrimoine - Promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques au rectorat avec un village sportif de l'UNSS,
- Olympiades culturelles Projets DRAAC (dates et lieu à définir),
- Projet EPS et Arts porté par les CPD EPS de Moselle.

20 - Paris 2024 et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

- 3 et 4 avril 2024 : Championnats de France de Rugby des lycées agricoles à Pont-à-Mousson en partenariat avec l'UNSS,
- Labélisation « Génération 2024 » des établissements agricoles (LEAGT).

LES TEMPS FORTS DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES SCOLAIRES ET DE MOUVEMENT FÉDÉRAL, OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

21 - Paris 2024 et l'UNSS

- 13 décembre 2023 : Cross académique, édition spéciale « Terre de Jeux Paris 2024 » à Verdun,
- 21 et 22 mai 2024 : Olympiade des lycées « Les jeux avant les Jeux » au Lac de Madine.
- Novembre 2023 et mai 2024 : Conseil régional de l'UNSS Nancy-Metz présidé par Monsieur le recteur.

22 - Paris 2024 et l'USEP

• 10 octobre 2023 : Rencontre CRUSEP Grand Est de Rugby à Metz.

23 - Paris 2024 et la FFSU

- 20 septembre 2023 : Journée Nationale du Sport Universitaire.
- Paris 2024 et le Comité Régional Olympique et Sportif du Grand Est
- 2 avril 2024: Les Jeux régionaux des Jeunes de l'académie de Nancy-Metz à Pont-à-Mousson en partenariat avec l'UNSS Nancy-Metz,
- 5 juin 2024 : Les Jeux régionaux des Jeunes de l'académie de Reims à Troyes en partenariat avec l'UNSS Reims,
- 26 juin 2024 : Les Jeux régionaux des Jeunes de l'académie de Strasbourg à Mulhouse en partenariat avec l'UNSS Strasbourg.

24 - Paris 2024 et le Comité Régional Olympique et Sportif du Grand Est

- 2 avril 2024 : Les Jeux régionaux des Jeunes de l'académie de Nancy-Metz à Pont-à-Mousson en partenariat avec l'UNSS Nancy-Metz,
- 5 juin 2024 : Les Jeux régionaux des Jeunes de l'académie de Reims à Troyes en partenariat avec l'UNSS Reims,
- 26 juin 2024 : Les Jeux régionaux des Jeunes de l'académie de Strasbourg à Mulhouse en partenariat avec l'UNSS Strasbourg.



Renforcer L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

pour tous les élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La multiplication des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) à destination du 1^{er} degré, en lien avec les partenaires du ministère.
- L'extension de la part collective du pass Culture aux élèves de 6° et de 5°.
- Un plan national de formation destiné à renforcer l'EAC dans le 1^{er} degré, conjugué aux 30 pôles de ressources en EAC (Preac) sur le territoire et à l'Institut national supérieur de l'EAC (Inseac) dispensant des formations Bac + 1, en master et en doctorat.
- Le renforcement de l'EAC comme projet à l'échelle académique, inscrit dans le parcours global de l'élève, de la maternelle jusqu'à la terminale.

LES TROIS PILIERS DE L'EAC

L'éducation artistique et culturelle a pour objectif que tous les élèves bénéficient d'actions artistiques, culturelles et scientifiques de qualité. Elle construit le rapport à l'altérité et à l'esthétique, c'est-à-dire à la compréhension du monde et à la conscience d'une destinée partagée. L'EAC permet à chaque élève de développer sa sensibilité et sa créativité. Articulée aux enseignements fondamentaux, elle favorise l'épanouissement individuel et collectif.

L'EAC repose sur trois piliers :

• l'acquisition de connaissances : en cela, elle constitue un enseignement ;

- la pratique artistique et scientifique, le «faire» créant l'envie;
- la rencontre avec les artistes, les témoins, mais aussi les œuvres et les lieux.

DEUX OUTILS POUR METTRE EN ŒUVRE L'EAC

La part collective du pass Culture

La part collective est exclusivement dédiée aux activités d'EAC effectuées en groupe et encadrées par les professeurs. Dès le 1er septembre 2023, le bénéfice de cette part est étendu aux élèves de 6° et de 5°. Elle s'applique donc désormais sur l'ensemble des niveaux du collège et du lycée selon les barèmes suivants :

| Part collective Élèves du MENJ, du privé sous contrat, du Masa, des Armées, de la Mer | Niveau de classe | 6 ^e | 5° | 4 ^e | 3° | 2 ^{de} ou CAP | 1 re | Terminale |
|---|-------------------------|----------------|-------------|----------------|-------------|---------------------------|-------------|-------------|
| | Montant par jeune | 25 euros | 25 euros | 25 euros | 25 euros | 30 euros | 20 euros | 20 euros |

Ces crédits nouveaux et d'une importance exceptionnelle sont applicables pour les huit domaines constitutifs de l'EAC. Ils concernent donc tous les professeurs du 2^d degré.

À l'appui de moyens supplémentaires, un référent culture est désormais nommé dans chaque collège et lycée. Il est l'interlocuteur privilégié des professeurs pour ce dispositif.

L'application Adage

Adage est la plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à la généralisation de l'EAC pour le 1er et le 2d degré. Elle constitue un outil commun à l'ensemble des équipes pédagogiques, aux niveaux national, territorial, et académique. L'application est accessible à tous les personnels de l'éducation nationale et permet de :

- suivre le parcours EAC de chaque élève de la maternelle à la terminale ;
- inscrire classes et élèves aux actions et projets EAC via une seule saisie par les professeurs ;
- consulter les offres collectives du pass Culture dont Adage constitue l'unique voie d'accès;
- · construire des projets EAC ;
- rechercher des partenaires par une recherche thématique ou cartographiée;
- · obtenir des financements ;
- répondre aux appels à projets académiques ;
- consulter des ressources.

Dans l'académie de Nancy-Metz

L'académie de Nancy-Metz est particulièrement engagée avec 78% des élèves et 95% des établissements ayant déposé au moins une action EAC (données ADAGE au 20/07/23). La Délégation Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle, en coopération avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, poursuit le dialogue avec les collectivités territoriales et l'accompagnement des cadres de l'éducation nationale. L'utilisation de l'application ADAGE permet de renforcer les actions menées pour viser le 100% EAC, et de cibler les zones isolées, telles que les Territoires éducatifs ruraux. Une attention particulière est portée aux écoles pour favoriser leur accès à ADAGE (34% des écoles pour l'année 22-23, données ADAGE au 20/07/23), et permettre un accès plus équitable aux campagnes de soutien.

Le premier comité de pilotage académique s'est tenu le 23.03.2023, en présence de représentants des différents partenaires. Notre enjeu est de maintenir et renforcer cet engagement pour ancrer la culture dans le quotidien de l'élève.

LE 100 % ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

En appui sur les enseignements, **chaque élève** doit bénéficier chaque année d'une action de sensibilisation associant la rencontre avec une œuvre ou une structure, ou d'un projet plus ambitieux associant également la pratique avec un partenaire, dans la diversité des domaines : spectacle vivant ; musique ; arts plastiques, cinéma et audiovisuel, lecture, patrimoine (musées, monuments historiques, archives), culture scientifique technique et industrielle, éducation aux médias et à l'information.

Chaque école, collège ou lycée doit disposer d'un volet culturel opérationnel, consultable sur l'application ADAGE. Chaque professeur peut déposer un projet dans ce cadre et s'inscrire au cycle de formation dédié à l'EAC. Les référents culture bénéficient d'une formation dédiée et accompagnent le chef d'établissement pour s'assurer de l'accès de tous les élèves à l'EAC. La formation des chefs d'établissement est organisée sur trois années.

Dans l'académie de Nancy-Metz, ce volet culturel est particulièrement soutenu par les collectivités territoriales. 18 collectivités locales, engagées dans des contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CT-EAC), bénéficient de moyens alloués supplémentaires par la DRAC Grand Est (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et d'un coordinateur. Ces territoires visent l'accès de tous les jeunes, de 0 à 18 ans, à une éducation artistique et culturelle de qualité, sur tous les temps de vie. Chaque collectivité est invitée à solliciter le label 100% EAC, déjà attribué à 17 collectivités dans le Grand Est.

La part collective du pass Culture en chiffres

- Calculée au prorata des effectifs par niveau, elle représente 750 euros par an pour une classe de 25 élèves.
- En juin 2023, 53,3 % des élèves éligibles avaient bénéficié d'une action EAC au niveau national, et 63 % dans l'académie de Nancy-Metz. Ils étaient 5,7 % en septembre 2022.
- En juillet 2023, 83,4 % des établissements avaient réservé au moins une action sur la part collective du pass Culture.
 En juillet 2022, ils étaient 3,5 %.

LES OLYMPIADES CULTURELLES

L'éducation artistique et culturelle concerne une diversité de domaines. Ainsi, pour cette année consacrée aux Jeux olympiques et paralympiques, le lien entre l'art et le sport est soutenu dans le cadre des Olympiades culturelles.

Ainsi, dans l'académie de Nancy-Metz, la compagnie S'Poart est en résidence pendant 3 ans dans les Vosges, à l'invitation du Conseil départemental des Vosges (88). Durant ces trois années, des projets, portés avec les professeurs des écoles, professeurs d'EPS et d'autres disciplines, seront menés dans les écoles, collèges et lycée, y compris dans le temps de l'UNSS. Des formations seront proposées aux enseignants. Des projets seront également portés par les associations sociales, culturelles et sportives, afin de concerner tous les temps de vie des enfants et des adolescents.

LECTURE & EAC

L'académie de Nancy-Metz poursuit son engagement en faveur de la lecture, afin de développer et renforcer les initiatives destinées à favoriser l'apprentissage et la pratique de la lecture à tous les âges.

En 2022-2023, les écoles, collèges et lycées ont poursuivi leur engagement autour des Nuits de la lecture, soutenu par le dispositif Jeunes en Librairie qui permet une rencontre privilégiée entre une classe et une librairie indépendante, ou encore par des résidences d'auteurs, accompagnées par le Centre National du Livre. Le nombre de classes inscrites dans les Petits Champions de la lecture a augmenté de 30%. Le collège Val de Seille NOMENY (54), soutenu par la collectivité, s'est ainsi particulièrement illustré par une Nuit de la Lecture réunissant plusieurs disciplines, et associant l'école de musique de Nomeny.

En 2023/2024, cet engagement est reconduit et une formation rassemblant des acteurs de la lecture, tant de l'éducation nationale, que du secteur de la lecture publique, permettra de renforcer les liens au service de la réussite des élèves.





Promouvoir L'ÉPANOUISSEMENT

à travers les SÉJOURS ÉDUCATIFS

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La fin des limites de durée pour les voyages scolaires.
- La simplification des procédures d'autorisation.
- La réduction des délais de traitement des demandes.
- La possibilité d'adapter les taux d'encadrement.

LES VACANCES APPRENANTES

Initiée en 2020, l'opération Vacances apprenantes a été reconduite. L'objectif des Vacances apprenantes est d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement des enfants à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professeurs et des acteurs de l'éducation populaire. Cette opération regroupe plusieurs dispositifs, afin de s'adapter aux besoins de toutes les familles :

- Les « Écoles ouvertes », qui permettent aux élèves du CP à la terminale de réviser leurs connaissances tout en profitant d'activités variées en partenariat avec des associations, établissements culturels et sportifs. Une attention particulière a été portée aux élèves des lycées professionnels afin qu'ils puissent avoir accès à leurs ateliers pendant l'été (« Été du Pro »);
- Les « stages de réussite », qui sont proposés aux élèves les plus en difficulté pour consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et en mathématiques, ou combler des lacunes en travaillant en petit effectif;

• Les « Colos apprenantes », où les collectivités territoriales volontaires pourront proposer aux enfants un départ en « Colonie de vacances apprenante » labellisée par l'État. Ces colonies offriront des activités ludiques et pédagogiques qui permettront aux enfants de renforcer savoirs et compétences dans la perspective de la rentrée prochaine. Ces colonies seront également ouvertes à toutes les familles qui souhaitent y inscrire leurs enfants sur une plateforme en ligne dédiée.

Au niveau national, en 2023, les Colos apprenantes ont, pour la 4° année consécutive, accueilli des dizaines de milliers d'enfants et d'adolescents dans un des 5 500 séjours labellisés par l'État et proposés par plus de 1 000 organisateurs. En 2022, 85 000 enfants avaient déjà bénéficié de ce dispositif. La moitié des bénéficiaires partait en vacances collectives pour la première fois.

La quasi-totalité des séjours proposent des séjours en pleine nature, des activités physiques et culturelles.

L'édition 2023 des Vacances apprenantes dans l'académie de Nancy-Metz

En 2023, grâce à la mobilisation des personnels, ce sont 18 218 élèves de 322 établissements du premier et du second degré qui pont bénéficié d'une remise à niveau scolaire et d'activités éducatives, artistiques, culturelles, sportives ou de loisir, pendant les vacances d'été du 8 juillet 2023 au 31 août 2023.

777 élèves en ont bénéficié sur le printemps et l'été du dispositif École ouverte buissonnière et Mon patrimoine à vélo,

Ces séjours buissonniers sont soit organisés directement par l'établissement ou la collectivité, soit par un partenaire associatif ayant l'expérience des séjours avec hébergement. les élèves auront la possibilité de partir à la mer, à la montagne ou à la campagne et ainsi de profiter de la nature. L'opération, Mon patrimoine à vélo, organise des excursions et associe l'éducation physique et sportive, l'éducation artistique et culturelle et l'éducation au développement durable.

L'opération Vacances apprenantes repose sur plusieurs dispositifs École ouverte et « colos apprenantes », ce sont 486 écoles, collèges et lycées, 40599 élèves concernés et 1203 projets déposés et validés pour l'année scolaire.



www.ac-nancy-metz.fr

